


2005

**Groupe
Crédit du Nord**



Une autre vision de la banque


BANQUE
COURTOIS


Banque
Kolb


Banque
Laydernier


BANQUE
NUGER


Banque
Rhône-Alpes


Banque
Tarneaud


Crédit
du Nord



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mai 2006, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF.

Le présent document de référence est disponible sur le site www.groupe-credit-du-nord.com

Responsable de l'information : Jean-Pierre Bon - Tél. : 01 40 22 23 91 - E-mail : jean-pierre.bon@cdn.fr

Rapport financier

Sommaire

2005

3	L'ACTIVITÉ	171	LES COMPTES SOCIAUX
4	CHIFFRES CLÉS	172	RAPPORT DE GESTION
6	FAITS MARQUANTS	174	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION
10	STRUCTURE DU GROUPE	184	RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
11	LES COMPTES CONSOLIDÉS	185	BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS
12	RAPPORT DE GESTION	186	BILANS COMPARÉS
32	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE	188	COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS
45	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	189	ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
46	BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE	190	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
48	COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS	192	INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX
49	ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	197	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
52	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	199	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
53	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	200	RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
168	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	203	LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
		204	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CRÉDIT DU NORD
		206	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL
		208	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ
		210	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES
		211	TABLE DE CONCORDANCE

Organes d'administration et de direction

AU 31 DÉCEMBRE 2005

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de 1^{re} nomination

Échéance du mandat

Président du Conseil d'Administration

Alain PY	1 ^{er} octobre 2002	2008
----------	------------------------------	------

Administrateurs

Philippe CITERNE	28 avril 1997	2009
Patrick DAHER	15 septembre 2005	2009
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2007
Jacques GUERBER	22 février 2000	2010
Daniel JULIEN	15 mai 2003	2009
Axel MILLER	23 octobre 2003	2006
Christian POIRIER	28 avril 1997	2007
Pierre RICHARD	22 février 2000	2008
Hervé SAINT-SAUVEUR	14 mai 2002	2008
Patrick SUET	3 mai 2001	2007
Yvette BODEVIN (administrateur salarié)	23 novembre 2000	2006
Marie-Christine REMOND (administrateur salarié)	25 septembre 1997	2006
Patrick ROUSSEAU (administrateur salarié)	28 octobre 1999	2006

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en 2005 pour examiner le budget, les comptes annuels et semestriels, les choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissement.

Le Comité des Rémunérations, composé de deux administrateurs, Philippe Citerne et Patrick Suet, s'est réuni une fois dans l'année pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable, ainsi que les avantages des mandataires sociaux.

COMITÉ EXÉCUTIF

Alain Py, Président-Directeur Général

Bernard Beaufiles, Directeur Général Délégué

Marc Batave, Directeur Général Adjoint – Direction Clients

Jean-Pierre Bon, Directeur Général Adjoint – Direction Financière

Pierre Boncourt, Directeur des Ressources Humaines

Francis Molino, Directeur des Opérations Bancaires

Patrick Renouvin, Directeur Général Adjoint – Direction des Systèmes d'Information et des Projets
et Direction des Opérations Bancaires

Clare Brennan, Directrice de la Communication, participe aux réunions du Comité Exécutif

L'activité

Sommaire

**RAPPORT
FINANCIER
2005**

- 4 CHIFFRES CLÉS
- 6 FAITS MARQUANTS
- 10 STRUCTURE DU GROUPE

Chiffres clés

AU 31 DÉCEMBRE 2005

GRUPE : DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	2005 IAS/IFRS ⁽¹⁾	2004 IAS/IFRS ⁽²⁾	2004 Normes françaises	Variation % 2005/2004 IAS/IFRS
BILAN				
Dépôts clientèle	16 277,7	14 990,7	14 990,7	+ 8,6
Crédits clientèle	20 132,9	18 216,2	18 216,2	+ 10,5
Capitaux propres	1 273,9	1 166,3	1 163,2	+ 9,2
Encours créances douteuses (montant brut)	1 055,6	1 139,7	1 139,7	- 7,4
Stock de provision pour créances douteuses	599,9	705,9	686,5	- 15,0
TOTAL DU BILAN	31 942,6	28 482,7	28 478,8	+ 12,1
ACTIFS GÉRÉS	32 067,6	30 845,9	30 845,9	+ 4,0
RÉSULTATS				
Produit net bancaire	1 381,2	1 313,8	1 308,8	+ 5,1
Résultat brut d'exploitation	455,5	432,7	432,2	+ 5,3
Résultat courant avant impôt	395,4	365,3	365,1	+ 8,2
Bénéfice net (part du Groupe)	250,1	233,8	233,2	+ 7,0

(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39 et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39 et IFRS 4.

RATIOS (en %)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽³⁾	2003 ⁽³⁾
Coût du risque/Encours de crédits	0,31	0,38	0,43
Capitaux propres/Total du bilan	3,99	4,08	4,14
Ratio de solvabilité ⁽⁴⁾	9,01	9,15	8,78
Part des fonds propres durs ⁽⁵⁾ /Encours pondérés ⁽⁴⁾	6,28	6,68	6,61

NOTATIONS		2005	2004	2003
Standard and Poor's	CT	A – 1 +	A – 1 +	A – 1 +
	LT	AA –	AA –	AA –
Fitch	CT	F1	F1	F1
	LT	A +	A +	A +
	intrinsèque	BC	BC	BC

CONTRIBUTION DU CRÉDIT DU NORD (MAISON MÈRE)

(en millions d'euros)	2005 IAS/IFRS ⁽¹⁾	2005 Normes françaises	2004 (*) Normes françaises	Variation % 2005/2004 Normes françaises
Produit net bancaire	903,2	903,0	911,1	– 0,9
Résultat brut d'exploitation	304,6	304,4	326,5	– 6,8
Résultat net	181,9	180,8	198,9	– 9,1

(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(3) Normes françaises.

(4) Ces ratios sont présentés à titre d'information pour apprécier la rentabilité du Groupe Crédit du Nord puisqu'il convient de rappeler que, compte tenu de son actionnariat, le Groupe Crédit du Nord n'est pas assujéti individuellement au respect des ratios réglementaires de solvabilité.

(5) Tier One (hors résultat en instance d'affectation).

(*) Les comparaisons de résultats d'une année sur l'autre sont faites sur des périmètres légèrement différents, puisque le secteur Champagne-Ardenne a été apporté le 1^{er} janvier 2005 à la Banque Kolb. Les chiffres n'ont toutefois pas été retraités, eu égard au caractère relativement peu significatif de cette modification.

Faits marquants 2005

DU GROUPE CRÉDIT DU NORD

VIE DU GROUPE

Développement

SEPTEMBRE

Lancement de la nouvelle communication de recrutement

Pour répondre aux enjeux démographiques des années à venir et à ses besoins en ressources liés au déploiement de son réseau, le Groupe Crédit du Nord a mis en œuvre une nouvelle communication et revu ses outils, ses méthodes et ses processus dédiés au recrutement, à l'intégration et à la gestion de l'évolution des collaborateurs de chacune de ses banques.

Un nouveau site de recrutement a également été mis en ligne.

OCTOBRE

Les banques du Groupe Crédit du Nord présentent : « Une autre vision de la banque » et reprennent la parole dans les médias pour mieux faire connaître l'originalité de leur modèle et la qualité de leur offre.

ORGANISATION DU RESEAU

SEPTEMBRE

La Banque Kolb étend son réseau dans l'Est de la France grâce à l'apport des 11 agences Crédit du Nord de la région Champagne-Ardenne.

DE FÉVRIER À DÉCEMBRE

Les banques du Groupe Crédit du Nord étendent leur réseau avec l'ouverture de nouvelles agences :

Crédit du Nord

- Valbonne (mars)
- Pont-à-Marcq (juin)
- Issy-les-Moulineaux (juillet)
- Nîmes (juillet)
- Wasquehal (août)

- Eaubonne (octobre)
- Marseille Saint Barnabé (octobre)
- Montvilliers (novembre)
- Carpentras (décembre)
- Coudekerque (décembre)

Banque Courtois

- Saint-Médard-en-Jalles (mars)
- Montpellier (mai)

Banque Kolb

- Lingolsheim (février)
- Thionville (juillet)
- Haguenau (novembre)

Banque Laydernier

- Bourg Saint Maurice (janvier)
- Saint-Genis Pouilly (septembre)

Banque Nuger

- Bourges (décembre)

Banque Rhône-Alpes

- Bron (février)
- Tassin (avril)
- Sainte-Foy-lès-Lyon (juin)
- Montbrison (août)
- Villeurbanne (septembre)
- Sassenage (octobre)

Banque Tarneaud

- Tours (mars)
- Nantes (juillet)
- Aytré (décembre)

MARCHÉ DES PARTICULIERS

JANVIER

Le Groupe Crédit du Nord signe un partenariat avec American Express Carte France, ce qui lui permet d'enrichir son offre de cartes de paiement en proposant à ses clients la **carte Personnelle et la Gold Card d'American Express**.

FÉVRIER

Lancement d'**Antarius Garanti avril 2013**, fonds garanti éligible à l'assurance-vie, qui permet de bénéficier du potentiel de hausse des 50 plus grandes valeurs de la zone euro, via l'indice Eurostoxx 50.

MARS

Lancement d'**Etoile Valeurs moyennes**, fonds destiné aux clients qui souhaitent investir dans les petites et moyennes valeurs françaises.

AVRIL

La gamme des prêts immobiliers des banques du Groupe Crédit du Nord s'enrichie avec **Libertimmo 4**, un nouveau prêt qui comporte une première période de remboursement à taux fixe (3 ans), suivie d'une seconde période de remboursement à taux révisable plafonné, dont le taux plafond est défini dès la mise en place du prêt.

MAI

Le Groupe Crédit du Nord lance un nouveau fonds garanti éligible à l'assurance vie : **Antarius Quatre Etoiles**. Ce fonds permet de profiter de la performance d'une sélection d'OPCVM tout en bénéficiant d'une garantie en capital ⁽¹⁾ à l'échéance du 1er juillet 2013.

SEPTEMBRE

Lancement d'**Antarius Quatre Etoiles 2**. Ce fonds garanti éligible à l'assurance-vie est structuré de la même façon qu'Antarius Quatre Etoiles : il permet de profiter de la performance d'une sélection d'OPCVM, dans un cadre fiscal avantageux, tout en bénéficiant d'une garantie en capital ⁽²⁾ à l'échéance du 4 novembre 2013.

OCTOBRE

Les banques du Groupe Crédit du Nord enrichissent leur gamme de produits et de services à destination des jeunes

avec : un nouveau crédit installation (**Etoile Jeune Actif**), un prêt étudiant qui évolue (**Etoile Etude**), un **crédit Ordinateur** pour les moins de 28 ans, un nouveau site Internet spécial « jeunes » www.jeunesactifs.credit-du-nord.fr

NOVEMBRE

Le Groupe Crédit du Nord lance « **La Bourse en direct** » ensemble des services à distance permettant aux clients de gérer leur portefeuille de valeurs mobilières en temps réel.

MARCHÉ DES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS

NOVEMBRE

Lancement du guide « Votre activité professionnelle et votre patrimoine ». Un nouveau guide récapitule les réponses aux questions essentielles en matière de choix patrimoniaux pour les clients Professionnels (structure d'exploitation, patrimoine immobilier, retraite, cession/transmission du patrimoine).

DÉCEMBRE

Lancement du guide des crédits aux Professionnels. Les banques du Groupe Crédit du Nord proposent un nouveau guide qui présente les différentes réponses aux besoins de crédits des clients Professionnels : besoins de trésorerie, d'investissements...

MARCHÉ DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONNELS

JANVIER

Le Groupe Crédit du Nord innove en lançant le **premier fonds à règles d'investissement allégées (ARIA)** en France : **Etoile Duo Garanti janvier 2008**, destiné aux Institutionnels, aux Entreprises et aux Associations

(1) Hors frais d'entrée et de gestion annuels du contrat d'assurance-vie dont le FCP Antarius Quatre Etoiles est une unité de compte.

(2) Hors frais d'entrée et de gestion annuels du contrat assurance-vie dont le FCP Antarius Quatre Etoiles 2 est une unité de compte.

Faits marquants

DU GROUPE CRÉDIT DU NORD

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Opérations d'investissements en fonds propres

MARS

Après avoir accompagné pendant plus de dix ans le **Groupe Norisko** (l'un des principaux intervenants français dans le domaine du contrôle technique) en association avec la **Banque Tarneaud, S.P.T.F.** sort définitivement du capital de ce groupe à l'occasion de sa reprise par l'allemand Dekra.

MAI

S.P.T.F. (Société de capital développement du Groupe Crédit du Nord) participe à la reconstitution de l'actionnariat du **Groupe Eurelec** (installation et maintenance de réseaux électriques), client du centre d'affaires de Marseille (région PACA), aux côtés du nouvel actionnaire majoritaire SPIE Batignolles.

JUILLET

Gloster Santé - matériel de protection contre les maladies nosocomiales - client de la Banque Courtois.

DÉCEMBRE

Resoserv - maintenance informatique multi supports - client de la direction des Relations Entreprises (Hausmann Grandes Entreprises) du Crédit du Nord.

Opérations de marché

MARS

La **Société de Bourse Gilbert Dupont** a introduit la société **Meilleurtaux** sur Alternext. La société de courtage en crédits immobiliers Meilleurtaux est la première entreprise à s'inscrire sur ce nouveau marché créé par Euronext.

Le **Crédit du Nord** a mis en œuvre une offre publique de retrait pour le compte de **la Compagnie Financière Tradition** (groupe Viel & Cie), portant sur les actions de sa filiale TFS, et est intervenu auprès d'Euronext pour obtenir leur radiation.

BANQUE EN LIGNE

MARS

Le **site Etoile Gestion s'étoffe** : il comprend désormais un catalogue exhaustif de l'offre avec tous les indicateurs majeurs (objectifs, notations...) par catégorie d'OPCVM. Le site intègre également une calculatrice de simulation de performance, une présentation des trophées et les classements obtenus, ainsi qu'une analyse de conjoncture.

AVRIL

Le **site Wap Etoile Mobile est référencé sur Gallery**. Gallery est un nouveau kiosque de services mobiles accessibles aux clients des trois opérateurs français de téléphonie mobile et équipés d'un téléphone récent (GPRS avec écran couleur).

MAI

Le site financier Groupe Crédit du Nord by Boursorama s'est enrichi d'une nouvelle rubrique « Consensus de recommandation des analystes ». Alimentée par Jacques Chahine Finance (JCF), leader en la matière, cette rubrique permet, entre autres, de connaître l'opinion majoritaire des cabinets d'analystes sur une valeur, ainsi que l'objectif de cours à trois mois.

Offre spécifique aux professionnels et aux entreprises

OCTOBRE

Lancement des transferts de fichiers par Internet

L'offre Internet s'enrichit d'un nouveau service « Transfert de fichiers » qui permet aux clients Professionnels et Entreprises de transférer à la Banque directement et sans ressaisie les fichiers issus de leurs logiciels comptables.

Crédoc Internet

La fonctionnalité « Crédoc Internet » des services Internet Entreprises et Internet Professionnels devient interactive pour permettre aux clients abonnés de suivre et de gérer en temps réel tous les événements relatifs à la vie de leurs crédits documentaires import.

RÉCOMPENSES / PALMARÈS

MARS

Le Revenu

À l'occasion des Trophées 2005 des contrats d'assurance-vie, le magazine *Le Revenu* décerne au Crédit du Nord le **trophée de bronze** de la catégorie multisupports offensifs pour **Antarius Avenir**.

JUILLET

En 2005, les études concurrentielles menées par le cabinet indépendant CFI auprès des clients des grands groupes bancaires français positionnent le Groupe Crédit du Nord **comme la 1^{re} banque au niveau de la satisfaction** des clientèles de Particuliers ⁽¹⁾, de Professionnels ⁽²⁾ et également d'Entreprises ⁽³⁾.

AOÛT

Le bureau de recherche de la Société de Bourse **Gilbert Dupont**, est **classé second au palmarès « AQ » des brokers français sur le marché des « Midcaps » pour la période juillet 2004-juillet 2005**. Ce classement est basé sur la pertinence des recommandations des analystes.

NOVEMBRE

Europerformance – Edhec / Alpha League

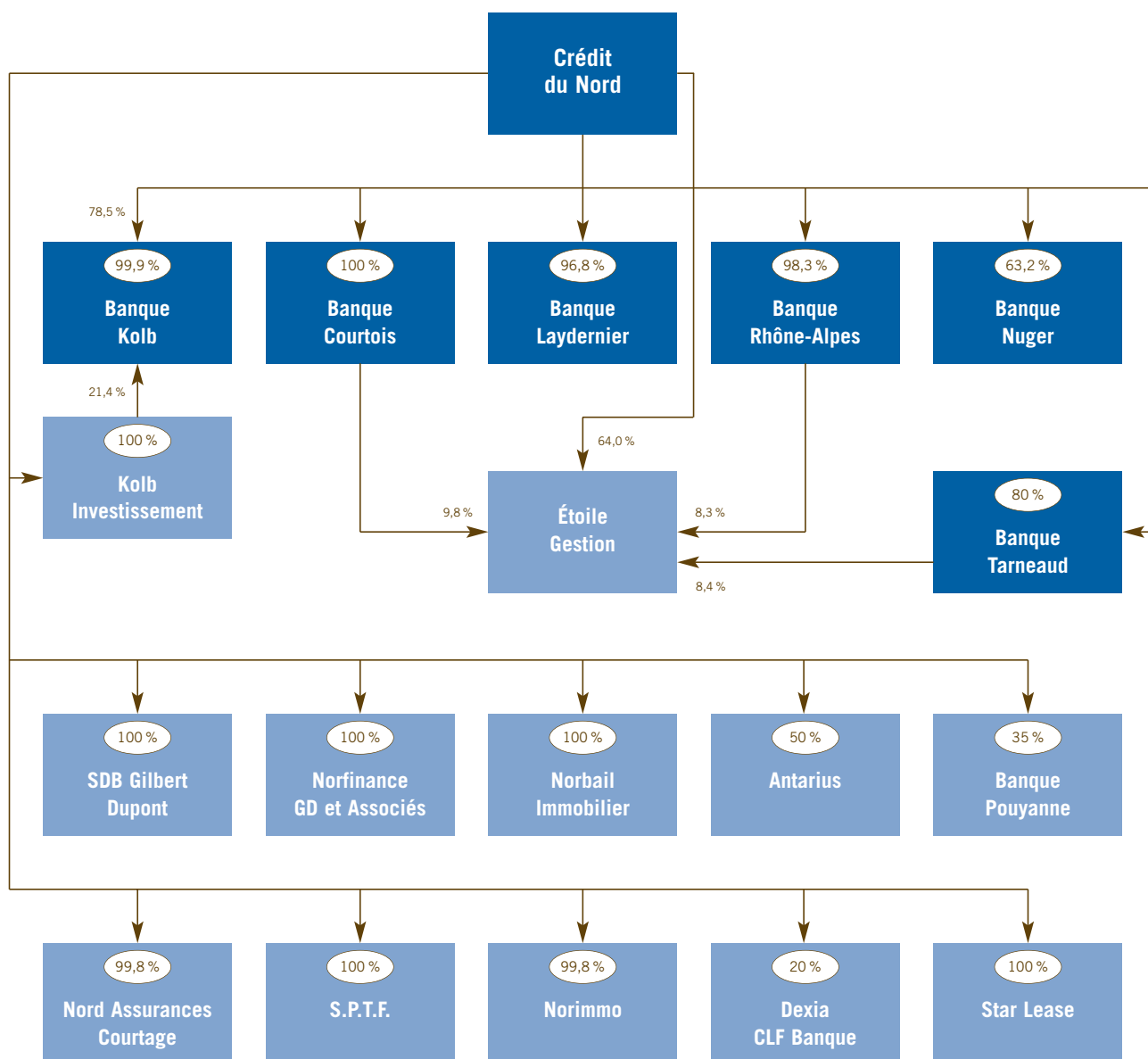
Le 15 novembre 2005, **Etoile Gestion** a été distinguée par Europerformance comme étant l'une des meilleures sociétés de gestion active en France dans sa capacité, pour sa gestion « action », à générer de l'alpha.

(1) Enquête réalisée entre le 19/01 et le 17/02/05 auprès de 4 106 clients de banques françaises, dont 302 clients des banques du Groupe Crédit du Nord.

(2) Enquête réalisée entre le 14/01 et le 7/02/05 auprès de 2 050 clients de banques françaises, dont 300 clients des banques du Groupe Crédit du Nord.

(3) Enquête réalisée entre le 21/03 et le 14/04/05 auprès de 1 839 clients de banques françaises, dont 293 clients des banques du Groupe Crédit du Nord.

Structure du Groupe



Ne figurent pas les taux de détention inférieurs à 5 %.

Ne figurent que les banques et sociétés dont le bilan dépasse 100 millions d'euros ou le résultat 1 million d'euros sur les trois dernières années.

Les autres sociétés du Groupe sont mentionnées en note 3 dans le « Périmètre de consolidation », et les données les concernant figurent en annexe aux comptes, en note 45 « Activité des filiales et participations ».

Les comptes consolidés

Sommaire

**RAPPORT
FINANCIER
2005**

12	RAPPORT DE GESTION
32	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE
45	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT
46	BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE
48	COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS
49	ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
52	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
53	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
168	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

UNE TIMIDE AMÉLIORATION POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

La croissance mondiale est demeurée très forte en 2005, confirmant ainsi le niveau record enregistré en 2004. Les principaux facteurs de risque identifiés en début d'année et touchant aux relations internationales, aux changes ou au coût des matières premières n'ont pas évolué au point de casser le dynamisme de l'économie mondiale. Les cours du pétrole ont certes connu une flambée qui a culminé en août-septembre avec un baril aux alentours de 70 dollars, mais l'impact de cette hausse sur les économies est resté à ce stade limité.

En 2005, les pays de la zone euro ont davantage profité qu'en 2004 du dynamisme de l'activité dans les autres grandes zones économiques mondiales, en partie grâce à un repli de l'euro vis-à-vis du dollar tout au long de l'année (de 1,36 dollar pour 1 euro en décembre 2004 à 1,18 un an plus tard). Toutefois, les situations sont très variables d'un pays à l'autre, et, si l'Allemagne semble profiter pleinement d'une compétitivité prix retrouvée, l'Italie paraît en revanche plongée dans une langueur persistante. La faiblesse de la demande des ménages dans ces deux pays laisse toutefois planer un doute sur la poursuite de l'amélioration de la croissance en 2006.

La France se distingue de ces deux grands partenaires commerciaux par une consommation des ménages qui est restée dynamique et qui aura largement contribué à la croissance de +1,6 % affichée par l'économie française cette année. Toutefois, ce soutien apporté par la consommation est largement dû à une baisse du taux d'épargne des ménages dont la poursuite n'est pas assurée. La reprise de l'emploi est en effet encore timide et le léger recul du chômage a été largement le fait d'emplois aidés et d'emplois créés dans le secteur non marchand.

Aux yeux de la Banque Centrale Européenne, les incertitudes pesant sur l'amélioration de la croissance au sein de la zone euro ont été de peu de poids face au risque d'une accélération de l'inflation initiée par la hausse des prix du pétrole.

L'institution monétaire européenne a par conséquent relevé ses conditions de 25 bp le 1^{er} décembre 2005 après près de 30 mois de stabilité. Les marchés ne semblent toutefois pas anticiper un resserrement brutal du dispositif monétaire au sein de la zone euro ; c'est pourquoi les taux longs, qui s'étaient fortement détendus au 1^{er} semestre, n'ont refait qu'une petite partie du chemin à la hausse en fin d'année. L'OAT 10 ans a terminé à 3,38 % en décembre 2005 contre 3,64 % un an auparavant et 3,20 % en juin 2005.

Les marchés boursiers ont connu une excellente année 2005. Entraîné par les bons résultats de grands groupes français qui ont su profiter de la croissance mondiale grâce à une internationalisation réussie, le CAC 40 a progressé de 23,4 % entre fin 2004 et fin 2005 pour retrouver, à 4 715 points, le niveau de la mi-2001.

LE GROUPE CRÉDIT DU NORD CONSOLIDE SON HAUT NIVEAU DE PERFORMANCES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES

Les résultats au 31 décembre 2005 sont établis dans les nouvelles normes comptables IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4. Ils sont comparés à des chiffres de 2004 également établis selon les normes IFRS, mais hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

Le Groupe Crédit du Nord a confirmé, en 2005, la très bonne progression de ses résultats déjà enregistrée en 2003, puis en 2004, puisque la croissance du PNB est supérieure à 5 % pour la troisième année consécutive. Le PNB a en effet progressé de 5,1 %, le RBE de 5,3 % et le résultat net part du Groupe de 7,0 % pour atteindre 250,1 millions d'euros. Le ROE est de 20,1 % pour un Tier One de 6,3 %.

Les nouvelles normes ont, en outre, conduit à constituer une provision au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement dont le montant est réévalué lors de chaque arrêté trimestriel en fonction du niveau des taux d'intérêt. Hors impact de cette réévaluation, le PNB annuel aurait connu une progression de 5,6 % plus représentative de la tonicité de l'exploitation du Groupe.

La marge sur dépôts a bénéficié, tout au long de l'année, d'une progression très vigoureuse des volumes de dépôts à vue, à la fois, de nos clients particuliers, mais également des entreprises qui pour la plupart enregistrent des bonnes situations de trésorerie. Le bas niveau des taux d'intérêt a toutefois, pour une large part, compensé la progression des volumes en faisant peser un effet prix négatif sur l'évolution de la marge.

Après un premier semestre peu tonique, la marge sur crédits s'est redressée et a terminé l'année en nette accélération. L'amélioration de l'activité économique, pour fragile qu'elle apparaisse encore, a généré à nouveau des besoins de financement du cycle d'exploitation qui avaient eu tendance à se tarir ces dernières années. Les crédits court terme aux entreprises et aux professionnels ont, en conséquence, connu une hausse sensible en fin d'année.

Profitant d'un marché immobilier très dynamique, le Groupe Crédit du Nord a vu sa production de crédits à l'habitat progresser de 50 % pour atteindre près de 3 milliards d'euros. Face à cette forte croissance de l'activité, le Groupe a défini des normes très prudentielles d'intervention en s'assurant de fonds propres suffisant au financement de chacune des opérations et en s'interdisant d'allonger les durées d'intervention au-delà de 20 ans. Afin de mieux coller aux demandes du Marché et à l'environnement de taux, le Crédit du Nord a également poursuivi l'enrichissement de sa gamme en proposant à ses clients Libertimmo 4, un crédit débutant par une période à taux fixe suivie d'une période à taux variable capé.

La progression des commissions bancaires est restée significative, même si elle a connu un certain ralentissement par rapport aux fortes croissances affichées depuis plusieurs années. La modération dont font preuve les banques du Groupe en matière de hausses de tarifs explique que ces commissions progressent aujourd'hui essentiellement grâce aux évolutions très satisfaisantes des fonds de commerce, et à l'équipement amélioré de nos clients en produits de services.

Ainsi, l'année 2005 a été marquée par le lancement des cartes American Express Personnelle et American Express Gold qui apportent un complément utile à la gamme des cartes

bancaires distribuées par les banques du Groupe. Plus de 13 000 cartes American Express ont été vendues lors de cette première année de commercialisation.

L'épargne financière aura été le grand motif de satisfaction de l'année 2005. Les clients ont progressivement abandonné l'attitude de grande prudence qui prévalait encore en 2004 et ont su tirer parti du rebond des marchés financiers en orientant davantage leurs placements vers des supports investis en actions. La part des supports en unités de compte dans la production d'assurance vie a ainsi doublé par rapport à l'année précédente et la production nette d'OPCVM moyen/long terme est redevenue positive après quatre années de décollecte. Le nombre d'ordres de Bourse exécutés pour nos clients a également fait un bond significatif, traduisant le regain de confiance pour ce type d'investissement.

Dans ce contexte plus favorable, la société de Bourse Gilbert Dupont a contribué à accompagner le retour sur les marchés des clients du Groupe Crédit du Nord. Elle a notamment introduit sur le marché Meilleurtaux.com, première entreprise à être cotée sur Alternext, marché non réglementé réservé aux petites et moyennes entreprises. La Société de Bourse du Groupe fait également partie des brokers labellisés par Euronext en tant qu'« expert en valeurs moyennes », label créé afin de développer l'accès aux marchés des petites et moyennes entreprises.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ORGANIQUE ACCÉLÉRÉ DU GROUPE S'EST MIS EN PLACE AVEC SUCCÈS

L'ambitieux programme d'ouverture d'agences décidé à l'automne 2004 et qui vise la création de 100 agences en 3 ans a atteint sa vitesse de croisière dès la première année avec 33 ouvertures d'agences en 2005. Ces agences ont été ouvertes dans 24 départements différents, ce qui traduit le choix d'un développement tirant parti des potentiels locaux mais également équilibré puisque aucune région n'est *a priori* écartée.

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

Les premières analyses conduites sur les agences nouvelles montrent une montée en puissance tout à fait satisfaisante et en ligne avec les attentes. La forte présence des clients professionnels dans le fonds de commerce de nos nouveaux points de vente contribue largement à leur décollage rapide.

Par ailleurs, notre organisation dans l'Est de la France a été modifiée avec l'apport des 11 agences du Crédit du Nord dans la région Champagne-Ardenne à la Banque Kolb. Cet apport, qui fait suite à celui des agences d'Alsace et de Moselle en 2002, constitue un élément majeur du projet visant à faire de la Banque Kolb une banque privée de référence dans l'Est de la France.

Enfin, au-delà de la croissance de notre dispositif d'agences et afin d'accompagner le fort développement organique du Groupe, une campagne de communication a été déployée à l'automne 2005. Cette campagne, qui s'appuyait sur des spots télévisés et une vague d'affichage, visait à promouvoir la nouvelle signature des banques du Groupe : « une autre vision de la banque ». Cette signature se veut le reflet du modèle bancaire original du Groupe Crédit du Nord, fondé sur la proximité et un relationnel fort entre la banque et ses clients. La qualité de cette prise de parole a été soulignée par les spécialistes qui lui ont décerné le TOP COM de bronze 2006.

LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS S'EST POURSUIVIE SELON LES CALENDRIERS PRÉVUS

La mise en œuvre du nouveau poste de travail en agence a été étendue aux marchés des entreprises et des professionnels en début d'année après la première livraison en mai 2004 dédiée au marché des particuliers. Désormais, un plan pluriannuel de livraisons successives permet d'enrichir les fonctionnalités du nouveau poste de travail en intégrant progressivement l'ensemble de la gamme de produits et services.

Parallèlement, le déploiement dans toutes les agences de la nouvelle organisation de notre exploitation a été achevé au 30 juin 2005. Cette nouvelle organisation a pour objectif d'accroître la disponibilité commerciale des conseillers, en s'appuyant sur l'ergonomie du nouveau poste de travail, tout en optimisant l'allocation des ressources et en reportant certaines tâches administratives sur nos unités d'assistance aux agences.

Le projet visant à confier à la Société Générale la conservation des titres détenus par les clients des banques du Groupe Crédit du Nord s'est déroulé selon le schéma prévu avec une bascule en « big bang » de la conservation au 1er janvier 2006 qui s'est faite avec succès.

Pour ce qui concerne les projets à caractère réglementaire, le passage aux normes comptables IFRS est devenu une réalité depuis le début de l'année 2005 puisque les comptes consolidés sont désormais établis dans ces nouvelles normes et comparés à des comptes 2004 établis également sous le nouveau référentiel (à l'exception, comme le permet la norme IFRS 1, des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers et IFRS 4 sur les contrats d'assurance dont les dispositions ne sont appliquées qu'à compter de l'exercice 2005).

L'autre grand projet réglementaire que constitue le passage aux nouvelles normes prudentielles Bâle II a connu des avancées significatives en 2005, en particulier dans les phases amont de refonte des outils de stockage des données de gestion, dont profitera l'ensemble du pilotage risque, commercial et financier, et de modélisation des paramètres nécessaires au calcul des encours pondérés. L'année 2006 sera celle des premiers calculs des besoins en fonds propres respectant la nouvelle norme, l'ensemble du dispositif devant être opérationnel début 2007.

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre de l'ensemble des banques du Groupe (toutes intégrées depuis novembre 2001 dans le système d'information commun), c'est-à-dire le Crédit du Nord et ses six filiales bancaires : les banques Courtois, Rhône-Alpes, Tarneaud, Laydernier, Nuger et Kolb.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros. Les encours repris correspondent aux encours moyens annuels, alors que les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période (fin décembre).

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES FONDS DE COMMERCE ET DE LA FIDÉLISATION DES CLIENTS

L'année 2005 a été marquée par une accélération de la progression du fonds de commerce de particuliers qui a atteint 2,5 % sur un an. Cette évolution est à mettre en relation avec le déploiement de la nouvelle organisation de nos agences qui a conduit à orienter l'ensemble des collaborateurs vers le développement commercial. Les nouvelles agences créées ces dernières années jusqu'à y compris celles ouvertes très récemment en 2005 commencent également à contribuer de façon significative à cette évolution.

On peut estimer cette contribution des nouvelles agences à environ 20 % de la progression du fonds de commerce de particuliers en 2005.

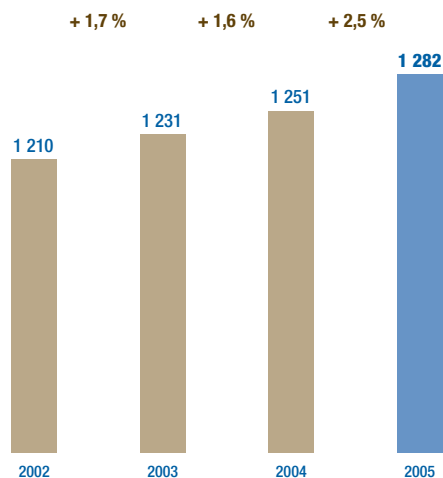
La proportion de clients équipés de six produits ou plus, indicateur de la fidélité des clients, poursuit son augmentation régulière à 45,9 %. Cet indicateur est utilisé désormais en remplacement de l'indicateur de proportion de clients équipés en trois produits ou plus qui approchait de la saturation à 68 %. Le package Norplus, qui constitue le cœur de l'offre en matière de services bancaires sur le marché des particuliers, a poursuivi sa diffusion auprès des clients puisque le nombre de Norplus détenus a augmenté de 4,0 % à près de 580 000, soit sensiblement plus vite que le fonds de commerce. Cette diffusion s'accompagne toujours d'une montée en gamme très significative puisque la version adossée à une carte Visa Premier, a vu sa diffusion progresser de 7,3 %.

Notre offre en matière de cartes bancaires s'est enrichie des cartes Personnelle et Gold de la gamme American Express. Plus de 13 000 de ces cartes ont été vendues depuis leur lancement en janvier 2005.

Les accès à la Banque *via* les canaux à distance ont poursuivi leur développement rapide. Le nombre de connexions au site Internet dédié au marché des particuliers a encore progressé de 36,9 % à plus de 11 millions.

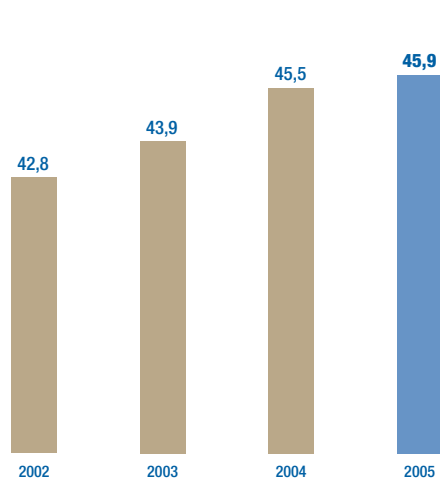
FONDS DE COMMERCE PARTICULIERS

Nombre de clients (en milliers)



FIDÉLISATION DE NOTRE CLIENTÈLE

Équipement six produits et plus (en %)



Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

Le développement du marché des professionnels a de nouveau été particulièrement dynamique avec une progression de 8,1 % sur un an du fonds de commerce. Le dispositif commercial spécifique du Groupe Crédit du Nord, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie privée que de la partie commerciale de la relation, contribue fortement au succès rencontré auprès de cette clientèle exigeante. De même, l'adaptation permanente de l'offre et le maintien d'un service de caisse dans toutes les agences contribuent à répondre aux attentes de nos clients. Enfin comme pour celui du particulier, le marché du professionnel profite pleinement des ouvertures d'agences réalisées récemment.

Le très haut niveau d'équipement des clients est sur ce marché également un signe de satisfaction. Le nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance progresse de 19,3 % sur un an alors que les contrats monétiques destinés aux commerçants progressent de 6,2 %.

Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales, est également en progression forte de 27,4 % sur un an.

Les sites Internet dédiés aux professionnels et aux entreprises se sont enrichis cette année d'une possibilité de transfert de fichiers ainsi que de la gestion des crédits documentaires. Le nombre de connexions sur le site Internet du marché des professionnels est en progression significative de 36,6 % à 4,5 millions sur l'année.

Le fonds de commerce d'entreprises poursuit son développement même si le rythme a un peu ralenti en 2005. Une part de ce ralentissement est toutefois imputable à des transferts de clientèle vers le marché des professionnels, l'analyse ayant montré que les clients concernés ont des besoins bancaires les rapprochant davantage de ce marché que de celui des entreprises.

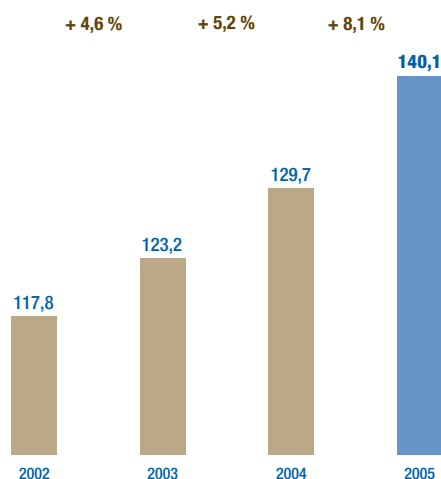
Afin de développer les synergies entre les marchés entreprises et particuliers, une « offre partenaire » a été mise en place en fin d'année. Cette offre consiste à proposer à nos clients entreprises, pour lesquels la fidélisation des jeunes embauchés à potentiel constitue un enjeu majeur, des conditions bancaires avantageuses réservées à cette catégorie de salariés.

Plus d'un client entreprise sur deux est désormais détenteur d'un contrat Internet. Le nombre de connexions sur le site dédié aux entreprises a progressé de façon significative de 32,4 % en un an, et s'établit à près de deux millions.

Sur le marché des institutionnels, deux nouveaux fonds garantis, Étoile Duo garanti 2008 et Étoile Delta, ont été commercialisés avec succès (pour des montants de 20 et 25 millions d'euros respectivement), de même qu'une large gamme de six BMTN structurés qui ont permis de collecter 84 millions d'euros dans l'année, en contribuant au refinancement à moyen et long terme de la banque.

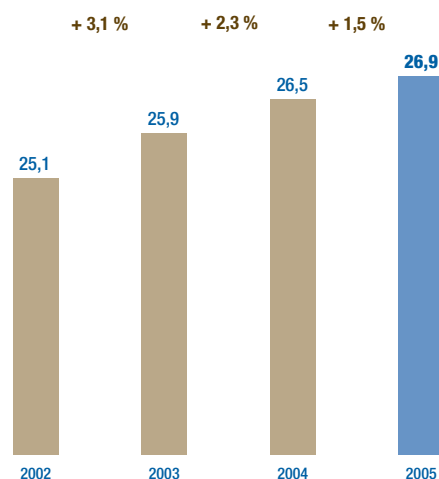
FONDS DE COMMERCE PROFESSIONNELS

Nombre de clients (en milliers)



FONDS DE COMMERCE ENTREPRISES

Nombre de sociétés actives (en milliers)



LES ENCOURS D'ÉPARGNE SONT TOUJOURS BIEN ORIENTÉS

La collecte d'épargne auprès de nos clients a été très forte au cours de l'année sur l'ensemble des marchés.

Par ailleurs, les indices boursiers ont connu une évolution favorable (+ 16,2 % pour le CAC 40 entre 2004 et 2005 en moyenne annuelle), les effets de valorisation se sont par conséquent ajoutés à la collecte pour faire progresser les encours d'épargne confiés (dépôts et épargne hors-bilan) de 5,8 % sur un an.

Les encours de dépôts à vue enregistrent encore une progression très soutenue tant sur la clientèle des particuliers que sur celles des professionnels et des entreprises. Si les clients particuliers recommencent à adopter une attitude plus dynamique dans le choix de leurs placements longs, cela ne les empêche pas de conserver des niveaux de liquidités très confortables. Ces liquidités ont tendance à demeurer sur les comptes à vue des clients car le coût d'opportunité est faible dans le contexte de taux actuel. Par ailleurs, les entreprises et les professionnels ne connaissent globalement pas de tensions sur leurs trésoreries.

Les produits à taux réglementés voient leurs encours progresser également en moyenne annuelle sous l'effet d'un équipement croissant des clients. Toutefois la dynamique de croissance des encours de CERS liquides (Codevi, CEL, comptes sur livret) est moins bonne sur la fin de l'année. Il conviendra de suivre si l'annonce d'une remontée des taux de rémunération au 1^{er} février 2006 peut relancer la collecte. Cela ne devrait pas être le cas pour le Plan d'Épargne Logement dont le ralentissement s'est fortement accentué en fin d'année suite à l'annonce de la fiscalisation des plans de plus de douze ans.

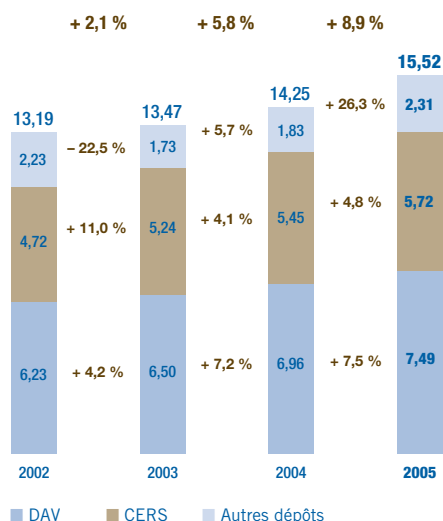
La production d'assurance vie a été en forte hausse au cours de l'année (+ 20,5 %) et a été bien davantage orientée vers les supports en unités de compte que les années précédentes. Ces derniers, dont trois fonds garantis – Antarius Garanti Avril 2013 et Antarius 4 Étoiles I et II – ont représenté 41 % de la collecte de l'année contre une proportion de 19 % seulement l'année précédente.

Ce signe d'un regain d'intérêt croissant pour les placements investis en actions se retrouve dans les bons chiffres de collecte des OPCVM moyen et long terme.

La collecte brute d'OPCVM moyen et long terme a progressé de 40 % sur un an pour les marchés des particuliers et des professionnels et, surtout, la collecte nette est redevenue significativement positive après quatre années de rachats supérieurs aux souscriptions. La restructuration de la gamme d'OPCVM opérée à la fin de l'année 2004 a permis de la rendre à la fois plus lisible pour les clients et plus performante, ce qui a contribué à cette meilleure orientation.

ENCOURS DE DÉPÔTS BILANTIELS

(en milliards de euros)

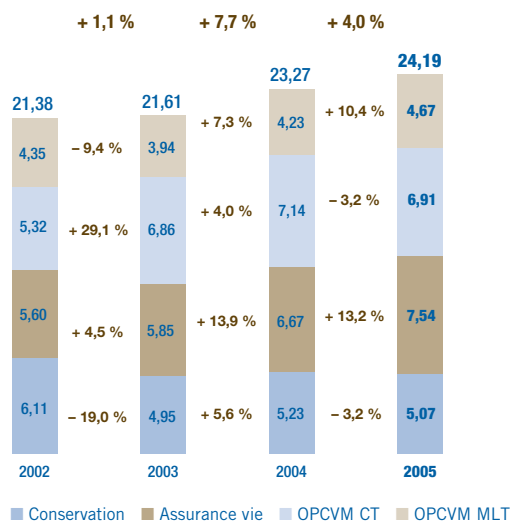


Rapport de gestion

EXERCICE 2005

ENCOURS D'ÉPARGNE HORS BILAN

(en milliards d'euros)



La baisse des encours d'OPCVM court terme en moyenne annuelle s'explique par des rachats très significatifs opérés en 2004. Les encours sont à nouveau à la hausse depuis le début de l'année et ils ont dépassé ceux de 2004 à partir du mois d'août.

Le recul de la conservation de titres en direct est lié à l'intermédiation croissante sous forme d'OPCVM et d'assurance vie de l'épargne financière des clients. Le développement de l'équipement en PEA, qui se poursuit (+ 4,5 % sur un an en nombre à fin décembre et + 20,3 % en encours), se fait lui aussi selon ce mode intermédié au travers de nos divers supports OPCVM éligibles.

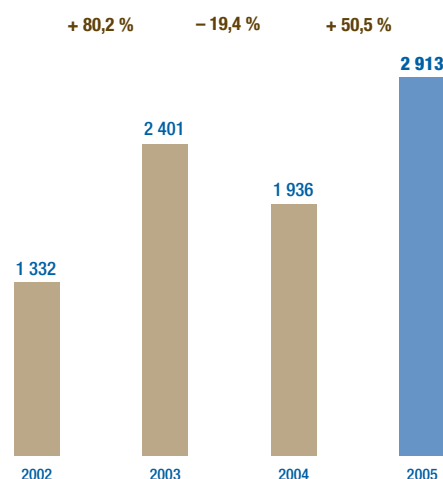
REPRISE D'UNE FORTE PROGRESSION DES PRODUCTIONS DE CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Après le tassement de 2004, les productions de crédits à l'habitat sont reparties à la hausse de façon spectaculaire cette année et ont dépassé le niveau record de 2003, le Groupe profitant du bon positionnement de ses grilles tarifaires en période de baisse des taux.

La conjoncture immobilière est restée très dynamique avec une demande toujours forte et des prix des logements qui ont connu leur septième année de hausse ininterrompue, en Ile-de-France comme en province. Cette évolution spectaculaire du Marché nous a conduits à mener une politique prudente en matière de risque, le Groupe s'attachant à respecter des niveaux suffisants d'apport personnel et s'interdisant d'allonger à plus de vingt ans la durée de ses interventions. Enfin, il semble que le phénomène de croissance des prix se ralentisse sur la fin de l'année, permettant ainsi de mieux solvabiliser les acquéreurs potentiels.

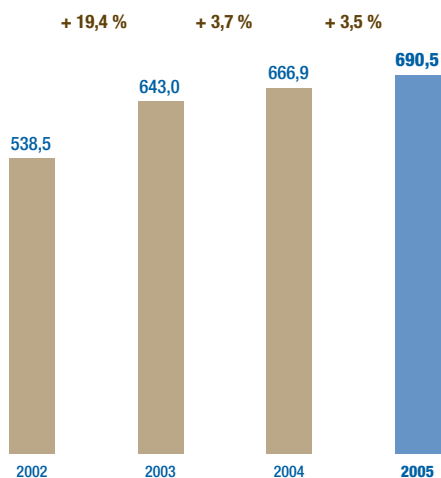
PRODUCTION DE CRÉDITS À L'HABITAT

(en millions d'euros)



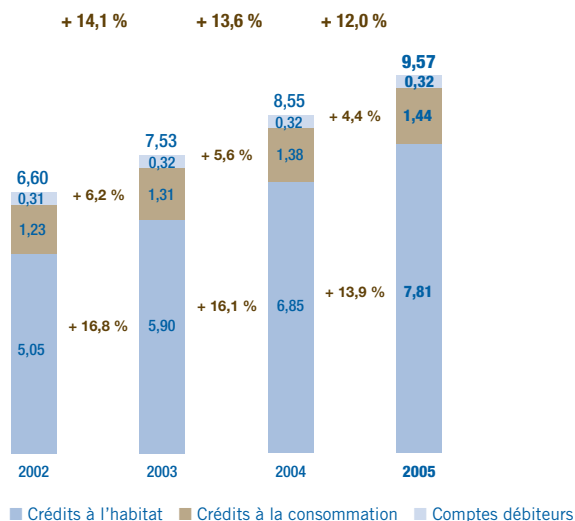
PRODUCTION DE PRÊTS PERSONNELS

(en millions d'euros)



ENCOURS DE CRÉDITS AUX PARTICULIERS

(en milliards d'euros)



La production de prêts personnels a encore progressé en 2005, la consommation des ménages étant demeurée bien orientée, surtout dans sa composante biens durables à laquelle est souvent associé un besoin de financement. La consommation d'automobiles a ainsi progressé de 3,5 % sur l'année et celle de biens d'équipement du logement de 10 %.

En revanche, les encours de crédits revolving ont reculé de façon très significative (-6,6 %) et les encours de comptes débiteurs de particuliers ont peu progressé (+2,2 %). Ces éléments semblent indiquer que les ménages ont aujourd'hui, en moyenne, des situations de trésorerie plutôt confortables. Ceci est confirmé par le niveau élevé des encours de dépôts à vue déjà évoqué, ainsi que par la faible croissance des nombres d'incidents de fonctionnement de compte (+1,6 % pour le nombre de commissions d'intervention facturées dans le cadre de la Facilité Temporaire de Trésorerie, soit moins que l'évolution du fonds de commerce).

Au total, les encours de crédits accordés aux particuliers affichent une forte progression, tirée essentiellement par les crédits à l'habitat.

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

AMORCE D'UN RETOUR DE LA CROISSANCE POUR LES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

Les productions de crédits d'équipement sont reparties à la hausse après la baisse constatée en 2004. L'investissement des entreprises, sans être très tonique, évolue de nouveau positivement, notamment sur la fin de l'année, et le développement des fonds de commerce de professionnels et d'entreprises contribue à alimenter la demande pour ce type de financement.

À ce constat sur l'orientation de la demande s'ajoute une volonté stratégique forte de développer le crédit-bail mobilier pour lequel le Groupe Crédit du Nord s'est doté depuis 2001 d'une filiale dédiée, Star Lease. Les productions de crédit-bail mobilier connaissent ainsi à nouveau une excellente croissance en 2005.

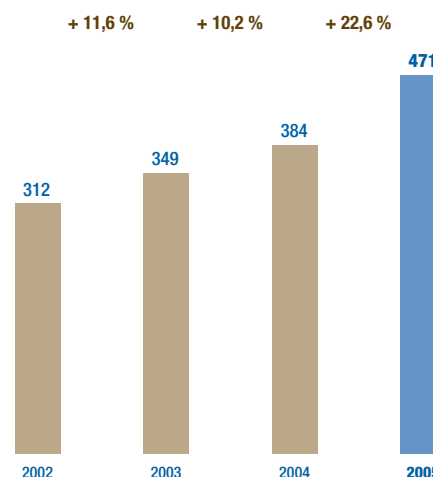
Les encours de crédits aux entreprises progressent lentement cette année en dépit de résultats convenables sur la composante crédits d'équipement (+4,6 %).

Les crédits court terme sont, en effet, en repli en moyenne annuelle. Il convient toutefois de noter que cette tendance s'est inversée au second semestre de 2005 et que les évolutions de fin d'année sont redevenues très positives sur l'ensemble des crédits aux entreprises, les crédits court terme comme les

crédits d'équipement. Parmi les crédits court terme, les créances commerciales évoluent en particulier très favorablement (+6,0 % en moyenne annuelle) grâce à une action de relance de l'offre du Groupe en la matière, en particulier sur sa composante cessions de créances Dailly qu'elle soit réalisée sous forme d'escompte ou de simple garantie.

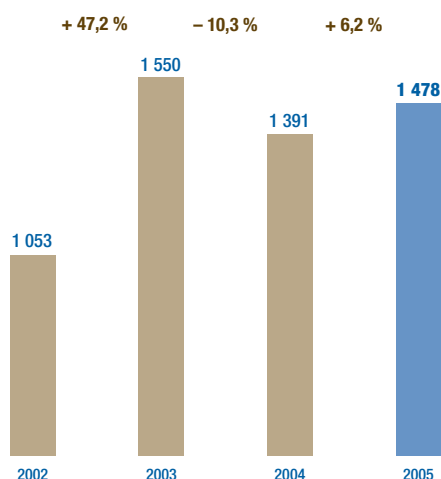
PRODUCTION DE CRÉDIT-BAIL MOBILIER

(en millions d'euros)



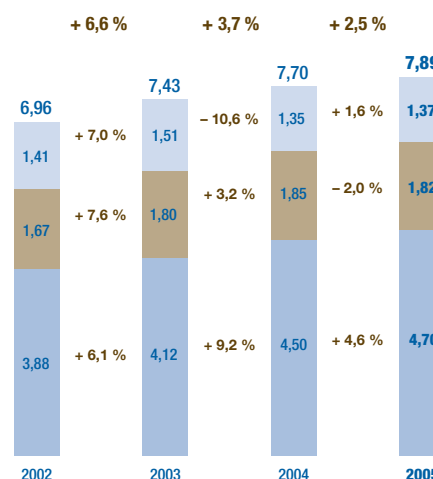
PRODUCTION DE CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT (y compris PBE) ⁽¹⁾

(en millions d'euros)



ENCOURS DE CRÉDITS AUX ENTREPRISES

(en milliards d'euros)



■ Crédits MLT ■ Créances commerciales et trésorerie ■ Comptes débiteurs et autres

(1) Prêts bancaires aux entreprises.

Évolutions financières

Les données présentées ci-après sont directement issues des chiffres comptables portant sur la totalité du périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré d'évolution significative en 2005. En 2004, il enregistrait l'entrée de la SNC Europe Lafayette, détenue à 100 % par la Banque Rhône-Alpes, intégrée désormais globalement et dont les seuls actifs sont des biens immobiliers et un contrat de crédit-bail.

Dans le but d'apporter des compléments d'information sur les évolutions des principaux soldes intermédiaires de gestion, nous ferons référence à des analyses de gestion qui portent sur des périmètres précisés dans le corps du texte. Ces analyses concernent l'activité banque de détail, dont les résultats financiers représentent plus de 90 % des résultats financiers du Groupe.

Les chiffres présentés pour les comptes 2004 et 2005 sont établis dans les nouvelles normes comptables IFRS, y compris les normes 32 et 39 et IFRS 4 en 2005, hors ces trois normes en 2004. Ils sont comparés à un historique établi selon les normes françaises en 2003.

(en millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾	Variation % 2005/2004
Intérêts nets et revenus divers	772,7	751,3	+ 2,8
Commissions nettes	608,5	562,5	+ 8,2
PNB	1 381,2	1 313,8	+ 5,1

Le PNB consolidé du Groupe Crédit du Nord enregistre une progression de 5,1 % par rapport à l'année passée, grâce à la bonne résistance des intérêts nets et divers, en hausse de 2,8 % et à des commissions nettes en progression de 8,2 %.

Hors impact de la réévaluation de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL, le PNB aurait connu une progression de 5,6 %. Il convient de rappeler que cette provision constate la juste valeur de certains engagements au titre de ces produits qui mettent à disposition du client des options d'arbitrage, tant sur la phase d'épargne que sur la phase de prêt.

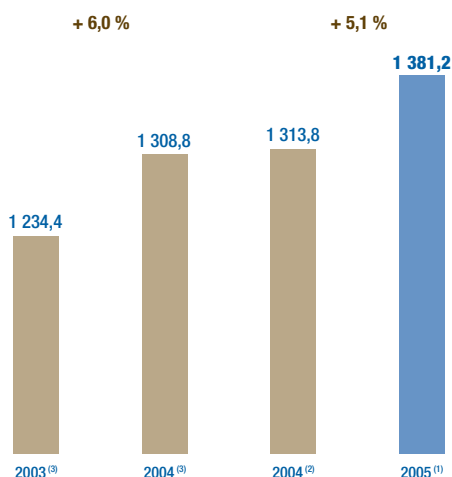
Le PNB de l'année 2005 intègre en outre le coût du rachat par le Crédit du Nord de titres participatifs émis en 1985 et 1990 pour -3,2 millions d'euros, une plus-value de cession de titres non stratégiques pour +3,0 millions d'euros et deux plus-values de cession sur titres dans le cadre de nos activités de capital-développement pour +7,2 millions d'euros.

L'analyse de gestion portant sur le périmètre de toutes les banques du Groupe Crédit du Nord permet d'apporter un éclairage sur l'évolution des composantes de notre PNB.

Au 31 décembre 2005, la marge commerciale sur dépôts et crédits a enregistré une progression de 3,1 %, soit +19,5 millions d'euros (après +3,6 % soit +22,0 millions d'euros en 2004 par rapport à 2003).

PRODUIT NET BANCAIRE

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(3) Normes françaises.

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

L'année 2005 a en particulier été marquée par un essor de la marge sur crédits à +2,9 % (soit +7,8 M€) par rapport à l'année passée.

Le maintien à un faible niveau des taux courts, pendant les trois premiers trimestres, a eu pour conséquence un effet favorable sur les taux de marge des comptes débiteurs et des crédits court terme, qui surcompense la perte de volume.

Par ailleurs, l'augmentation des encours de crédit habitat (+13,9 %) a permis une progression de la marge correspondante, en dépit d'un léger effritement du taux de marge sur encours. Enfin, la croissance des encours de crédit d'équipement s'est élevée à 4,6 %, la hausse de la marge sur ces encours étant de 2,0 %.

En ce qui concerne les dépôts, les encours de dépôts à vue confirment leurs très bonnes orientations (+7,5 %) compensant la contraction liée à la baisse des taux.

Les encours d'épargne réglementée progressent (+4,8 %), sous l'effet moteur de l'épargne sur livret (+11,0 %), des CODEVI (+7,5 %), et plus accessoirement des comptes épargne logement (+2,1 %) et des plans d'épargne logement (+3,6 %).

Au total, les marges sur dépôts s'améliorent de 11,8 millions d'euros (+3,2 %).

Les commissions nettes consolidées augmentent de 8,2 % d'une année sur l'autre grâce à la récurrence de la progression des commissions de services et à une conjoncture boursière et financière plus favorable.

Les commissions financières ont bénéficié de l'amélioration du contexte boursier : la hausse de 16,2 % du CAC 40 en moyenne annuelle contribue à une augmentation des commissions de gestion sur OPCVM.

Les commissions liées à l'assurance vie (gestion : +10,5 % et placement : +18,9 %) ont profité d'une bonne collecte et de la progression des encours (+13,2 %) liée aussi pour partie à la reprise du CAC.

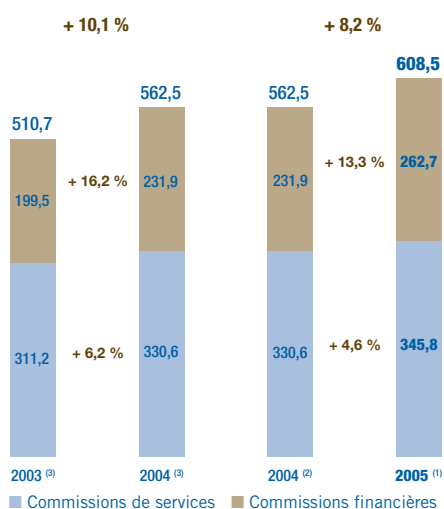
Les commissions de services continuent de croître. Elles enregistrent une hausse de 4,6 % à fin décembre 2005 (après +6,2 % en 2004 par rapport à 2003).

Les principaux postes en forte évolution sont :

- les commissions liées aux « packages » (+7,2 % ; clients particuliers : +5,0 % ; clients professionnels : +13,0 %) ;
- les commissions de mouvement (+7,7 %) dont l'évolution reflète le développement de nos relations au quotidien avec la clientèle des professionnels et des entreprises ;
- les commissions de dépassement (+7,9 %) ;
- les commissions monétiques (+5,0 %) ;
- À *contrario*, les commissions étrangers (-8,2 %) subissent encore l'effet de baisse des tarifs du virement Européen, ainsi que le fort développement de l'utilisation du virement par Internet.

COMMISSIONS NETTES ⁽⁴⁾

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(3) Normes françaises.

(4) Retraitées sur 2003 d'un transfert de compte entre les deux natures de commissions.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾	Variation % 2005/2004
Charges de personnel	570,5	558,3	+ 2,2
Impôts et taxes	34,4	23,9	+ 43,9
Autres charges	263,1	244,8	+ 7,5
Amortissements	57,7	54,1	+ 6,7
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	925,7	881,1	+ 5,1

Les frais généraux atteignent 925,7 millions d'euros, en progression de 5,1 % à fin décembre 2005.

À noter qu'à fin décembre 2005, le Crédit du Nord a immobilisé 23,8 millions d'euros au titre des projets informatiques, contre 25,8 millions d'euros à fin décembre 2004. Le projet informatique Chopin (refonte du poste de travail) mis en exploitation au deuxième trimestre 2004 est rentré dans sa phase d'amortissement depuis mai 2004 pour une charge mensuelle de 600 mille euros.

■ L'évolution des charges de personnel, de 2,2 % par rapport à 2004, est essentiellement liée à trois facteurs : l'amélioration de la profitabilité du Groupe, qui a conduit à majorer les sommes provisionnées au titre de l'intéressement et de la participation de 32,1 %, soit 12,6 millions d'euros (dont 3,4 millions d'euros au titre d'un versement exceptionnel réalisé dans le cadre de la loi « Breton ») ; la progression de la masse salariale limitée à + 1,7 % soit + 5,1 millions d'euros ; et de divers mouvements de passifs sociaux et de provisions pour dettes sociales.

	2005	2004	2003	Variation % 2005/2004
Effectif en activité proraté Groupe	7 568	7 518	7 576	+ 0,7
Effectif moyen net présent Groupe	7 791	7 759	7 904	+ 0,4

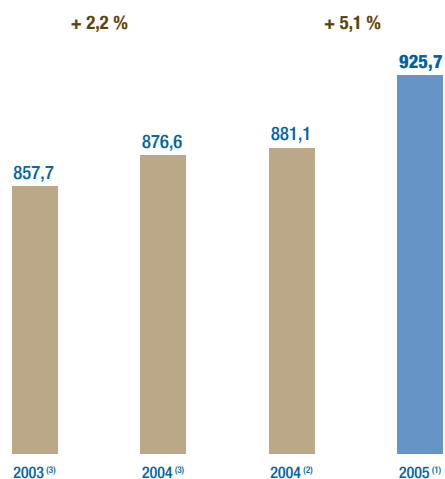
■ Les autres charges ressortent en hausse de + 7,5 %. Les principales évolutions tiennent à l'effet de notre programme de développement commercial et à l'effet de la modernisation de notre système d'information parfois réclamée par la mise en application des nouvelles normes réglementaires (Bâle II et IAS).

- Sous-traitance et études : + 17,1 % soit + 7,0 millions d'euros (maîtrise d'ouvrage pour 2,8 millions d'euros et maîtrise d'œuvre pour 4,2 millions d'euros).
- Action commerciale : + 31,8 % soit + 3,5 millions d'euros (dont campagne média pour 2,8 millions d'euros).
- Loyers et charges sur immeubles : + 5,2 % soit + 2,4 millions d'euros (dont programme d'ouverture d'agence pour 0,9 million d'euros).

■ Les amortissements sont en hausse de 6,7 % par rapport à fin décembre 2004 du fait du début de l'amortissement du projet informatique de refonte de notre poste de travail (cf. *supra*) qui a pesé pleinement en 2005 et seulement pour partie en 2004.

CHARGES D'EXPLOITATION

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(3) Normes françaises.

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

■ Les impôts et taxes progressent de 43,9 %. En 2004, Étoile Gestion (société de gestion d'actifs du Groupe) enregistrait une reprise de provision sur redressement fiscal de 2,0 millions d'euros ; elle enregistre en 2005 la dégradation du prorata de TVA, suite à l'exonération de TVA sur les produits de Sicav pour -5,6 millions d'euros. Retraités de ces éléments, les impôts et taxes progressent de 10,6 %, évolution encore particulièrement élevée du fait de la dégradation du prorata de récupération de TVA du Crédit du Nord social.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾	Variation % 2005/2004
PNB	1 381,2	1 313,8	+ 5,1
Frais généraux	925,7	881,1	+ 5,1
RBE	455,5	432,7	+ 5,3

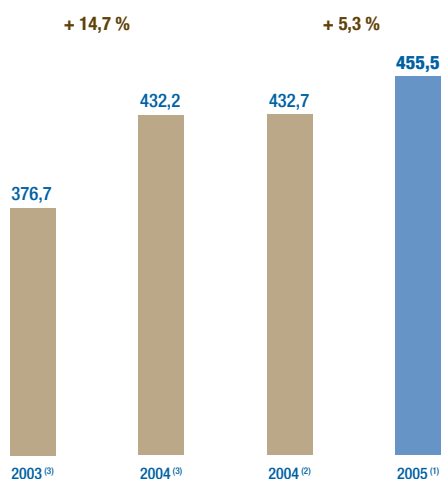
L'effet combiné d'une évolution très favorable de notre PNB et d'une augmentation maîtrisée de nos frais généraux conduit à une progression de + 5,3 % du RBE en 2005, ce qui poursuit la tendance enregistrée depuis le second semestre 2003 après la fin de la baisse des marchés boursiers.

Hors impact de la réévaluation de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL, le RBE aurait connu une progression de 6,6 %.

Parallèlement, le coefficient d'exploitation est en baisse de 0,1 point sur le coefficient de 67,1 % affiché à fin décembre 2004 ⁽²⁾, pour s'établir à 67,0 % ⁽¹⁾. Cette consolidation provisoire de notre coefficient d'exploitation à 67,0 % résulte de l'important programme de développement commercial caractérisé par une croissance dans l'année de près de 6,0 % de notre nombre d'agences d'exploitation.

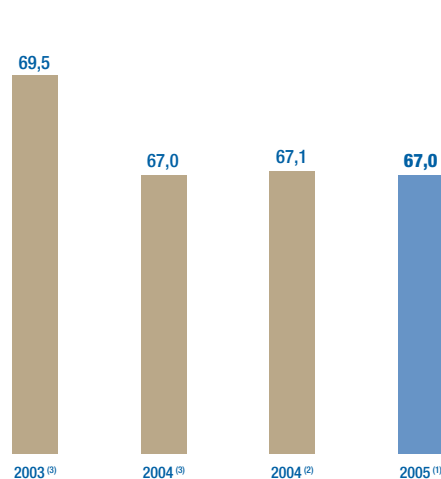
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Périmètre Groupe consolidé (en %)



(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(3) Normes françaises.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque* consolidé du Groupe Crédit du Nord s'élève à 62,5 millions d'euros en diminution de 10,3 % par rapport à celui constaté fin décembre 2004.

Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, ce niveau de dotation s'établit à 0,31 %, contre 0,38 % à fin décembre 2004, traduisant pour partie le développement du Groupe sur les crédits aux particuliers, moins risqués que ceux consentis aux entreprises, mais également une gestion efficace de nos risques sur les professionnels et les entreprises qui enregistrent sur 2005 une charge de provisionnement particulièrement faible.

(en millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾	2004 ⁽³⁾	2003 ⁽³⁾
Coût du risque	62,5	69,7	69,7	74,5
Encours de crédits	20 132,9	18 216,2	18 216,2	17 291,8
Coût du risque sur encours	0,31 %	0,38 %	0,38 %	0,43 %

Dans un environnement économique globalement non adverse à défaut d'être porteur et compte tenu d'une gestion financière saine de nos clients, la qualité du risque du Groupe Crédit du Nord reste bonne : le taux d'encours douteux et contentieux bruts sur les encours totaux s'améliore passant de 6,0 % à fin décembre 2004 à 5,1 % à fin décembre 2005 du fait, notamment, de la non comptabilisation en normes IFRS des intérêts sur créances contentieuses (comptabilisés et provisionnés à 100 % en normes française) dans les encours de créances douteuses et contentieuses. Ce traitement conduit à légèrement dégrader le ratio global de couverture après la dégradation entre 2003 et 2004 de ce même taux du fait de la mise en œuvre de règles plus strictes de déclassement des créances en douteux. À norme de comptabilisation identique des intérêts sur créances contentieuses, le taux de provisionnement 2004 se serait établi à 57,2 % pour 56,8 % en 2005.

(en millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽³⁾	2003 ⁽³⁾
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	1 055,6	1 139,7	1 081,1
Provisions sur créances douteuses et contentieuses	- 599,9	- 686,5	- 694,8
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts	5,1 %	6,0 %	6,0 %
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets	2,3 %	2,5 %	2,2 %
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux (y compris crédit-bail)	56,8 %	60,2 %	64,3 %

Les modalités d'organisation, d'octroi de crédit et de suivi des risques de crédit sont détaillées dans la note 4 des annexes comptables.

* Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties. Par application des normes IFRS, le coût du risque intègre désormais l'effet d'actualisation lié au délai de récupération des flux de trésorerie attachés aux créances douteuses (principal et intérêts).

(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(3) Normes françaises.

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

LES RISQUES DE MARCHÉ

L'activité de marché, marginale au Crédit du Nord et seulement conduite par l'intérêt clientèle, bénéficie en matière de risques des méthodes d'évaluation et de suivi mises en œuvre par son actionnaire principal.

Les trois indicateurs de mesure de risque de marché : valeur en risque (VaR) à 99 %, mesures en stress-tests, limites complémentaires figurent en détail dans la note 4 des annexes comptables tout comme l'attribution des limites et l'organisation de leur suivi.

Au titre de l'année 2005, l'évolution de la valeur en risque (VaR) à 99 % est reprise dans les tableaux ci-dessous ; les valeurs indiquées présentent les caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de x jours ;
- intervalle de confiance de 99 % ;
- données historiques considérées sur les 260 derniers jours.

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de x jours, les pertes éventuelles devraient être dans 99 % des cas inférieures aux montants mentionnés.

Valeur en risque : ventilation par facteur de risques

1 JOUR - 99 % / ANNÉE 2005

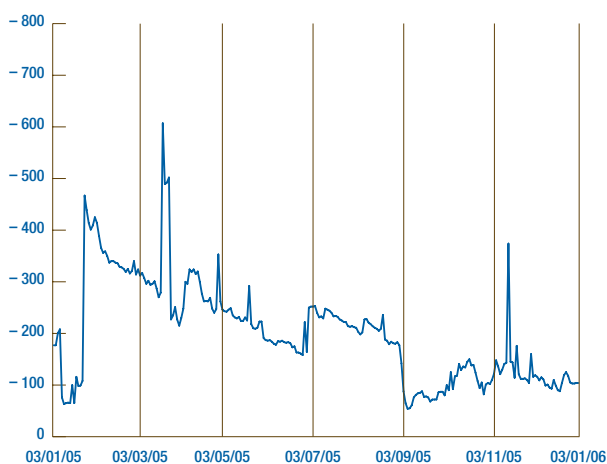
(en milliers d'euros)	Change	Trésorerie	Négo-ciation	Globale
03/01/2005	-41	-165	0	-177
Minimum	-17	-44	0	-54
Maximum	-156	-590	0	-607
Moyenne	-62	-192	0	-202
31/12/2005	-52	-82	0	-104
Limites				-1 000

10 JOURS - 99 % / ANNÉE 2005

(en milliers d'euros)	Change	Trésorerie	Négo-ciation	Globale
03/01/2005	-130	-522	-560	-560
Minimum	-54	-139	-171	-171
Maximum	-493	-1 866	-1 916	-1 920
Moyenne	-195	-606	-637	-638
31/12/2005	-164	-259	-329	-329

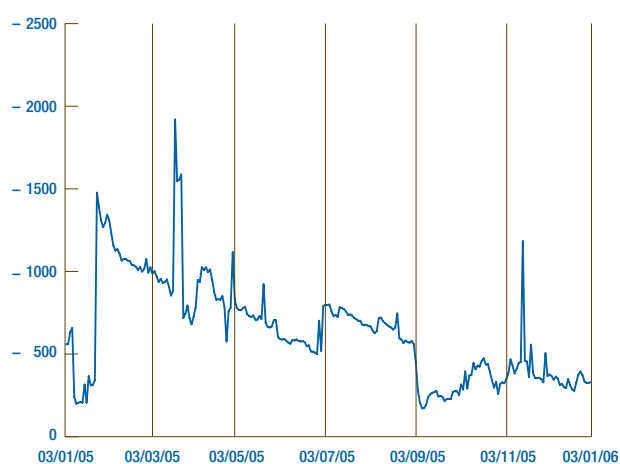
VALEUR EN RISQUE (1 JOUR - 99 %)

(en milliers d'euros)



VALEUR EN RISQUE (10 JOURS - 99 %)

(en milliers d'euros)



LE RÉSULTAT COURANT AVANT IS

(en millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾	Variation % 2005/2004
RBE	455,5	432,7	+ 5,3
Coût du risque	- 62,5	- 69,7	- 10,3
Résultat d'exploitation	393,0	363,0	+ 8,3
Résultat en équivalence	1,3	1,6	- 18,8
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,1	0,7	+ 57,1
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	395,4	365,3	+ 8,2

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord atteint 393,0 millions d'euros, en augmentation de 8,3 % par rapport à 2004.

Le résultat courant avant IS s'établit à 395,4 millions d'euros, en progression de 8,2 % par rapport à 2004.

En 2005, les gains ou pertes sur actifs immobilisés n'enregistrent aucune opération majeure, mais quelques cessions diffuses d'immeubles.

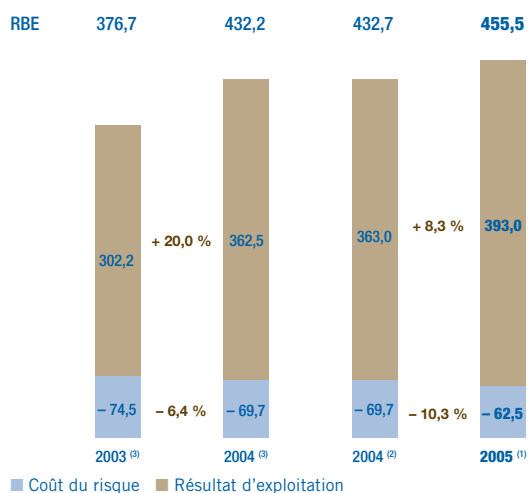
LE RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾	Variation % 2005/2004
Résultat courant avant IS	395,4	365,3	+ 8,2
Impôt sur les sociétés	- 138,5	- 125,7	+ 10,2
Intérêts minoritaires	- 6,8	- 5,8	+ 17,2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	250,1	233,8	+ 7,0

Après impôt sur les sociétés, le résultat net part du Groupe s'établit à 250,1 millions d'euros, en progression de 7,0 % par rapport à fin décembre 2004.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(3) Normes françaises.

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾	2004 ⁽³⁾
Capitaux propres fin de période	1 273,9	1 166,3	1 163,2
<i>dont part du Groupe</i>	<i>1 242,2</i>	<i>1 136,5</i>	<i>1 133,4</i>
Capitaux propres moyens	1 229,1	1 143,6	1 141,8
Risques pondérés de crédit	17 371,8	ND	15 536,6
Fonds propres (*)	1 564,5	ND	1 422,3
Ratio de solvabilité consolidé	9,01 %	ND	9,15 %
<i>dont Tier One (*)</i>	<i>6,28 %</i>	<i>ND</i>	<i>6,68 %</i>

Les mouvements qui ont affecté les capitaux propres du Groupe en 2005 ont consisté en l'incorporation dans les réserves du résultat consolidé après paiement des dividendes ainsi que l'imputation à hauteur de +3,8 millions d'euros de l'effet des normes IAS 32 et 39, et IFRS 4. L'impact des normes IAS/IFRS, hors 32 et 39, et IFRS 4, avait été comptabilisé au 1^{er} janvier 2004 à hauteur de -29,4 millions d'euros.

Il convient de noter que les ratios de solvabilité sont présentés à titre d'information puisque, compte tenu de son actionnariat, le Groupe Crédit du Nord n'est pas assujéti individuellement au respect des ratios réglementaires de solvabilité.

Ils permettent toutefois de calculer la rentabilité normative du Groupe Crédit du Nord sur la base d'une exigence de fonds propres Tier One égale à 6 % des encours pondérés de crédits. Cette rentabilité normative s'établit à 23,3 % ⁽¹⁾ contre 23,3 % ⁽²⁾ pour décembre 2004.

La rentabilité des capitaux propres comptables, après impôts, s'établit, quant à elle, à 20,1 % ⁽¹⁾ pour un Tier One de 6,3 % contre une rentabilité à fin décembre 2004 de 20,6 % ⁽²⁾ pour un Tier One de 6,7 %.

(1) Normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(2) Normes IAS/IFRS, hors les normes 32 et 39, et IFRS 4.

(3) Normes françaises.

(*) Hors résultat en instance d'affectation.

PERSPECTIVES D'AVENIR

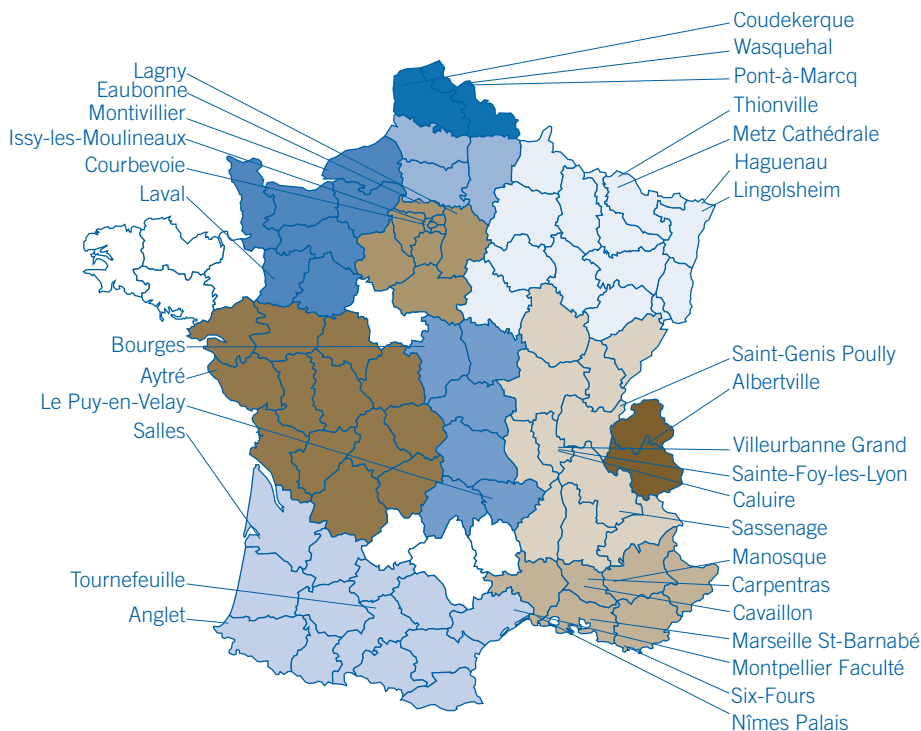
Les résultats du Groupe Crédit du Nord depuis trois ans légitiment son modèle bancaire puisque la croissance du PNB a été forte dans un environnement économique *a priori* peu porteur. En outre, cette croissance des revenus a été équilibrée entre les différentes composantes du PNB comme entre les différents marchés qui composent les fonds de commerce du Groupe.

Le haut niveau de satisfaction que font ressortir les enquêtes auprès de nos clients permet de penser que le développement commercial des trimestres à venir continuera à s'appuyer sur des fondamentaux solides. Comme, par ailleurs, l'ambitieux programme d'ouverture d'agences lancé à l'automne 2004 est entré dans sa deuxième année de mise en œuvre, les nouveaux points de vente vont commencer à devenir un relais de croissance tout à fait significatif pour le Groupe, permettant ainsi la reprise de l'amélioration tendancielle de notre coefficient d'exploitation.

Dès le début de l'année 2006, l'offre de produits de prévoyance sera enrichie par le lancement de la protection juridique à destination des clients particuliers et professionnels, en partenariat avec un assureur spécialisé, La Paix, filiale du groupe Aviva. Par ailleurs, la gamme d'OPCVM gérés en multigestion, concept toujours inégalé sur le marché français depuis son lancement en 2000, sera complétée par un nouveau support, Étoile Multi Gestion Croissance, centré sur les marchés boursiers des pays émergents.

Sur le plan financier, la confirmation en début d'année 2006 d'une meilleure orientation de la demande de crédit de la part des entreprises et de la bonne tenue des marchés financiers doit permettre à la croissance du PNB de demeurer vigoureuse. Ensuite, la consolidation de la croissance économique au sein de la zone euro devrait permettre de prolonger cette tendance sur l'ensemble de l'année.

OUVERTURES D'AGENCES INTERVENUES EN 2005



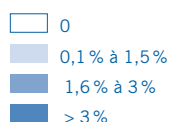
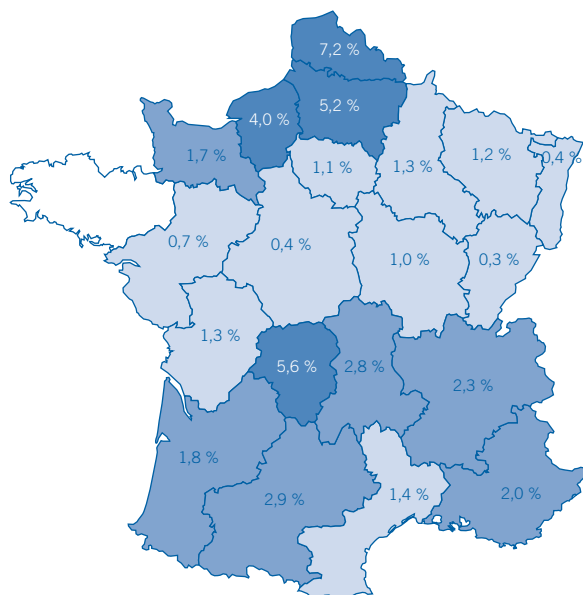
Rapport de gestion

EXERCICE 2005

INFORMATIONS SUR LES PARTS DE MARCHÉ

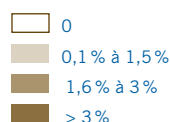
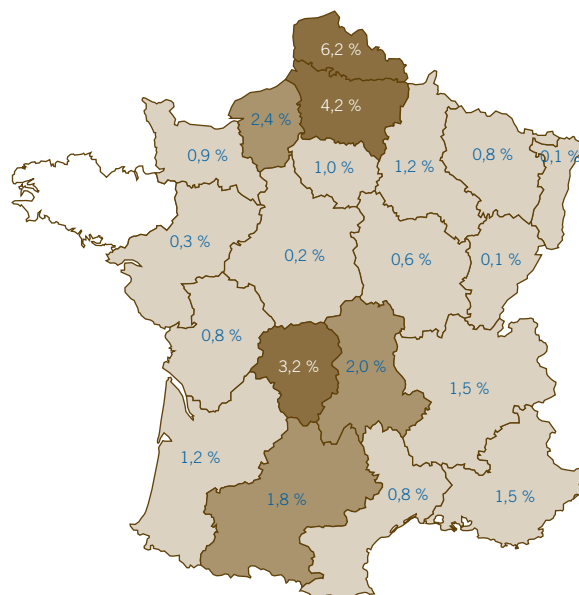
Le Groupe Crédit du Nord ne dispose pas d'un maillage d'agences homogène sur tout le territoire. Ainsi, alors que sa part de marché nationale est comprise entre 1,4 et 1,8 %, il dispose de positions sensiblement plus fortes dans ses implantations historiques du quart nord-ouest de la France, du Limousin (Banque Tarneaud), d'Auvergne (Banque Nuger) ou de Midi-Pyrénées (Banque Courtois).

PARTS DE MARCHÉ EN CRÉDITS TOUTE CLIENTÈLE DU GROUPE CRÉDIT DU NORD AU 30/09/2005 PART DE MARCHÉ NATIONALE : 1,8 %



Source: Statistiques locales de dépôts/crédits de la Banque de France

PARTS DE MARCHÉ EN DÉPÔTS TOUTE CLIENTÈLE DU GROUPE CRÉDIT DU NORD AU 30/09/2005 PART DE MARCHÉ NATIONALE : 1,4 %



Source: Statistiques locales de dépôts/crédits de la Banque de France

Rapport du Président

SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de l'exercice 2005

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, résultant de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne saurait prétendre décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit habituellement trois fois par an, en février, juillet et octobre.

L'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration est arrêté par le Président du Conseil, également Directeur Général, lors d'une réunion de travail préparatoire avec le Secrétaire Général, après consultation du Directeur Général Délégué et du Comité Exécutif, réunion au cours de laquelle sont passés en revue :

- les sujets qui devront obligatoirement être examinés par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets présentant un intérêt particulier, quoique non obligatoires, et cela afin de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise (stratégie commerciale, d'organisation, d'investissement, etc.).

Les administrateurs sont convoqués par lettre au minimum 15 jours avant la date prévue pour la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion du Conseil.

Outre les administrateurs, participent également aux réunions du Conseil :

- le Directeur Général Délégué ;
- les membres du Comité Exécutif concernés par les sujets traités lors de la réunion ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire Général agissant en tant que Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du CCE.

Le dossier remis aux administrateurs comprend :

- les différents rapports prévus par la loi (rapport de gestion, rapport du Président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne...);
- les projets de résolutions aux assemblées d'actionnaires ;
- les études relatives aux décisions à caractère stratégique sur lesquelles les administrateurs peuvent être amenés à se prononcer.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels sont également remises :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, et ce, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

La durée des réunions du Conseil d'Administration est d'environ deux heures trente.

La présentation des points soumis à l'examen du Conseil est faite, soit par le Président, soit par le membre de la Direction Générale concerné ou par le responsable du projet lorsqu'il s'agit d'un sujet à caractère technique.

Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil est appelé à se prononcer en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet ensuite au Président ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif présents à la réunion. Le projet de procès-verbal est ensuite soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'Administration est également Directeur Général.

La durée des fonctions du Directeur Général ainsi que sa rémunération sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Un Directeur Général Délégué, nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président-Directeur Général, assiste ce dernier.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés au Directeur Général Délégué, ainsi que sa rémunération, sont fixées par le Conseil d'Administration en accord avec le Président-Directeur Général.

Le Directeur Général Délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président-Directeur Général.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport porte sur les procédures de contrôle interne qui s'appliquent à l'ensemble des entités du Groupe Crédit du Nord. Les différentes entités qui participent au dispositif du contrôle interne ont contribué à l'élaboration du rapport pour la partie qui les concerne.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre doublement sécurisé, à la fois par la réglementation bancaire et par l'actionnaire principal (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord est, comme tout établissement bancaire, exposé à un certain nombre de risques, dont le principal est le risque de crédit (II).

En revanche, en raison des choix effectués en termes d'activité, le Groupe Crédit du Nord est peu ou pas exposé à des risques tels que ceux liés à l'international, à l'immobilier, aux opérations de marché (y compris produits dérivés).

Le Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord reposait jusqu'à fin 2005 sur un dispositif qui s'articulait autour de trois niveaux interdépendants (III). Début 2006, ce dispositif a été aménagé pour répondre aux nouvelles exigences du règlement CRBF 97-02 modifié, demandant de distinguer, en matière de contrôle interne, le Contrôle Périodique du Contrôle Permanent et d'établir un dispositif adapté pour gérer le risque de non-conformité.

Le présent rapport, rédigé au titre de l'exercice 2005, prend en compte l'organisation du dispositif en vigueur en 2005.

Enfin, en matière de gestion financière et comptable, un système informatique commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires, permet à la fois l'accès de celles-ci aux règles et procédures diffusées par le Crédit du Nord, et la centralisation par ce dernier des données nécessaires au suivi en temps réel de l'activité et des résultats des sociétés du Groupe dans le cadre des règles et procédures édictées (IV).

Rapport du Président

SUR LE CONTRÔLE INTERNE

I. Un cadre doublement sécurisé

LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

■ Au titre des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié, deux rapports annuels sont produits :

- l'un, effectué par l'Inspection Générale, concerne les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré ;
- l'autre, effectué par la Direction Centrale des Risques, est relatif à la mesure et à la surveillance des risques.

Ces rapports sont communiqués à l'organe délibérant, adressés aux Commissaires aux Comptes et à l'actionnaire principal pour consolidation à son niveau avant transmission au Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

La Commission Bancaire dispose ainsi des rapports de chaque Filiale du Crédit du Nord, du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord ainsi que du rapport consolidé au niveau du groupe Société Générale.

■ Le Contrôleur des Services d'Investissement adresse chaque année à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un rapport normé sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ce rapport, dont la présentation est normalisée, ainsi qu'un rapport spécifique dont le thème est fixé par l'AMF sont commentés chaque année à l'organe délibérant.

En 2005, le rapport spécifique a porté sur le respect des obligations professionnelles en matière de gestion individuelle sous mandat.

LE DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL

Intégré depuis 1997 dans le groupe Société Générale, le Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit par celui-ci dans son propre rapport sur le contrôle interne.

Le contrôle interne de l'actionnaire principal vise notamment à exercer un contrôle suffisant sur les risques encourus, à garantir la fiabilité des informations financières et de gestion, et à vérifier la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de ses plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les normes édictées sont respectées.

Dans la mesure où l'actionnaire principal est également un établissement bancaire, le benchmark permanent entre les deux réseaux facilite d'autant la revue analytique des comptes et des risques.

II. Gestion des principaux risques afférents à l'activité bancaire

RISQUES DE CRÉDIT

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

Elle est définie par la **Direction Centrale des Risques**, placée sous l'autorité du Président-Directeur Général.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques, Inspection Générale.

La **filière risques** comporte deux niveaux :

La **Direction Centrale des Risques (DCR)**, placée sous la responsabilité du Président du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques du groupe Société Générale, contribue à la définition de la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre, participe au processus d'octroi ; elle est responsable du contrôle des risques, de la bonne classification des risques, du bon niveau de provisionnement des douteux, du recouvrement des créances douteuses et contentieuses, assure le recensement des risques...

Les Directions des Risques des Régions et Filiales, placées sous la responsabilité du Directeur de Région ou du Président de Filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau. Elles interviennent notamment :

- dans le processus d'octroi ;
- dans le suivi et la classification des risques ;
- dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour le suivi et le pilotage des risques, le Crédit du Nord s'est doté de comités et dispositifs spécialisés, à la fois au niveau du Groupe et de chaque Région et Filiale :

- **un Comité des Risques**, présidé par le Président-Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire principal y participe ;
- **un Comité des Risques sains**, dans chaque Région et Filiale, présidé par le Président-Directeur Général et/ou le Directeur Général Délégué, se réunit, en principe, tous les semestres ;
- **une revue des risques dégradés** est effectuée semestriellement par la Direction du Contrôle et Provisionnement de la DCR.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition de la politique des risques, à la mise en œuvre de cette politique, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement, et à l'analyse globale des risques.

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à l'actionnaire principal, pour consolidation et transmission à la Commission Bancaire, un reporting de ses grands risques réglementaires.

RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE ET DE LIQUIDITÉ (HORS ACTIVITÉ DE MARCHÉ)

Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

En matière de gestion des risques globaux, le Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

La cellule ALM est rattachée à la Direction Financière du Crédit du Nord et placée, depuis le 1^{er} janvier 2006, sous l'autorité du Directeur de la Gestion Financière.

Elle a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux de transformation, de taux et de liquidité en euros du Groupe Crédit du Nord.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal participe à ce Comité.

Risque de liquidité

Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité à court terme est cependant délégué à chaque Filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; ce pilotage est assorti de limites (obligation pour la Filiale d'être suffisamment liquide).

Risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée attentivement par la cellule ALM, qui permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire principal.

Rapport du Président

SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Risque de taux

L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette délégation est assortie de limites qui encadrent l'exposition à la variation des taux monétaires, et la valeur actuelle nette des sensibilités mensuelles de l'impasse court terme (instruments de maturité à l'origine inférieure à un an). Ces limites sont vérifiées lors du Comité Hebdomadaire de Trésorerie.

Le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal.

Le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture nécessaires pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

Les couvertures réalisées par l'ALM portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord. Chaque entité du Groupe fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures *ad hoc*.

Depuis 2004, l'ALM est doté de l'outil « Almonde », à partir duquel sont produits le reporting du Comité Hebdomadaire de Trésorerie, le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan et le rapport trimestriel à l'actionnaire. Les tests d'efficacité des couvertures imposées par les nouvelles normes comptables IFRS sont également réalisés au moyen de ce logiciel. « Almonde » apporte une restitution fidèle des positions, les impasses étant exhaustives et calculées en moyenne mensuelle.

Activité de trading

Les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont, sauf exception, couvertes auprès des actionnaires du Crédit du Nord (Société Générale et Dexia), la banque ne maintenant que des positions limitées pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire principal.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. § « Risques de marché » ci-après).

RISQUES DE MARCHÉ LIÉS AUX OPÉRATIONS CLIENTÈLE

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de ses actionnaires (Société Générale et Dexia), réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

Une équipe spécialisée de la Direction Trésorerie et Change a en charge le suivi des risques de marché et de contrepartie.

Tous les jours, ces risques sont calculés, rapprochés des limites, et le reporting des dépassements éventuellement constatés est consulté par l'équipe de Direction Trésorerie et Change.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les quinze jours à l'actionnaire principal. Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la Direction Trésorerie et Change un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Président et le Directeur Général Délégué reçoivent également de la Direction Trésorerie et Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

Par ailleurs, un état hebdomadaire des dépassements éventuels des lignes autorisées sur les contreparties est remis au Directeur Central des Risques.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels » dans le cadre de la réforme du ratio d'exigences minimales en fonds propres (ratio Mac Donough).

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle de juillet 2002, dit « Bâle II », et en concertation avec l'actionnaire principal, les risques opérationnels ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes font l'objet d'un recensement systématique.

D'une manière générale, les principaux projets mis en œuvre au Crédit du Nord sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels participent, pour les projets les plus importants, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

La Direction des Risques Opérationnels, créée en juillet 2004 au sein de la Direction Centrale des Risques, a en charge le pilotage et la coordination des dispositifs mis en œuvre au sein du Groupe en matière de Risques Opérationnels et de Plan de Continuité d'Activité.

Elle s'appuie sur un réseau de Correspondants Risques Opérationnels désignés dans les différentes entités du Siège, du réseau d'exploitation et des Filiales.

Un Comité des Risques Opérationnels, composé des membres de la Direction Générale, de l'Inspecteur Général, du Directeur Central des Risques et du Responsable des Risques Opérationnels, se réunit trimestriellement. Lors de ce Comité, sont passées en revue les pertes opérationnelles et les cartographies des risques opérationnels ; un point d'avancement est fait également sur les chantiers du projet Bâle II Risques Opérationnels et sur les Plans de Continuité d'Activité.

Une réunion de revue des risques opérationnels, à laquelle participent l'Inspection Générale, le Responsable des Systèmes de Sécurité d'Information et, depuis juillet 2004, le Responsable des Risques Opérationnels, se tient préalablement à chaque livraison d'une nouvelle application informatique ou d'une nouvelle version d'applications existantes suite à des modifications importantes, afin de vérifier le risque sur le plan de la disponibilité, de l'intégrité, de la confidentialité, de la preuve et du contrôle (« piste d'audit »).

Par ailleurs, un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable des Systèmes de Sécurité et d'Information, se réunit deux fois par an.

Un Plan de Crise permet de réunir à tout moment, dans un site dédié opérationnel, une cellule de crise composée des principaux membres de la Direction Générale. À la demande de cette cellule, viendront se joindre éventuellement les dirigeants, responsables et experts concernés par la nature et la localisation de l'événement.

Les entités stratégiques du Siège, en l'occurrence celles pour lesquelles il est nécessaire d'assurer la continuité du fonctionnement, ont travaillé sur un Plan de Continuité d'Activité, dont la mise en œuvre a démarré en 2004. Ce plan vient s'ajouter aux procédures qui, dans le réseau, permettaient déjà d'assurer la continuité du service.

III. L'organisation du contrôle interne

Le Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur un dispositif qui s'articule autour de trois niveaux interdépendants :

- un contrôle hiérarchique ;
- un contrôle de deuxième niveau ;
- l'Inspection Générale.

Chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un contrôle permanent sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler) et formaliser les contrôles effectués ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Rapport du Président

SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Un contrôle de deuxième niveau est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au Responsable de Région, Filiale ou Direction Fonctionnelle dont ils dépendent et fonctionnellement à l'Inspection Générale.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés avec l'Inspection Générale sous l'angle administratif et avec la Direction Centrale des Risques en ce qui concerne les engagements.

Contrôle des contrôles, l'Inspection Générale est fondée à intervenir dans tous les domaines, tant au Crédit du Nord que dans ses Filiales. Elle est directement rattachée au Président-Directeur Général.

Ce dispositif est intégré au contrôle interne de l'actionnaire principal. C'est ainsi que les équipes d'audit de l'actionnaire principal sont amenées chaque année à effectuer des missions d'inspection au sein du Groupe Crédit du Nord.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE 1^{ER} ET 2^D NIVEAU

Le dispositif de contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des Régions et Filiales

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (la sécurité au quotidien) qui touche, par exemple, à l'accueil, à l'ouverture du courrier, au rangement... et un nombre limité de contrôles à formaliser sur le plan hiérarchique (reconnaissance de valeurs en agences, de certaines procédures sensibles du type ordres de Bourse). Ces derniers peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de deuxième niveau, effectué par des agents spécialisés directement rattachés à la Direction Régionale ou aux Présidents de Filiales, dispose de fiches de contrôle élaborées en liaison avec l'Inspection Générale et d'un plan d'intervention définissant les périodicités des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées. L'effectif de ce corps de contrôle de deuxième niveau était de 65 agents à fin décembre 2005.

À chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, le contrôle et l'agence objet de ce contrôle sont soumis à une note d'évaluation permettant de mesurer le degré de conformité aux règles imposées, en s'appuyant sur un logiciel spécifique qui permet à l'Inspection Générale d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de chacune de ces missions, l'Inspection Générale établit une évaluation du Contrôle Régional dont dépend le Groupe d'agences objet de l'audit.

Le dispositif de contrôle des risques de premier et second niveaux des Régions et Filiales bancaires

Le Contrôle de premier niveau est assuré en Région ou Filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la Région ou Filiale.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés, et celui des dépassements de crédits de son agence ou centre d'affaires. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et non susceptibles de délégation.

Le Directeur de Groupe intervient également à ce premier niveau de contrôle.

- En qualité de responsable hiérarchique, il est destinataire :
- des comptes-rendus de délégations de l'ensemble des Directeurs d'Agence de son groupe et de la totalité des fiches de contrôle ;
 - des rapports d'audit sur site envoyés par les Contrôles de 2^d niveau pour information. Il lui appartient d'assister les agences dans la préparation et l'envoi d'une réponse aux rapports précités, et de veiller à la mise en œuvre des préconisations du Contrôleur.

■ En qualité de décideur, il adresse mensuellement ses comptes-rendus de décision :

- aux Contrôleurs des Risques, lorsqu'il fait usage de sa délégation personnelle ;
- au Directeur des Risques de la Région ou Filiale pour reporting dans le cadre du Comité des Risques mensuel, lorsqu'il fait usage de sa délégation d'arbitrage.

La Direction des Risques de la Région ou Filiale assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques.

La Direction Centrale des Risques a mis en place en septembre 2004 de nouvelles règles de gestion des dépassements applicables à l'ensemble du Groupe.

La Direction des Risques de la Région ou Filiale doit s'assurer de la pertinence de la classification des risques et procéder, en permanence, aux classements en « sains sous surveillance » ou aux déclassements en « douteux », si nécessaire, à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le Contrôle de deuxième niveau est assuré par les Contrôleurs Risques de Région ou Filiale et par le Contrôle Central des Risques. L'effectif de ce corps de contrôle était de 29 agents à fin décembre 2005.

Le Contrôleur des Risques de Région ou Filiale a pour mission de veiller, en permanence, à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il a également pour mission d'examiner et de surveiller les encours « sains sous surveillance » et « douteux » pour d'éventuels déclassements ou reclassements. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes-rendus mensuels de délégations.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques doit apprécier par sondage :

- la qualité proprement dite des risques de l'agence ;
- la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention toute particulière au dispositif de suivi mis en place et au respect des obligations prévues dans le cadre du contrôle de premier niveau.

Le Contrôle Central des Risques est assuré par la Direction du Contrôle et Provisionnement de la DCR, qui remplit les missions suivantes :

- examen de la bonne application par les Régions et Filiales du dispositif de maîtrise des risques mis en place par la Direction Centrale des Risques, à savoir la bonne application du Manuel de Politique de Crédit ;
- surveillance des risques de contrepartie en permanence et à distance par un suivi centralisé des dépassements et insuffisances SRD ;
- audits sur site ;
- analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier les « sains sous surveillance » et les « douteux ».

L'audit sur site de la Direction du Contrôle et Provisionnement, effectué une fois par an, porte :

- principalement sur les dossiers entrant dans le cadre des délégations des Directeurs de Région, Présidents de Filiale et/ou Directeurs des Risques de Région ou Filiale, par ciblage de 20 à 30 dossiers maximum, pour l'essentiel du marché des entreprises, et sur l'opportunité des décisions prises en veillant à éviter toute redondance avec les audits du contrôle de la Région ou Filiale ;
- sur le dispositif de suivi des risques de l'entité mis en place au niveau de la Direction des Risques et du Contrôle des Risques de la Région ou Filiale ;
- sur la pertinence de la classification des risques, en particulier dans les catégories « sains sous surveillance » et « douteux », et sur la gestion (Agence, Recouvrement Amiable, Affaires Spéciales Régionales, Affaires Spéciales du Siège), le suivi et le bon niveau du provisionnement éventuel des « douteux ».

Rapport du Président

SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des risques et plus particulièrement des risques dégradés « sains sous surveillance », « douteux », « douteux compromis » et « contentieux » de l'ensemble du Groupe Crédit du Nord permet l'établissement d'un état de synthèse par Région et Filiale, et par marché.

Le dispositif de contrôle de premier et second niveaux des directions fonctionnelles et filiales spécialisées

Certaines Directions fonctionnelles (Direction des Affaires Financières, Direction Financière, Direction des Opérations Bancaires, Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs, qui a notamment en charge la supervision de la gestion privée sous mandat, Direction des Systèmes d'Information et des Projets) sont dotées de Contrôleurs de deuxième niveau rattachés au Responsable de la Direction.

Il en est de même pour les filiales spécialisées suivantes : Étoile Gestion, Société de Bourse Gilbert Dupont.

À fin décembre 2005, l'effectif de ces contrôleurs était de 17 agents.

Pour ce qui concerne Norfinance Gilbert Dupont, le contrôle interne, placé sous la coordination du Contrôleur de la Direction des Affaires Financières, repose sur le Contrôleur administratif de la Région Nord Métropole et sur le contrôle assuré par la Direction du Patrimoine et de la Gestion d'actifs sur la gestion privée.

Dans certains cas, la taille de la filiale spécialisée conduit le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité : c'est le cas de Norbail Immobilier, de Norbail Sofergie, de SPTF et de Norimmo.

Dans d'autres cas, le dispositif de contrôle interne est sous-traité : ainsi, Star Lease sous-traite le contrôle interne à Franfinance et le contrôle interne d'Antarius relève de la responsabilité de notre partenaire assureur dans Antarius, à savoir Cardiff, puis, à partir du 1^{er} octobre 2004, Aviva.

L'INSPECTION GÉNÉRALE DU CRÉDIT DU NORD

Son effectif est à fin décembre de 37 personnes. Le service comprend 25 agents affectés aux missions, dont 15 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, encadrés par 6 Inspecteurs plus expérimentés soit dans le Domaine Risques, soit dans le Domaine Administratif et Comptable, et supervisés par un membre de la Direction. Un chargé de missions spécialisé dans le Domaine Informatique vient, le cas échéant, en appui de ces missions ou effectue des missions ciblées sur le système informatique central ou sur ceux décentralisés de certaines Directions du Siège.

Le rythme de contrôle des différentes entités du réseau d'exploitation est d'environ un tous les cinq ans, en fonction des priorités fixées par la Direction Générale et en tenant compte des missions effectuées par l'actionnaire principal.

Ces missions classiques s'appuient sur des méthodologies écrites et sur un programme de présélection de dossiers à voir sur site. Elles se composent d'une phase de préaudit, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport.

L'Inspection Générale analyse le fonctionnement administratif et comptable des entités contrôlées ainsi que les différents types de risques, et notamment de contrepartie, pris par les entités en question. Par ailleurs, elle évalue la qualité du contrôle de premier et second niveaux tel que décrits précédemment.

L'intervention dans des entités spécialisées suppose une phase de connaissance et de mise à niveau parfois lourde, qui peut amener la Direction Générale à s'appuyer sur des audits de l'actionnaire principal.

Outre la coordination des Contrôles de deuxième niveau, l'Inspection Générale recense et suit les cas de fraude ou de détournement. À ce titre, elle conduit elle-même ou suit les travaux des contrôleurs sur les « affaires spéciales » susceptibles d'impliquer la responsabilité d'un agent. Les sanctions qui peuvent en découler recueillent l'avis de l'Inspection Générale.

La déontologie et la lutte contre le blanchiment sont du ressort de l'Inspection Générale, qui participe également à la revue des risques opérationnels sur les nouveaux projets informatiques ou la maintenance des applicatifs existants, et au recensement des pertes sur ce type de risques adressées pour traitement et consolidation à l'actionnaire principal.

Les principes déontologiques à respecter par l'ensemble du personnel, « sensible » ou non, sont rappelés dans une annexe spécifique à notre règlement intérieur, lui-même diffusé à l'ensemble des agents et accompagné d'un Guide de la Communication Sociale sur les Règles de Bonne Conduite. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à l'exercice de certains métiers (par exemple : Gérants de Portefeuilles sous Mandats Individuels, Conseillers de Clientèle de Grandes Entreprises, etc.).

Outre les règles formalisées de connaissance de nos clients imposées au réseau d'exploitation, la lutte contre le blanchiment repose principalement sur la vigilance requise par les autorités de tutelle sur le traitement de certaines opérations (black list de pays et de personnes) ou de certains moyens de paiement (réglementation sur les chèques et la monnaie électronique,) et sur un repérage de transactions isolées ou effectuées consécutivement par un même client.

Les rapports faits par l'Inspection Générale à l'issue de chacune de ses missions sont systématiquement transmis au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué. La mise en place des préconisations figurant dans les rapports fait l'objet d'un suivi par l'Inspection Générale.

Par ailleurs, celle-ci s'assure, bien évidemment, du suivi des recommandations de la Commission Bancaire.

Le Président-Directeur Général rencontre mensuellement le Responsable de l'Inspection Générale.

IV. La production et le contrôle de l'information financière et comptable

Le Directeur Financier, directement rattaché au Président-Directeur Général et membre du Comité Exécutif, est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable ; à ce titre, il veille au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES

Les missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Cette Direction, placée sous l'autorité du Directeur Financier, est structurée en deux lignes qui reflètent ses deux grands types de missions :

- **missions de définition de l'organisation et des procédures comptables** : définition centralisée **pour l'ensemble du Groupe** de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (normes françaises et normes IAS/IFRS) et fiscale en vigueur, définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramètres des différents reportings... ;
- **missions d'établissement et d'analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes sociaux et consolidés du Groupe Crédit du Nord ainsi que des situations réglementaires destinées aux diverses autorités de tutelle (Banque de France, Commission Bancaire...) ; gestion des aspects comptables des contrôles des Commissaires aux Comptes et des différents corps de contrôle (Fisc, Commission Bancaire, Urssaf, etc.).

Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multibancaire : les sept banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse qui permettent l'élaboration des restitutions internes et réglementaires.

Rapport du Président

SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Ce système d'information commun à toutes les banques est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein du Groupe. En effet, la DCIS assure la définition et la validité des règles de comptabilisation, et ceci, du schéma comptable en amont jusqu'à l'état de restitution final :

- la très grande majorité des écritures comptables est passée automatiquement par les chaînes informatiques. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur (pour plus de deux tiers des écritures) ou qu'ils soient inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, tous les schémas ont été définis et testés par la DCIS. Les écritures manuelles demeurent marginales en nombre et conditionnées à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états à destination de la Commission Bancaire et de la Banque de France.

Les étapes de production des données comptables

Trois phases successives aboutissent à la production des comptes consolidés :

Les travaux informatiques amont

Pour les sociétés gérées dans le système d'information comptable du Groupe (décrit ci-dessus), il s'agit des traitements des systèmes opératoires amont et des systèmes de synthèse qui aboutissent à la constitution de bases comptables fiables.

Les entités dites « non gérées » transmettent une liasse de consolidation produite grâce à leur propre outil comptable, mais en cohérence avec la réglementation et les procédures du Groupe.

L'élaboration des comptes sociaux

Préalablement aux arrêtés semestriels, des réunions d'une journée sont organisées par la DCIS avec les Directeurs Comptables des sociétés du Groupe afin d'explicitier et de commenter l'actualité comptable du semestre, d'une part, et les éventuelles options d'arrêté retenues par le Groupe, d'autre part. Ces contacts fréquents permettent de s'assurer que les points clés de chaque arrêté ont bien été intégrés et interprétés correctement par chaque société du Groupe.

Il s'agit ensuite d'enregistrer les dernières écritures d'ajustement et de renseigner les informations non automatisées. Mais surtout, il s'agit de contrôler, d'analyser, éventuellement de corriger et enfin de valider les états avant communication aux organes de tutelle et publication des comptes sociaux, d'une part, et avant transmission des liasses au service consolidation du Groupe, d'autre part.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour les besoins de pilotage du Groupe, des publications légales ou réglementaires ainsi que du reporting aux actionnaires.

À la différence des comptes sociaux qui sont publiés en normes françaises, les comptes consolidés sont publiés en normes IAS/IFRS. L'existence de ce double référentiel impose de gérer des écritures d'écarts pour les opérations pour lesquelles la convergence n'est pas autorisée.

Les liasses individuelles ainsi retraitées en provenance des sociétés du Groupe sont contrôlées et validées, les écritures de consolidation sont saisies et les opérations réciproques sont éliminées. Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart d'entre elles, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

LE CONTRÔLE INTERNE DE LA PRODUCTION COMPTABLE

Au niveau des agences

La responsabilité du suivi comptable des agences (hors Centres d'Affaires Entreprises) est confiée aux Responsables d'Unité d'Assistance aux Agences (UAA) qui dépendent hiérarchiquement des Directeurs de la Logistique (DLO).

Le contrôle de premier niveau est assuré par le Responsable de l'Unité d'Assistance aux Agences.

Le contrôle de deuxième niveau est assuré par les Unités régionales d'Audit et de Contrôle.

Le suivi comptable des Centres d'affaires Entreprises est assuré par les Responsables des Assistants Commerciaux Entreprises (ACE).

Le contrôle de l'établissement des comptes sociaux et consolidés

Le processus de consolidation, puis l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles.

Contrôles des données :

- l'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre les données transmises ; cette possibilité est largement utilisée, les contrôles effectués étant au nombre de plusieurs centaines. Tant que la société qui effectue son reporting n'a pas satisfait aux contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données au service en charge de la consolidation ;
- chaque entité consolidée doit s'assurer, préalablement à l'envoi de sa liasse de consolidation, de la cohérence de celle-ci avec les différentes restitutions destinées au pilotage interne commercial et financier, et aux autorités de tutelle ;

- les liasses de consolidation envoyées par chaque société consolidée sont analysées, validées ou éventuellement corrigées, notamment grâce à des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes et avec les budgets lorsqu'ils sont disponibles ;
- des contrôles des écritures spécifiques liées à la consolidation sont effectués ;
- le rapprochement et l'élimination des opérations intragroupe peuvent permettre de détecter des anomalies dans les schémas d'enregistrement des écritures ;
- enfin, sont opérés des contrôles des états de restitution consolidés, une analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres.

Contrôles des outils servant à la consolidation :

- un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par le service en charge de la consolidation, permettant d'affiner l'information pour mieux l'analyser ;
- le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi attentivement ;
- les différents traitements automatisés de consolidation font l'objet de validation et de contrôle.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de mieux contrôler l'évolution des données, en appréhendant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Rapport du Président

SUR LE CONTRÔLE INTERNE

LA PRODUCTION ET LE CONTRÔLE DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DE GESTION

La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires, qui permettent une décomposition aussi fine que nécessaire des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans une **base de données de gestion unifiée qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses six filiales bancaires.**

La **Direction de la Gestion Financière**, placée sous l'autorité du Directeur Financier, gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle utilise les règles, mises en place par l'équipe en charge de la gestion du bilan du Groupe, d'adossement des encours au passif comme à l'actif, qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau agence jusqu'au niveau Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont par conséquent utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière, qui les utilise en particulier dans le cadre de la préparation du rapport de gestion établi chaque semestre.

Le contrôle des informations

Le contrôle des informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique de l'ensemble des données collectées – comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires – et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion est réalisé.

Un suivi budgétaire a lieu trois fois par an dans le cadre des conseils régionaux des régions et des filiales : deux fois au premier semestre, en présence du Président-Directeur Général ou du Directeur Général Délégué, une fois au troisième trimestre dans le cadre de la réunion budgétaire à laquelle participent le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué. Ces comités donnent systématiquement lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de suivi des risques.

Un Comité de Suivi des Charges, auquel participent le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué réunit quatre fois par an les responsables des directions du siège. Une revue de l'évolution des charges d'exploitation du réseau est effectuée par un cadre de la DGF.

Un Comité de Suivi des Projets Informatiques se réunit trimestriellement avec le Président-Directeur Général, pour examiner le bon déroulement des projets et leur impact financier en termes budgétaires et de planification à moyen terme.

Le Président du Conseil d'Administration
Alain PY



Rapport des Commissaires aux Comptes

SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Crédit du Nord, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

José-Luis Garcia



BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Isabelle Santenac



Bilans résumés comparés

ACTIF	Notes	31/12/2005 IFRS	01/01/2005 IFRS	ACTIF	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)	01/01/2004 IFRS (hors 32 et 39)
(en millions d'euros)						
Caisse et banques centrales	5	1 567,3	2 001,9	Caisse et banques centrales	2 001,9	1 989,9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6/6A	2 959,7	2 188,2	Portefeuille titres	3 362,6	2 910,4
Instruments dérivés	7	295,5	334,4			
Actifs financiers disponibles à la vente	6/6B	202,4	885,0			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	5 164,1	3 555,5	Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 555,5	3 429,2
Prêts et créances sur la clientèle	9	18 806,9	16 993,6	Prêts et créances sur la clientèle	17 040,2	16 267,8
Opérations de location-financement et assimilées	10	1 326,0	1 158,8	Opérations de location-financement et assimilées	1 176,0	1 024,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6/6C	224,0	471,6			
Actifs d'impôts	11	345,3	175,7			
Autres actifs	12	617,8	922,4	Autres actifs	887,9	832,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence		8,5	8,1	Participations dans les entreprises mises en équivalence	75,0	71,4
Immobilisations	13	376,5	355,1	Immobilisations	335,0	307,1
Écarts d'acquisition	14	48,6	48,6	Écarts d'acquisition	48,6	48,5
TOTAL		31 942,6	29 098,9	TOTAL	28 482,7	26 880,6

PASSIF	Notes	31/12/2005 IFRS	01/01/2005 IFRS	PASSIF	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)	01/01/2004 IFRS (hors 32 et 39)
(en millions d'euros)						
Banques centrales	17	757,7	1 220,8	Banques centrales	1 220,8	1 408,5
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16	528,6	197,2			
Instruments dérivés	7	40,5	99,7			
Dettes envers les établissements de crédit	17	2 203,6	1 492,3	Dettes envers les établissements de crédit	1 487,7	1 444,8
Dettes envers la clientèle	18	16 277,7	15 166,3	Dettes envers la clientèle	14 990,7	14 292,6
Dettes représentées par un titre	19	5 467,5	5 494,1	Dettes représentées par un titre	5 720,8	5 250,1
Passifs d'impôts	11	388,0	175,6	Passifs d'impôts	1,2	
Autres passifs	12	1 477,5	1 132,8	Autres passifs	1 008,3	1 013,6
Provisions techniques des entreprises d'assurance	24	2 482,3	2 019,4	Provisions techniques des entreprises d'assurance	1 999,7	1 580,4
Provisions	21	225,7	215,5	Provisions	212,1	227,9
Dettes subordonnées	23	562,7	478,8	Dettes subordonnées	435,5	384,6
Total des dettes		30 411,8	27 692,5	Total des dettes	27 076,8	25 602,5
Capital souscrit		740,3	740,3	Capital souscrit	740,3	740,3
Instruments de capitaux propres et réserves liées		72,6	73,7	Instruments de capitaux propres et réserves liées	73,7	66,4
Réserves consolidées		388,4	288,6	Réserves consolidées	322,5	247,9
Résultat de l'exercice		250,1	233,8	Résultat de l'exercice	233,8	190,4
Sous-total		1 451,4	1 336,4			
Gains ou pertes latents ou différés		40,9	34,6			
Sous-total capitaux propres part du Groupe		1 492,3	1 371,0	Sous-total capitaux propres part du Groupe	1 370,3	1 245,0
Intérêts minoritaires		38,5	35,4	Intérêts minoritaires	35,6	33,1
Total capitaux propres		1 530,8	1 406,4	Total capitaux propres	1 405,9	1 278,1
TOTAL		31 942,6	29 098,9	TOTAL	28 482,7	26 880,6

Comptes de résultat comparés

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005 IFRS	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)	Variation en % 2005/2004
Intérêts et produits assimilés	29	1 284,5	1 361,2	- 5,6
Intérêts et charges assimilées	29	- 526,2	- 705,9	- 25,5
Dividendes sur titres à revenu variable		2,9	2,6	11,5
Commissions (produits)	30	695,4	597,9	16,3
Commissions (charges)	30	- 86,9	- 35,4	145,5
Résultat net des opérations financières		60,7	89,7	- 32,3
Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	47,2		-
Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32	13,5		-
Produits des autres activités	33	15,3	20,3	- 24,6
Charges des autres activités	33	- 64,5	- 16,6	288,6
Produit net bancaire	28	1 381,2	1 313,8	5,1
Frais de personnel	34	- 570,5	- 558,3	2,2
Impôts et taxes		- 34,4	- 23,9	43,9
Autres charges	35	- 263,1	- 244,8	7,5
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	36	- 57,7	- 54,1	6,7
Total frais généraux		- 925,7	- 881,1	5,1
Résultat brut d'exploitation		455,5	432,7	5,3
Coût du risque	37	- 62,5	- 69,7	- 10,3
Résultat d'exploitation		393,0	363,0	8,3
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	38	1,3	1,6	- 18,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1,1	0,7	57,1
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition				-
Résultat avant impôt		395,4	365,3	8,2
Impôts sur les bénéfices	39	- 138,5	- 125,7	10,2
Intérêts minoritaires	40	- 6,8	- 5,8	17,2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		250,1	233,8	7,0
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		2,70	2,53	
Nombre d'actions composant le capital		92 532 906	92 532 906	

Évolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/Pertes latents ou différés (nets d'IS)			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Titres auto-détenus		Variation de valeur des instruments financiers					
					Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture			
(en millions d'euros)										
Capitaux propres au 31 décembre 2003	740,3			534,1				1 274,4	33,3	1 307,7
Incidence de l'adoption des normes IFRS		66,4		-95,8				-29,4	-0,2	-29,6
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 (hors IAS 32 et 39)	740,3	66,4		438,3				1 245,0	33,1	1 278,1
Augmentation de capital										
Élimination des titres autodétenus										
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				2,5				2,5		2,5
Distribution 2004				-111,0				-111,0	-3,2	-114,2
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0,0	0,0	0,0	-108,5	0,0	0,0	0,0	-108,5	-3,2	-111,7
Résultat 2004		7,3		226,5				233,8	5,8	239,6
Sous-total	0,0	7,3	0,0	226,5	0,0	0,0	0,0	233,8	5,8	239,6
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										
Écarts de conversion et autres variations									-0,1	-0,1
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors IAS 32 et 39)	740,3	73,7	0,0	556,3	0,0	0,0	0,0	1 370,3	35,6	1 405,9
Incidence de l'adoption des normes IAS/IFRS				-33,9	36,6			0,7	-0,2	0,5
Affectation du résultat 2004										
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 (y compris IAS 32 et 39)	740,3	73,7	0,0	522,4	36,6	0,0	-2,0	1 371,0	35,4	1 406,4

Évolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/Pertes latents ou différés (nets d'IS)			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Titres auto-détenus		Variation de valeur des instruments financiers					
				Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur			
(en millions d'euros)										
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 (y compris IAS 32 et 39,)	740,3	73,7	0,0	522,4	36,6	0,0	-2,0	1 371,0	35,4	1 406,4
Augmentation de capital										
Élimination des titres autodétenus										
Émissions d'instruments de capitaux propres										
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions										
Distribution 2005				- 134,2				- 134,2	- 3,2	- 137,4
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0,0	0,0	0,0	- 134,2	0,0	0,0	0,0	- 134,2	- 3,2	- 137,4
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					6,9		- 0,6	6,3	- 0,5	5,8
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										
Résultat 2005				250,1				250,1	6,8	256,9
Sous-total	0,0	0,0	0,0	250,1	6,9	0,0	- 0,6	256,4	6,3	262,7
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										
Écarts de conversion et autres variations		- 1,1		0,2				- 0,9		- 0,9
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2005 (y compris IAS 32 et 39)	740,3	72,6	0,0	638,5	43,5	0,0	- 2,6	1 492,3	38,5	1 530,8

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Conformément à la réglementation de la Commission Bancaire, les exigences prudentielles globales de fonds propres sont calculées sur base consolidée, au niveau de la Société Générale, qui a le contrôle exclusif du Crédit du Nord au 31 décembre 2005. De ce fait, seule la Société Générale doit respecter ces exigences.

Le ratio de solvabilité du Groupe Crédit du Nord est calculé pour la première fois en 2005 aux normes IAS. Les chiffres indiqués en regard pour 2004 et 2003 restent ainsi sur une base french.

À titre purement indicatif, pour le seul Groupe Crédit du Nord, l'exigence globale de fonds propres est respectée à hauteur de 112,6 % (contre 114,4 % à fin 2004 et 109,8 % à fin 2003). Ceci représente la somme d'exigences spécifiques au titre des risques de crédit, des risques de marché, et des grands risques.

L'exigence globale de fonds propres du Groupe Crédit du Nord se décompose comme suit au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)

Au titre des risques de crédit	1 373,6
Au titre des risques de marché	16,2
- dont risque de taux	14,6
- dont risque de change	0,0
- dont risque de règlement/contrepartie	1,6
- dont risque de propriété	0,0
Au titre des grands risques	0,0
Exigence globale	1 389,8
Fonds propres prudentiels	1 564,5
- dont fonds propres de base	1 091,4
- dont éléments complémentaires	473,1
Couverture de l'exigence globale	112,6%

Il faut remarquer que l'exigence globale de fonds propres a nettement augmenté par rapport à fin 2004, essentiellement du fait des risques de crédit (exigence de 1 373,6 millions d'euros contre 1 227,8 millions d'euros à fin 2004). Les autres exigences sont beaucoup plus modestes et leurs variations sont sans grande incidence sur l'exigence globale.

En termes de ratio de solvabilité, les fonds propres prudentiels (1 564,5 millions d'euros) rapportés aux risques pondérés (17 371,8 millions d'euros) représentent un ratio de 9 %, dont 6,3 % pour les seuls fonds propres de base (contre respectivement 9,2 % et 6,7 % à fin 2004). L'évolution de ce ratio provient essentiellement de l'augmentation des risques de crédit compensée en partie grâce à une nouvelle émission en 2005 de titres subordonnés remboursables.

Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2005	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)
(en millions d'euros)		
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	256,9	239,6
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37,3	334,3
Dotations nettes aux provisions (essentiellement provisions techniques d'assurance)	359,9	332,7
Quote-part de perte (bénéfice) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	- 1,3	- 1,6
Impôts différés	19,5	25,8
Résultat net de cessions sur actifs DAV – titres détenus à LT et filiales consolidées	- 0,2	0,4
Variation des produits constatés d'avance	11,5	19,2
Variation des charges constatées d'avance	- 1,6	3,7
Variation des produits courus non encaissés	7,8	- 15,8
Variation des charges courues non décaissées	- 9,7	31,9
Autres mouvements	41,8	181,1
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	465,0	911,7
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (III)	- 47,2	- 68,1
Opérations interbancaires	- 424,4	- 18,0
Opérations avec la clientèle	- 630,3	- 160,6
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	10,8	- 365,4
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	634,9	- 129,1
Augmentations/diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (IV)	- 409,0	- 673,1
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	265,7	410,1
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	259,5	- 5,5
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 58,6	- 71,2
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	200,9	- 76,7
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	- 138,2	- 114,3
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	88,9	49,6
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	- 49,3	- 64,7
FLUX NET DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	417,3	268,7
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 322,7	1 000,3
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	780,1	581,4
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	542,6	418,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 740,0	1 269,0
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	808,3	781,1
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	931,7	487,9
VARIATION DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	417,3	268,7

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 ● PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION, PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En vertu du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») arrêtés au 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux normes adoptées dans le cadre de la procédure prévue à l'article 6 du règlement précité et applicables à cette date.

Le Groupe est soumis de plein droit à ces normes du fait de l'émission régulière de titres subordonnés remboursables, admis à la négociation sur le premier marché.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 6 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Le Groupe a également utilisé les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macrocouverture de juste valeur. Le Groupe a appliqué par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'amendement à la norme IAS 39 relatif à l'option juste valeur.

Ces comptes consolidés présentent également un bilan d'ouverture, établi selon les dispositions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS ».

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Jusqu'au 31 décembre 2004, les comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord ont été établis selon les principes comptables français conformément aux règlements n° 99-07 et n° 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable, qui divergent pour partie du référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne. Les données comparatives 2004 ont par conséquent fait l'objet des retraitements nécessaires afin de les rendre conformes au référentiel IFRS, à l'exception, comme le

prévoit la norme IFRS 1, des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers, et IFRS 4 sur les contrats d'assurance, dont les dispositions n'ont été appliquées qu'à compter du 1^{er} janvier 2005. Pour les éléments affectés par ces exceptions, les principes comptables détaillent, d'une part, les méthodes appliquées en 2004 relatives aux principes comptables français et, d'autre part, celles appliquées en 2005 qui suivent le référentiel IFRS complet.

Les effets de ce changement de référentiel comptable sur le bilan, les capitaux propres consolidés et le résultat consolidé du Groupe Crédit du Nord sont présentés en note 2.

En l'absence de modèle imposé dans le référentiel IFRS, le format des états de synthèse a été adapté afin d'être comparable, dans sa structure, avec le format des états de synthèse proposé par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF) sous référentiel comptable international.

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition et des calculs de dépréciation des immobilisations incorporelles, des dépréciations pour risque de contrepartie et des provisions.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans les notes annexes aux états financiers. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

INFORMATION SECTORIELLE (IAS 14)

Compte tenu de la non-matérialité des métiers d'assurance, de gestion d'actifs et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul secteur d'activité. De même, considérant que le Groupe Crédit du Nord est représentatif d'un groupe bancaire national, un seul axe géographique a été retenu.

Annexes aux comptes consolidés

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Le caractère significatif est défini par la réunion des trois critères suivants pendant deux exercices consécutifs :

- total de bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- résultat inférieur à 1 million d'euros ;
- aucune participation dans une entreprise consolidée.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

INTÉGRATION GLOBALE (IAS 27)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Celle-ci consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque Filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat.

Le référentiel IFRS définit le contrôle exclusif sur une Filiale comme le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la Filiale, en tenant compte également des droits de vote potentiels ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une Filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (IAS 31)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres la fraction représentative des intérêts du Groupe dans les comptes de la société consolidée. Aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Le référentiel IFRS définit le contrôle conjoint comme le partage du contrôle d'une Filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

MISE EN ÉQUIVALENCE (IAS 28)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une Filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote. Cette présomption peut être réfutée s'il est démontré l'absence d'influence notable malgré la détention de plus de 20 % des droits de vote. *A contrario*, l'influence notable peut être démontrée même si le seuil des 20 % n'est pas atteint.

Lors de la mise en équivalence, la valeur des titres figurant à l'actif du bilan du Crédit du Nord et de ses filiales est remplacée par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence. L'écart net résultant de cette substitution est inscrit sous la rubrique

« Réserves consolidées » et, pour la part du Groupe dans les résultats de la société, sous la rubrique « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

CAS PARTICULIER DES ENTITÉS *AD HOC* (SIC 12)

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité *ad hoc* par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe. L'effet sur le bilan et le résultat consolidés des opérations internes au Groupe est intégralement éliminé.

ÉCART D'ACQUISITION (IFRS 3)

Les achats du Groupe Crédit du Nord sont comptabilisés sur la base de la méthode de l'acquisition. Pour déterminer l'écart d'acquisition, la norme IFRS 3 requiert une évaluation individuelle de tous les actifs, passifs et éléments de hors-bilan

(passifs éventuels) à leur juste valeur en date d'acquisition, quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai limité à douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. Il font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle ils sont rattachés. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne « Dépréciation des écarts d'acquisition ». À ce stade, le Groupe a défini une seule UGT : la banque de détail.

Aucune dépréciation relative à des écarts d'acquisition n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir de comptes arrêtés au 31 décembre 2005 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

Annexes aux comptes consolidés

PRINCIPES COMPTABLES

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Prêts et créances

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

• Titres de transaction

Il s'agit de l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance, dans tous les cas à moins de six mois. À la clôture de l'exercice, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

• Titres de placement

Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée *pro rata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation sont provisionnées ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

• Titres d'investissement

Il s'agit des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée *pro rata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

• Titres de participation et filiales

Il s'agit des titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient éventuellement réestimé dans le cadre de la réévaluation de 1976.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée selon les mêmes critères que ceux retenus lors de leur acquisition (valeur d'actif net et rentabilité des sociétés concernées). Les moins-values latentes sont provisionnées alors que les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

• Autres titres détenus à long terme

Il s'agit des investissements réalisés par le Groupe dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée selon les mêmes critères que ceux retenus lors de leur acquisition, tels que les capitaux propres et la rentabilité des sociétés concernées. Les moins-values latentes sont provisionnées alors que les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Ce sont des investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition frais exclus. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation sont provisionnées alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Pensions sur titres**

Les titres reçus en pension sont comptabilisés à l'actif pour le prix de cession des titres, mais ne figurent pas dans le portefeuille titres de la Banque. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées *pro rata temporis* au compte de résultat.

- **Revenus du portefeuille titres**

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits *pro rata temporis* en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

- **Résultat sur cession de titres**

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

Passifs financiers au coût amorti

Le traitement des passifs financiers comptabilisés au bilan au coût amorti est identique entre les normes françaises et IFRS pour les exercices 2004 et 2005 (cf. ci-après).

À compter du 1^{er} janvier 2005

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments en juste valeur en contrepartie du résultat) et classés dans l'une des cinq catégories suivantes.

De façon générale, quelle que soit leur catégorie, les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les crédits sont quant à eux comptabilisés initialement au bilan en date de décaissement.

Prêts et créances

Les crédits accordés à la clientèle sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, augmentée des frais d'acquisition. Ces prêts et créances sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »).

Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension. Les pensions sont enregistrées pour leur montant (prix de cession des titres) à l'actif du bilan. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Il s'agit majoritairement pour le Groupe des actifs financiers détenus à des fins de transaction, qui sont tous des titres cotés. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable, avec comptabilisation des variations de juste valeur de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Annexes aux comptes consolidés

Aux actifs détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur, par application de l'option proposée par la norme IAS 39, et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005. Le Groupe utilise cette option dans les deux cas suivants :

- pour évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les titres non cotés contenant des dérivés incorporés (obligations convertibles ou remboursables en actions) ainsi que les émissions structurées de BMTN ;
- pour éliminer ou réduire les décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat, les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte de sa filiale d'assurance-vie afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat, symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

Par ailleurs, les titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque du Groupe, dont le pourcentage de détention se situe entre 20 % et 50 % ont été désignés comme étant à la juste valeur, avec variation en résultat, et entrent ainsi dans le champ d'IAS 39. Ils sont classés dans la catégorie « juste valeur sur option ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti, qui intègre les primes, décotes et frais d'acquisition, et peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Dans le Groupe, il s'agit exclusivement de fonds d'État ou de collectivités publiques, qui ne sont que très faiblement exposés au risque de crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit d'une catégorie par défaut, dans laquelle sont classés les actifs ne pouvant entrer dans les précédentes catégories. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur hors revenus courus ou acquis sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ».

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat en « Intérêts et résultats assimilés – Opérations sur instruments financiers à revenu fixe ». Les écarts de valorisation ne sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente », que lors de la cession ou de la dépréciation à caractère durable de ces titres.

Les revenus des titres à revenu variable classés en titres disponibles à la vente sont quant à eux enregistrés en résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés, nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêt au compte de résultat.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Dans l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, les titres subordonnés à durée indéterminée sont classés en dettes subordonnées, et non en capitaux propres, au regard de l'obligation implicite de remboursement.

- **Pensions sur titres**

Les titres mis en pension, qu'il s'agisse de pension livrée ou non livrée, sont maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille. La dette représentative des titres donnés en pension est enregistrée pour le prix de cession des titres au passif du bilan.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, et applicable à compter du 1^{er} janvier 2003, vient préciser le classement des créances douteuses au bilan et le traitement des créances restructurées à des conditions hors marché.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Annexes aux comptes consolidés

Les encours douteux donnent lieu à constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif, sans tenir compte d'un effet d'actualisation. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

La charge nette de l'exercice, au titre des risques bancaires, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ». Cette charge nette est constituée par les dotations et les créances irrécupérables non couvertes par des provisions, diminuées des reprises aux comptes de provisions et des récupérations sur créances amorties.

À compter du 1^{er} janvier 2005

Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif ou un groupe d'actifs financiers analysés individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »), dès lors que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

À défaut, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement au même test de dépréciation.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et en intégrant l'existence de garanties,

l'encours afférent donne lieu à constitution de provisions sur créances, inscrites directement en minoration d'actif.

Les critères de détermination du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuel sont similaires à ceux retenus par la réglementation française pour considérer un encours comme douteux.

Le montant de la provision pour dépréciation des créances est déterminé par la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant actualisé, au taux d'intérêt effectif d'origine, de l'ensemble des sommes estimées recouvrables en tenant compte de la valeur des garanties. La créance ainsi provisionnée génère ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de la créance. Les dotations et reprises de provision sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées, qui est enregistrée en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Est également inscrite au bilan en déduction des prêts et créances une provision calculée sur base de portefeuille pour couvrir le risque de crédit non encore identifié individuellement. Cette provision a été constituée en raison de l'existence, au sein de portefeuilles homogènes, d'un risque de crédit avéré sur un ensemble de créances, sans toutefois que le risque puisse être affecté de façon individuelle sur une ou plusieurs créances. Elle couvre, d'une part, le risque de crédit sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance et, d'autre part, le risque sectoriel ou pays.

• Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée, qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de provisionnement, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette provision est calculée.

• Provisions sectorielles

La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite provisionné à partir de taux de provisionnement qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation durable sur un titre disponible à la vente, une dépréciation est constatée en compte de résultat. Lorsqu'une perte latente non durable a été comptabilisée directement en capitaux propres, et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation durable, la perte latente cumulée antérieurement, comptabilisée en capitaux propres, est alors comptabilisée en résultat :

- dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes (titres à revenu fixe) ;
- dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres (titres à revenu variable).

Le montant de cette perte cumulée est déterminé par la différence entre la valeur d'acquisition du titre (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actuelle, diminuée le cas échéant de toute perte de valeur sur ce titre antérieurement comptabilisée en résultat.

Pour les instruments de capitaux propres, la notion de dépréciation durable s'apprécie notamment au regard d'une perte de valeur significative et prolongée de l'instrument.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémen-

taire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Les contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes différents les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

a) Les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin de bénéficier de l'évolution des taux le cas échéant. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultat *pro rata temporis*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées, alors que les gains latents ne sont pas comptabilisés.

b) Les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents.

c) Les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultat *pro rata temporis*. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.

Annexes aux comptes consolidés

d) Les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Les futures, contrats Matif, options de taux sur marchés organisés et options de change sont des instruments comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés dans des comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis *pro rata temporis* sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties *pro rata temporis* sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

À compter du 1^{er} janvier 2005

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, à moins qu'ils puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat », avec impact des variations de juste valeur au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Résultat sur instruments financiers dérivés ».

Les instruments dérivés classés dans la catégorie « transaction » sont composés de swaps de taux, caps, floors et collars, options de taux, futures, contrats Matif et options de change.

Instruments financiers dérivés de couverture

Dans le référentiel IFRS, le traitement de couverture est considéré comme un traitement comptable d'exception, répondant à des exigences très strictes.

Ainsi, le Groupe Crédit du Nord a établi une documentation dès la mise en place de la relation de couverture, en précisant : l'élément couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui est appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La relation de couverture doit être hautement efficace, de sorte que les variations de valeur de l'instrument financier dérivé de couverture compensent les variations de valeur de l'élément couvert. Cette efficacité est mesurée à la mise en place de la relation de couverture, et également tout au long de sa durée de vie.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de macrocouverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

• Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les principaux instruments de couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux.

Dans une couverture de juste valeur, les dérivés de couverture sont valorisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat, de même que les éléments couverts pour la partie du risque couvert : ainsi, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée du gain ou de la perte attribuable au risque couvert, constatés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Résultat sur instruments financiers dérivés ».

Le réescompte de l'instrument financier dérivé est comptabilisé en résultat dans la même rubrique, symétriquement aux produits ou charges d'intérêt relatifs à l'élément couvert.

L'application de la relation de couverture cesse, sur une base prospective, dès lors que :

- les critères d'efficacité de la relation de couverture ne sont plus respectés ;
- l'instrument financier dérivé est vendu ou résilié par anticipation ;
- l'élément couvert est vendu avant l'échéance.

En conséquence, à l'exception du dernier cas, la valeur au bilan de l'élément qui était couvert n'est postérieurement plus ajustée pour tenir compte des variations de valeur, et les gains ou pertes cumulés sur cet élément antérieurement couvert sont amortis sur la durée de vie restante de cet élément.

• Macrocouverture de juste valeur (Macro Hedging)

Les instruments financiers utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objectif de couvrir de façon globale le risque structurel de taux. Le Groupe Crédit du Nord a décidé de faire usage des dispositions de la norme IAS 39, dite « carve-out », telle qu'homologuée par l'Union Européenne, permettant de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif/passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme.

Les principaux instruments dérivés de macrocouverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux et des achats de caps.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés dans le cadre d'une couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles macrocouverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Réévaluation des éléments couverts » en contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net (Cash Flow Hedge)

Le Groupe Crédit du Nord ne détient à son bilan aucun instrument financier classé en couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

OPÉRATIONS DE CHANGE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Les contrats de change sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté (cours de change comptant pour les opérations au comptant, cours du terme restant à courir pour les opérations de change à terme).

Les opérations de change à terme associées à des opérations de change comptant sont évaluées au cours de change comptant ; les reports et déports (différence entre le cours de change à terme et celui au comptant constatée lors de la conclusion des contrats de change à terme) sont inscrits en résultat *prorata temporis*.

Les gains et les pertes de change, résultant des évaluations décrites ci-dessus, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés au compte de résultat.

Annexes aux comptes consolidés

À compter du 1^{er} janvier 2005

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe Crédit du Nord) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

PROVISION (IAS 37) – HORS PROVISION POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes, hors effet de désactualisation qui est enregistré en produit net bancaire.

Dans le Groupe Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Lorsqu'ils existent, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une communication dans les notes annexes aux états financiers.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans épargne-logement, proposés à la clientèle des particuliers (personnes physiques) dans un cadre réglementé, associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers. Ils génèrent pour le Groupe Crédit du Nord deux engagements :

- l'engagement de rémunérer dans le futur et pour une durée indéterminée l'épargne collectée à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat d'épargne-logement ;
- l'engagement de prêter au client, s'il le demande, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat d'épargne-logement.

Pour les comptes épargne-logement, le taux fixé à l'ouverture du contrat est révisé tous les six mois selon une formule d'indexation fixée par le gouvernement. Les dépôts collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Dans la mesure où il s'agit d'un produit très spécifique au marché français et particulièrement complexe, les principes comptables décrits ci-après s'appuient sur le référentiel IFRS, mais n'ont pas fait l'objet, à ce stade, d'une validation formelle par l'IFRIC ou l'IASB.

La phase d'emploi est réglementairement conditionnée et indissociable de la phase de collecte, de sorte que les engagements liés à ces deux phases sont contingents. En conséquence, leurs évaluations sont cumulées pour en apprécier les conséquences éventuellement défavorables pour le Groupe. Dès lors que, pour une génération donnée de contrats d'épargne-logement en cours à la date d'arrêté (contrats ouverts pendant une période de validité à des conditions spécifiques identiques), les engagements liés ont des conséquences défavorables, une provision est enregistrée au passif du bilan sans compensation possible entre les différentes générations.

Pour chaque génération concernée, la base provisionnable comprend, d'une part, les encours de prêts émis et les prêts futurs anticipés sur la base des droits à prêts acquis au titre des comptes et plans épargne-logement en cours à la date d'arrêté,

et, d'autre part, les encours de dépôts statistiquement probables sur chaque période future sous déduction des encours minimaux attendus (encours assimilables à des dépôts à terme certains), ces encours de dépôts étant déterminés à partir des encours au bilan à la date d'arrêt et de l'observation historique des comportements effectifs des clients.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. La provision est mesurée par référence aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours d'épargne et de crédit.

Les paramètres d'évaluation des engagements futurs résultent d'observations historiques des données de marché sur une longue période et de statistiques comportementales sur la clientèle des particuliers. Leurs valeurs représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Groupe des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt du Groupe.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (IAS 16, 36, 38, 40)

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par le Groupe, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Annexes aux comptes consolidés

Les logiciels acquis auprès de tiers sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et que le Groupe en attend des bénéfices futurs. Les coûts immobilisés correspondent à la phase de développement et comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et les jeux d'essai, et l'élaboration de la documentation technique.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat ; elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Par ailleurs, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations font l'objet d'une revue annuelle. Dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

OPÉRATIONS DE LOCATION (IAS 17)

Les opérations de location sont qualifiées de :

- location-financement, lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué ;
- location opérationnelle dans le cas contraire.

Les créances de location-financement figurent au poste « Opérations de location-financement et assimilées » et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat, des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. S'il existe des indications objectives de risque avéré de crédit sur la créance de location-financement, la dépréciation est calculée en appliquant les mêmes principes que ceux appliqués à la dépréciation des actifs financiers selon la norme IAS 39.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Autres produits des activités bancaires » au compte de résultat, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net.

La norme IAS 17 impose une révision systématique des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement. En cas de baisse de ces valeurs, une charge est enregistrée pour corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations de location simple sont inscrites à l'actif du bilan parmi les immobilisations dans la rubrique « Immobilisations corporelles », et suivent les règles de comptabilisation et d'évaluation relatives à cette catégorie. S'il s'agit d'immeubles, les immobilisations sont classées dans la sous-rubrique « Immeubles de placement ». Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique « Autres résultats d'exploitation bancaire » du compte de résultat.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (DONNÉS ET REÇUS)

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements, dès lors qu'elles ne sont pas considérées comme des instruments financiers dérivés. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur.

Par la suite, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions – hors provisions pour avantages du personnel ».

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊT

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés au compte de résultat *prorata temporis*. Ils font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont demeurés impayés depuis plus de 90 jours dans le cas général, et dès leur comptabilisation s'il s'agit d'un client douteux ou douteux compromis.

À compter du 1^{er} janvier 2005

Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti au bilan, les produits et les charges d'intérêt sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de façon à obtenir la valeur comptable nette de cet instrument financier. Toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sont prises en compte pour estimer les flux de trésorerie futurs. Les pertes sur crédit futures ne sont pas prises en compte. Ce calcul intègre également les commissions payées ou reçues au titre du contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toute prime ou décote.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié en raison d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le cadre de la détermination de la perte de valeur.

Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

PRODUITS DE COMMISSIONS (IAS 18)

Le Groupe Crédit du Nord enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

ENGAGEMENTS SOCIAUX (IAS 19)

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par les normes IAS 19 et IFRS 2 :

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Il s'agit, selon la norme IAS 19, de régimes à cotisations définies, pour lesquels l'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Le 16 décembre 2004, l'IASB a publié une modification de la norme IAS 19 approuvée par l'Union Européenne en novembre 2005. La norme révisée introduit une nouvelle option permettant la comptabilisation de l'intégralité des gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite à prestations définies en compte de capitaux propres. Au 31 décembre 2005, le Groupe n'a pas utilisé cette option.

Annexes

aux comptes consolidés

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils sont relatifs à des régimes à prestations définies pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque financier et le risque actuariel à moyen et long terme.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du Groupe Crédit du Nord ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses Arrco-Agirc du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe avant le 31 décembre 1993).

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués, pour le Crédit du Nord, par un actuaire indépendant, une fois par an, sur la base des données au 31 août. Pour les filiales bancaires, l'évaluation est effectuée par l'organisme indépendant qui gère ces compléments résiduels de retraite, une fois par an, généralement en février, ce qui permet de déterminer les engagements pour le 31 décembre qui suit. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n° 22.

Sont également classés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues sont détaillés en note annexe n° 22. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, une fois par an, sur la base des données au 31 août.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses

actuariales retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuariales. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme

La norme IAS 19 définit les avantages à long terme comme des avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Dans diverses sociétés du Groupe, le personnel peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n° 22. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Les indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités sont constituées exclusivement des prestations à la charge des sociétés du Groupe, entre la date du départ effectif des salariés et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Elles sont intégralement provisionnées dès la signature de l'accord. Il s'agit, pour le Crédit du Nord, d'accords « CATS », dont les bénéficiaires sont totalement connus. Ces engagements font l'objet d'une provision, calculée selon une méthode actuarielle.

Les paiements sur base d'actions

Le Groupe n'étant pas coté, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire majoritaire.

Les paiements en actions englobent les paiements en instruments de capitaux propres et les versements en espèces, dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Le plan d'actionnariat salarial permet à l'ensemble des salariés et retraités du Groupe de participer à l'augmentation de capital réservée aux salariés de la société mère.

Le Groupe Crédit du Nord comptabilise linéairement, sur l'exercice au cours duquel des actions de la société mère sont souscrites par les salariés, une charge en frais de personnel égale à la différence entre la juste valeur des actions attribuées et leur prix de souscription par les salariés.

La valorisation des actions attribuées tient compte de l'incessibilité des actions sur cinq années.

Le montant global de la décote prend donc en compte le nombre total d'actions souscrites par les salariés, la différence entre le prix d'acquisition fixé par le Conseil d'Administration et le prix de marché de l'action à la date d'annonce du prix de souscription, ainsi que le coût de l'incessibilité défini par les paramètres des marchés financiers.

Dans l'attente d'une éventuelle interprétation de l'IFRIC, ce traitement comptable est conforme aux dispositions du communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relatif au plan d'épargne entreprise.

Les plans de stock-options attribuent à certains des salariés du Groupe Crédit du Nord des options d'achat ou de souscription d'actions de sa société mère.

Évaluée par un actuaire indépendant selon le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes sur le comportement des bénéficiaires ou, à défaut, selon le modèle Black & Scholes, la juste valeur des options est déterminée à la date de notification aux salariés, sans attendre les conditions nécessaires à leur attribution définitive.

Le coût du plan évalué lors de son attribution est imputé linéairement en charge de personnel sur la seule période dite de « vesting », comprise entre la date d'attribution et la date de premier exercice des options, par contrepartie en capitaux propres.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (IAS 12)

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice, qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- l'impôt différé.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. Jusqu'au 31 décembre 2005, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 15 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises, sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une contribution instaurée en 1995 égale à 1,5 % pour l'exercice 2005 et nulle à partir de 2006. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Annexes aux comptes consolidés

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ».

Le Groupe constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs.

Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe n° 11 au bilan. Le Crédit du Nord a opté, depuis l'exercice 2000, pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Cadre général

Antarius, seule compagnie d'assurance consolidée, est une société d'assurance mixte (vie et non-vie) détenue de manière conjointe avec Aviva.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation des compagnies d'assurance a pour effet de neutraliser les plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations afin de compenser ultérieurement des moins-values. En fonction des anticipations de réalisations futures de moins-values, et donc d'utilisation de la réserve de capitalisation, celle-ci est ventilée entre provisions techniques et capitaux propres. La comptabilisation d'une partie de la réserve de capitalisation dans les capitaux propres générant une différence temporaire imposable, le Groupe Crédit du Nord constate un impôt différé passif dans les comptes consolidés.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent les placements représentatifs des contrats en unités de compte, des contrats d'assurance dits contrats en « euros » et des autres contrats d'assurance.

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur de réalisation ; la valeur globale de ces titres correspond au montant des engagements envers les assurés.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-remboursement du principal ou de non-paiement des intérêts par les débiteurs.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice.

Les provisions de l'assurance vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés, compte tenu de leur probabilité de versement. Les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs font l'objet d'une provision de gestion. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer, incluant les frais de gestion, sont constituées.

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimative des dépenses en principal et en frais nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

À compter du 1^{er} janvier 2005

Actifs et passif financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises de la filiale Antarius sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale et utilisées pour l'exercice 2004. Les dérivés incorporés qui ne

seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différés est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

La norme IFRS 4 introduit également un contrôle de suffisance des provisions techniques par application d'un test d'adéquation des passifs.

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est l'un des principaux fondements des normes IFRS : elle est définie dans le référentiel IFRS comme le montant pour lequel un actif peut être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les normes IFRS ont établi une hiérarchie de la juste valeur, dont la meilleure illustration est le prix coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la juste valeur utilisée pour valoriser les instruments financiers est prioritairement constituée par la valeur de marché, lorsque l'instrument est coté sur un marché actif, ce prix étant éventuellement ajusté s'il n'est pas disponible en l'état.

À défaut, cette juste valeur doit être déterminée à l'aide de modèles de valorisation alimentés par des paramètres de valorisation basés sur les conditions de marché existant à la clôture

Annexes aux comptes consolidés

et sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées, telles que le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimés, les taux d'actualisation, la volatilité ou le risque de crédit.

Les modèles internes de valorisation du Groupe sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces instruments financiers, telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle de Black & Scholes pour les options. Les modèles internes de valorisation sont principalement utilisés pour l'évaluation des instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré ou les instruments financiers non dérivés, non cotés, détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur.

Compte tenu de la nature des instruments financiers négociés par le Groupe Crédit du Nord, les paramètres utilisés pour les valorisations sont observables sur le marché et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne est comptabilisée immédiatement en résultat.

Les méthodes utilisées décrites ci-après ont été appliquées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur par résultat et pour ceux qui sont enregistrés au bilan au coût amorti, pour lesquels la juste valeur est indiquée dans les notes annexes à seule fin d'information.

JUSTE VALEUR DES TITRES

Titres cotés

La juste valeur des titres cotés est déterminée sur la base de leur cours de Bourse à la date de clôture.

Titres non cotés

- pour les instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué détenue ou, quand c'est possible, en fonction du dernier prix connu d'une opération d'achat, de souscription ou de vente, en tenant compte de certaines évaluations potentielles d'actifs ou de passifs ;

- pour les instruments de dettes, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Titres contenant des dérivés incorporés

La juste valeur de titres contenant des dérivés incorporés est déterminée globalement.

JUSTE VALEUR DES CRÉDITS

Le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des crédits est assimilable à leur juste valeur pour les actifs suivants :

- crédits à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur l'exercice.
- crédits à taux variable, en raison des ajustements fréquents des taux (au moins une fois par an sur l'ensemble des produits), sauf s'il existe une variation significative du spread de crédit d'un débiteur.

Pour tous les crédits à taux fixe et de durée initiale supérieure à un an, et en l'absence de marché actif des prêts bancaires, le Groupe Crédit du Nord a décidé de déterminer la juste valeur des crédits sur la base de modèles internes de valorisation. La méthode utilisée consiste à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

JUSTE VALEUR DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

La juste valeur des contrats de location-financement est calculée sur la base de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord :

- pour les contrats de crédit-bail immobilier (Norbaill Immobilier), l'ensemble des flux futurs recouvrables est actualisé sur la durée restant à courir, au taux de marché majoré de la marge initiale du contrat ;

- pour les contrats de crédit-bail mobilier (Star Lease), l'ensemble des loyers restant à percevoir (valeur résiduelle incluse) est actualisé sur la durée restant à courir, au taux moyen pondéré à la production du mois précédent.

JUSTE VALEUR DES DETTES

De façon générale, pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des dépôts est assimilable à la juste valeur.

Pour les dettes à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les dépôts relatifs à l'épargne réglementée hors PEL, le Groupe Crédit du Nord considère que le taux appliqué est un taux de marché, puisqu'il est identique pour tous les établissements de la Place, et que la valeur comptable de ces dépôts est représentative de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts PEL est assimilable à leur valeur comptable, diminuée de la provision PEL constituée.

JUSTE VALEUR DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les BMTN émis, hors émissions structurées, sont comptabilisés au bilan au coût amorti. La juste valeur de ces BMTN émis est déterminée à partir de modèles de valorisation internes et sur la base de l'actualisation des flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Les émissions structurées de BMTN sont comptabilisées au bilan à leur juste valeur, qui est déterminée soit à partir de valorisations obtenues des contreparties, soit à partir de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord et alimentés par des paramètres de marché observables.

La juste valeur des certificats de dépôt du Groupe Crédit du Nord est assimilable à leur valeur comptable, dans la mesure où la totalité des certificats de dépôt est à moins d'un an.

JUSTE VALEUR DES DETTES SUBORDONNÉES

Les titres participatifs étant cotés sur un marché actif, leur juste valeur est déterminée par rapport à leur prix coté à la date de clôture.

Les titres subordonnés remboursables sont assimilables à des obligations cotées, dont le prix coté (Euronext) en date de clôture permet de déterminer leur juste valeur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dérivés de taux (swaps et options de taux)

Le Groupe Crédit du Nord détermine la juste valeur des dérivés de taux sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts. La juste valeur des options de taux est calculée en fonction de valorisations d'événements futurs selon la méthode de Black & Scholes.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats des expertises menées sur site par un cabinet d'experts immobiliers indépendant.

Les immeubles les plus significatifs sont expertisés chaque année, les autres le sont tous les 3 à 4 ans (sauf événement particulier affectant significativement la valeur du bien). Entre chaque expertise, la juste valeur est estimée grâce à des modèles internes (calcul par capitalisation).

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 2 ● EFFETS DE LA 1^{RE} APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IFRS TEL QU'ADOPTÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

1. Effets sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 et au 1^{er} janvier 2005

(en millions d'euros)	Capital, réserves, résultat (y compris intérêts minoritaires)	OCI	Total des capitaux propres	Dont intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2003 publiés selon les normes françaises	1 307,7		1 307,7	33,3
Incidences IFRS (hors IAS 32/39) sur les réserves	- 29,6		- 29,6	- 0,2
(a) Provision relative aux avantages du personnel	- 19,4		- 19,4	
(b) Commissions de services	- 10,4		- 10,4	- 0,2
(c) Provisions de passif	1,2		1,2	
(d) Immobilisations	- 1,0		- 1,0	
Capitaux propres IFRS (hors IAS 32/39) au 01/01/2004	1 278,1		1 278,1	33,1
Distribution résultat 2003	- 114,2		- 114,2	- 3,2
Autres	2,4		2,4	- 0,1
Résultat 2004	239,6		239,6	5,8
Capitaux propres IFRS (hors IAS 32/39) au 31/12/2004	1 405,9		1 405,9	35,6
Incidences IAS 32/39 sur les réserves	- 34,1		- 34,1	- 0,7
(e) Titres	2,1		2,1	0,1
(f) Dépréciations d'actif	- 12,1		- 12,1	- 0,2
(g) Provisions relatives à l'épargne réglementée	- 23,6		- 23,6	- 0,6
(h) Change à terme	- 0,6		- 0,6	
(i) Instruments financiers dérivés et éléments couverts	0,7		0,7	
Divers	- 0,6		- 0,6	
Incidences IAS 32/39 sur les gains/pertes latents ou différés		34,6	34,6	0,5
Capitaux propres IFRS au 01/01/2005	1 371,8	34,6	1 406,4	35,4

(a) En application des dispositions de la norme IAS 19, et à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe Crédit du Nord comptabilise les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages sociaux à long terme, et notamment les régimes de mutuelle, prévoyance et indemnités de fin de carrière.

(b) Conformément à la norme IAS 18, le Crédit du Nord a étalé certaines commissions de services (essentiellement les commissions sur cartes bancaires).

(c) Il s'agit de l'ajustement des provisions afin de tenir compte de l'actualisation des montants à payer, ce qui a pour effet de minorer le stock de provisions.

(d) L'impact des retraitements sur immobilisations est dû aux impôts différés passifs relatifs à la réévaluation des immeubles de 1976.

(e) Constatation dans les capitaux propres de la réévaluation à la juste valeur des instruments financiers non dérivés classés en actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39.

(f) Il s'agit de l'ajustement des dépréciations afin de tenir compte de l'actualisation des flux estimés recouvrables, ce qui a pour effet de majorer le stock de dépréciations.

(g) Provisionnement des engagements relatifs aux PEL et aux CEL conformément à la méthode décrite dans la note 1 des principes et méthodes comptables.

(h) Conformément à la norme IAS 39, les opérations de change à terme sont considérées comme des instruments dérivés, et sont donc évaluées à leur juste valeur. Dorénavant, la valorisation de ces opérations ne se fait donc plus selon la méthode du report-déport mais à la valeur de marché.

(i) En application de la norme IFRS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. L'impact des réévaluations est quant à lui comptabilisé en résultat. L'effet sur les capitaux propres d'ouverture est de 0,7 million d'euros.

2. Effets sur le résultat au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	31/12/2004	Dont intérêts minoritaires
Résultat net publié selon les normes françaises	239,0	5,8
(a) Plan d'Épargne Entreprise et plan de stock-options	– 2,5	
(b) Amortissement des immeubles Haussmann et Anjou	– 0,2	
(b) Amortissement des réserves de réévaluation de 1976	– 0,2	
(c) Actualisation des provisions pour litiges	– 0,6	
(d) Écarts d'acquisition	4,1	
Résultat net IFRS (hors IAS 32/39) au 31/12/2004	239,6	5,8

(a) En application de la norme IFRS 2, une charge complémentaire sur les paiements en actions est comptabilisée au titre de la décote sur le Plan d'Épargne Entreprise pour – 0,5 million d'euros et de l'amortissement du plan de stock-options sur la période d'acquisition des droits pour – 2 millions d'euros.

(b) L'application de l'approche par composants sur les immobilisations du Groupe et l'annulation de la reprise de réserves de réévaluation, constatée lors de la cession d'immobilisations en normes françaises, entraîne une charge de – 0,4 million d'euros.

(c) Il s'agit de l'ajustement des provisions afin de tenir compte de l'actualisation des montants à payer, ce qui a pour effet de minorer le stock de provisions.

(d) Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation. L'annulation des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition comptabilisées en normes françaises a donc un impact positif de 4,1 millions d'euros.

Annexes aux comptes consolidés

Passage du bilan du 31 décembre 2003 FR au bilan d'ouverture 2004 IFRS, hors 32 et 39

ACTIF	31/12/2003 FR	Retraitements	Reclassements	01/01/2004 IFRS (hors 32 et 39)
(en millions d'euros)				
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	1 989,9			1 989,9
Portefeuille titres ⁽¹⁾	2 910,4			2 910,4
Créances sur les établissements de crédit	3 429,2			3 429,2
Créances sur la clientèle	16 267,8			16 267,8
Opérations de crédit-bail et assimilées	1 024,0			1 024,0
Autres actifs ⁽²⁾	821,6	10,7		832,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	71,4			71,4
Immobilisations ⁽³⁾	307,1			307,1
Écarts d'acquisition	48,5			48,5
TOTAL	26 869,9	10,7	0,0	26 880,6

(1) Cette catégorie comprend : les effets publics et valeurs assimilées, les obligations et autres titres à revenu fixe, et les actions et autres titres à revenu variable, ainsi que les placements des entreprises d'assurance.

(2) Cette catégorie comprend : la part des réassureurs dans les provisions techniques, les autres actifs d'assurance, ainsi que les autres actifs.

(3) Cette catégorie comprend les immobilisations incorporelles et corporelles.

PASSIF	31/12/2003 FR	Retraitements	Reclassements	01/01/2004 IFRS (hors 32 et 39)
(en millions d'euros)				
Banques centrales et comptes courants postaux	1 408,5			1 408,5
Dettes envers les établissements de crédit	1 444,8			1 444,8
Comptes créditeurs de la clientèle	14 292,6			14 292,6
Dettes représentées par un titre	5 250,1			5 250,1
Autres passifs ⁽⁴⁾	1 006,2	7,4		1 013,6
Provisions techniques des entreprises d'assurance	1 580,4			1 580,4
Provisions	195,0	32,9		227,9
Dettes subordonnées	384,6			384,6
Total des dettes	25 562,2	40,3	0,0	25 602,5
Capital souscrit	740,3			740,3
<i>Instruments de capitaux propres et réserves liées</i>	<i>0,0</i>		<i>66,4</i>	<i>66,4</i>
Réserves consolidées	343,7	- 29,4	- 66,4	247,9
Résultat de l'exercice	190,4			190,4
Capitaux propres part du Groupe	1 274,4	- 29,4	0,0	1 245,0
Réserves consolidées hors Groupe	27,8			27,8
Résultat de l'exercice hors Groupe	5,5	- 0,2		5,3
Intérêts minoritaires	33,3	- 0,2	0,0	33,1
Total des capitaux propres	1 307,7	- 29,6	0,0	1 278,1
TOTAL	26 869,9	10,7	0,0	26 880,6

(4) Cette catégorie comprend les autres passifs d'assurance.

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

Annexes aux comptes consolidés

Retraitements du bilan du 31 décembre 2003 FR au bilan d'ouverture 2004 IFRS, hors 32 et 39

ACTIF	Avantages du personnel	Commissions de services	Actualisation provisions pour litiges	Amortiss. réserves de réévaluation 1976	TOTAL
(en millions d'euros)					
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux					0,0
Portefeuille titres					0,0
Créances sur les établissements de crédit					0,0
Créances sur la clientèle					0,0
Opérations de crédit-bail et assimilées					0,0
Autres actifs	10,7				10,7
Participations dans les entreprises mises en équivalence					0,0
Immobilisations					0,0
Écarts d'acquisition					0,0
TOTAL	10,7	0,0	0,0	0,0	10,7

PASSIF	Avantages du personnel	Commissions de services	Actualisation provisions pour litiges	Amortiss. réserves de réévaluation 1976	TOTAL
(en millions d'euros)					
Banques centrales et comptes courants postaux					0,0
Dettes envers les établissements de crédit					0,0
Comptes créditeurs de la clientèle					0,0
Dettes représentées par un titre					0,0
Autres passifs	- 4,7	10,4	0,7	1,0	7,4
Provisions techniques des entreprises d'assurance					0,0
Provisions	34,8		- 1,9		32,9
Dettes subordonnées					0,0
Total des dettes	30,1	10,4	- 1,2	1,0	40,3
Capital souscrit					0,0
<i>Instruments de capitaux propres et réserves liées</i>					0,0
Réserves consolidées	- 19,4	- 10,2	1,2	- 1,0	- 29,4
Résultat de l'exercice					0,0
Capitaux propres part du Groupe	- 19,4	- 10,2	1,2	- 1,0	- 29,4
Réserves consolidées hors Groupe		- 0,2			- 0,2
Résultat de l'exercice hors Groupe					0,0
Intérêts minoritaires	0,0	- 0,2	0,0	0,0	- 0,2
Total des capitaux propres	- 19,4	- 10,4	1,2	- 1,0	- 29,6
TOTAL	10,7	0,0	0,0	0,0	10,7

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

Annexes aux comptes consolidés

Passage du bilan du 31 décembre 2004 FR au bilan du 31 décembre 2004 IFRS, hors 32 et 39

ACTIF	31/12/2004 FR	Retraitements	Reclassements	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)
<i>(en millions d'euros)</i>				
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2 001,9			2 001,9
Portefeuille titres ⁽¹⁾	3 362,6			3 362,6
Créances sur les établissements de crédit	3 555,5			3 555,5
Créances sur la clientèle	17 040,2			17 040,2
Opérations de crédit-bail et assimilées	1 176,0			1 176,0
Autres actifs ⁽²⁾	887,8	0,1		887,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence	75,0			75,0
Immobilisations ⁽³⁾	335,2	- 0,2		335,0
Écarts d'acquisition	44,6	4,0		48,6
TOTAL	28 478,8	3,9	0,0	28 482,7

(1) Cette catégorie comprend : les effets publics et valeurs assimilées, les obligations et autres titres à revenu fixe, et les actions et autres titres à revenu variable, ainsi que les placements des entreprises d'assurance.

(2) Cette catégorie comprend : la part des réassureurs dans les provisions techniques, les autres actifs d'assurance, ainsi que les autres actifs.

(3) Cette catégorie comprend les immobilisations incorporelles et corporelles.

PASSIF	31/12/2004 FR	Retraitements	Reclassements	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)
(en millions d'euros)				
Banques centrales et comptes courants postaux	1 220,8			1 220,8
Dettes envers les établissements de crédit	1 487,7			1 487,7
Comptes créditeurs de la clientèle	14 990,7			14 990,7
Dettes représentées par un titre	5 720,8			5 720,8
<i>Passifs d'impôts</i>		1,2		1,2
Autres passifs ⁽⁴⁾	1 008,3			1 008,3
Provisions techniques des entreprises d'assurance	1 999,7			1 999,7
Provisions	213,1	- 1,0		212,1
Dettes subordonnées	435,5			435,5
Total des dettes	27 076,6	0,2	0,0	27 076,8
Capital souscrit	740,3			740,3
<i>Instruments de capitaux propres et réserves liées</i>			73,7	73,7
Réserves consolidées	393,1	3,1	- 73,7	322,5
Résultat de l'exercice	233,2	0,6		233,8
Capitaux propres part du Groupe	1 366,6	3,7	0,0	1 370,3
Réserves consolidées hors Groupe	29,8			29,8
Résultat de l'exercice hors Groupe	5,8			5,8
Intérêts minoritaires	35,6	0,0	0,0	35,6
Total des capitaux propres	1 402,2	3,7	0,0	1 405,9
TOTAL	28 478,8	3,9	0,0	28 482,7

(4) Cette catégorie comprend les autres passifs d'assurance ainsi que les autres passifs.

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

Annexes aux comptes consolidés

Retraitements du bilan du 31 décembre 2004 FR au bilan du 31 décembre 2004 IFRS, hors 32 et 39

ACTIF	Plan Épargne Entreprise et stock-options	Amortiss. immeubles Haussmann et Anjou	Amortiss. réserves de réévaluation 1976	Actualisation provisions pour litiges	Écarts d'acquisition	TOTAL
(en millions d'euros)						
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux						0,0
Portefeuille titres						0,0
Créances sur les établissements de crédit						0,0
Créances sur la clientèle						0,0
Opérations de crédit-bail et assimilées						0,0
Autres actifs			0,1			0,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence						0,0
Immobilisations		- 0,2				- 0,2
Écarts d'acquisition					4,0	4,0
TOTAL	0,0	- 0,2	0,1	0,0	4,0	3,9

PASSIF	Plan Épargne Entreprise et stock-options	Amortiss. immeubles Hausmann et Anjou	Amortiss. réserves de réévaluation 1976	Actualisation provisions pour litiges	Écarts d'acquisition	TOTAL
(en millions d'euros)						
Banques centrales et comptes courants postaux						0,0
Dettes envers les établissements de crédit						0,0
Comptes créditeurs de la clientèle						0,0
Dettes représentées par un titre						0,0
<i>Passifs d'impôts</i>			0,8	0,4		1,2
Autres passifs						0,0
Provisions techniques des entreprises d'assurance						0,0
Provisions				- 1,0		- 1,0
Dettes subordonnées						0,0
Total des dettes	0,0	0,0	0,8	- 0,6	0,0	0,2
Capital souscrit						0,0
<i>Instruments de capitaux propres et réserves liées</i>						0,0
Réserves consolidées	2,5		- 0,6	1,2		3,1
Résultat de l'exercice	- 2,5	- 0,2	- 0,1	- 0,6	4,0	0,6
Capitaux propres part du Groupe	0,0	- 0,2	- 0,7	0,6	4,0	3,7
Réserves consolidées hors Groupe						0,0
Résultat de l'exercice hors Groupe						0,0
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des capitaux propres	0,0	- 0,2	- 0,7	0,6	4,0	3,7
TOTAL	0,0	- 0,2	0,1	0,0	4,0	3,9

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

Annexes aux comptes consolidés

Passage du bilan du 31 décembre 2004 IFRS, hors 32 et 39, au bilan d'ouverture 2005 IFRS

ACTIF	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)	Retraitements	Reclassements	01/01/2005 IFRS
(en millions d'euros)				
Caisse, banques centrales	2 001,9			2 001,9
Portefeuille titres ⁽¹⁾	3 362,6		- 3 362,6	0,0
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>232,7</i>	<i>1 955,5</i>	<i>2 188,2</i>
<i>Instruments dérivés</i>	<i>0,0</i>	<i>324,1</i>	<i>10,3</i>	<i>334,4</i>
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>0,0</i>	<i>- 117,4</i>	<i>1 002,4</i>	<i>885,0</i>
Créances sur les établissements de crédit	3 555,5			3 555,5
Créances sur la clientèle	17 040,2	- 17,9	- 28,7	16 993,6
Opérations de location-financement et assimilées	1 176,0	- 2,4	- 14,8	1 158,8
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>0,0</i>		<i>471,6</i>	<i>471,6</i>
<i>Actifs d'impôts</i>	<i>0,0</i>	<i>115,6</i>	<i>60,1</i>	<i>175,7</i>
Autres actifs ⁽²⁾	887,9	110,2	- 75,7	922,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence	75,0		- 66,9	8,1
Immobilisations ⁽³⁾	335,0		20,1	355,1
Écarts d'acquisition	48,6			48,6

TOTAL	28 482,7	644,9	- 28,7	29 098,9
--------------	-----------------	--------------	---------------	-----------------

(1) Cette catégorie comprend : les effets publics et valeurs assimilées, les obligations et autres titres à revenu fixe, et les actions et autres titres à revenu variable, ainsi que les placements des entreprises d'assurance.

(2) Cette catégorie comprend : la part des réassureurs dans les provisions techniques, les autres actifs d'assurance, ainsi que les autres actifs.

(3) Cette catégorie comprend les immobilisations incorporelles et corporelles.

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

PASSIF	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)	Retraitements	Reclassements	01/01/2005 IFRS
(en millions d'euros)				
Banques centrales	1 220,8			1 220,8
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>- 29,6</i>	<i>226,8</i>	<i>197,2</i>
<i>Instruments dérivés</i>	<i>0,0</i>	<i>90,9</i>	<i>8,8</i>	<i>99,7</i>
Dettes envers les établissements de crédit	1 487,7	4,6		1 492,3
Comptes créditeurs de la clientèle	14 990,7	175,6		15 166,3
Dettes représentées par un titre	5 720,8		- 226,7	5 494,1
<i>Passifs d'impôts</i>	<i>1,2</i>	<i>98,8</i>	<i>75,6</i>	<i>175,6</i>
Autres passifs ⁽⁴⁾	1 008,3	227,8	- 103,3	1 132,8
Provisions techniques des entreprises d'assurance	1 999,7		19,7	2 019,4
Provisions	212,1	33,0	- 29,6	215,5
Dettes subordonnées	435,5	43,3		478,8
Total des dettes	27 076,8	644,4	- 28,7	27 692,5
Capital souscrit	740,3			740,3
<i>Instruments de capitaux propres et réserves liées</i>	<i>73,7</i>			<i>73,7</i>
Réserves consolidées	322,5	- 33,9		288,6
Résultat de l'exercice	233,8			233,8
Sous-total	1 370,3			1 336,4
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>0,0</i>	<i>34,6</i>		<i>34,6</i>
Sous-total capitaux propres part du Groupe	1 370,3	0,7	0,0	1 371,0
Réserves consolidées hors Groupe	29,8	- 0,7		29,1
Résultat de l'exercice hors Groupe	5,8			5,8
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>0,0</i>	<i>0,5</i>		<i>0,5</i>
Intérêts minoritaires	35,6	- 0,2	0,0	35,4
Total des capitaux propres	1 405,9	0,5	0,0	1 406,4
TOTAL	28 482,7	644,9	- 28,7	29 098,9

(4) Cette catégorie comprend les autres passifs d'assurance ainsi que les autres passifs.

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

Annexes aux comptes consolidés

Retraitements du bilan du 31 décembre 2004 IFRS, hors 32 et 39, au bilan d'ouverture 2005 IFRS

ACTIF	Titres	Provisions d'actif	Provisions relatives à l'épargne réglementée	Change à terme	Instruments financiers dérivés et éléments couverts	Divers	TOTAL
(en millions d'euros)							
Caisse et banques centrales							0,0
Portefeuille titres							0,0
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	232,7						232,7
<i>Instruments dérivés</i>					324,1		324,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	- 117,4						- 117,4
Créances sur les établissements de crédit							0,0
Créances sur la clientèle		- 18,4	- 3,2		3,7		- 17,9
Opérations de location- financement et assimilées						- 2,4	- 2,4
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>							0,0
<i>Actifs d'impôts</i>	0,2	6,3	12,6	0,3	95,9	0,3	115,6
Autres actifs				195,2	- 84,7	- 0,3	110,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence							0,0
Immobilisations							0,0
Écarts d'acquisition							0,0
TOTAL	115,5	- 12,1	9,4	195,5	339,0	- 2,4	644,9

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

PASSIF	Titres	Provisions d'actif	Provisions relatives à l'épargne réglementée	Change à terme	Instruments financiers dérivés et éléments couverts	Divers	TOTAL
(en millions d'euros)							
Banques centrales							0,0
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>					- 29,6		- 29,6
<i>Instruments dérivés</i>					90,9		90,9
Dettes envers les établissements de crédit					4,6		4,6
Dettes envers la clientèle					176,2	- 0,6	175,6
Dettes représentées par un titre							0,0
<i>Passifs d'impôts</i>	2,8				96,0		98,8
Autres passifs	76,0			196,1	- 43,1	- 1,2	227,8
Provisions techniques des entreprises d'assurance							0,0
Provisions			33,0				33,0
Dettes subordonnées					43,3		43,3
Total des dettes	78,8	0,0	33,0	196,1	338,3	- 1,8	644,4
Capital souscrit							0,0
<i>Instruments de capitaux propres et réserves liées</i>							0,0
Réserves consolidées	1,5	- 11,9	- 23,0	- 0,6	0,7	- 0,6	- 33,9
Résultat de l'exercice							0,0
Sous-total	1,5	- 11,9	- 23,0	- 0,6	0,7	- 0,6	- 33,9
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	34,6						34,6
Sous-total capitaux propres part du Groupe	36,1	- 11,9	- 23,0	- 0,6	0,7	- 0,6	0,7
Intérêts minoritaires	0,6	- 0,2	- 0,6				- 0,2
Total capitaux propres	36,7	- 12,1	- 23,6	- 0,6	0,7	- 0,6	0,5
TOTAL	115,5	- 12,1	9,4	195,5	339,0	- 2,4	644,9

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

Annexes aux comptes consolidés

Reclassements du bilan du 31 décembre 2004 IFRS, hors 32 et 39, au bilan d'ouverture 2005 IFRS

ACTIF	Provisions sectorielles et pour risques pays	Immobilisations temporairement non louées	Encours de location simple	Primes des instruments financiers dérivés	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Participations et titres assimilés	Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sur option	Titres SRD	Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés	Assurance/Participation aux bénéfices différés	TOTAL
(en millions d'euros)											
Caisse et banques centrales											0,0
Portefeuille titres					- 471,6		- 2 891,0				- 3 362,6
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>							1 859,1	96,4			1 955,5
<i>Instruments dérivés</i>				10,3							10,3
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>						66,9	935,5				1 002,4
Créances sur les établissements de crédit											0,0
Créances sur la clientèle	- 28,7						96,4	- 96,4			- 28,7
Opérations de location-financement et assimilées			- 14,8								- 14,8
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>					471,6						471,6
<i>Actifs d'impôts</i>									60,1		60,1
Autres actifs		- 5,3		- 10,3					- 60,1		- 75,7
Participations dans les entreprises mises en équivalence						- 66,9					- 66,9
Immobilisations		5,3	14,8								20,1
Écarts d'acquisition											0,0
TOTAL	- 28,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 28,7

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

PASSIF	Provisions sectorielles et pour risques pays	Immobilisations temporairement non louées	Encours de location simple	Primes des instruments financiers dérivés	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Participations et titres assimilés	Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sur option	Titres SRD	Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés	Assurance/Participation aux bénéfices différés	TOTAL
(en millions d'euros)											
Banques centrales											0,0
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>							226,8				226,8
<i>Instruments dérivés</i>				8,8							8,8
Dettes envers les établissements de crédit											0,0
Dettes envers la clientèle											0,0
Dettes représentées par un titre							- 226,7				- 226,7
<i>Passifs d'impôts</i>								75,6			75,6
Autres passifs				- 7,9			- 0,1	- 75,6	- 19,7		- 103,3
Provisions techniques des entreprises d'assurance									19,7		19,7
Provisions	- 28,7			- 0,9							- 29,6
Dettes subordonnées											0,0
Total des dettes	- 28,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 28,7
Capital souscrit											0,0
<i>Instruments de capitaux propres et réserves liées</i>											0,0
Réserves consolidées											0,0
Résultat de l'exercice											0,0
Sous-total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>											0,0
Sous-total capitaux propres part du Groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts minoritaires	0,0										
Total capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	- 28,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 28,7

NB : les catégories en italique sont de nouvelles catégories IFRS.

Annexes aux comptes consolidés

Passage du résultat du 31 décembre 2004 FR au résultat du 31 décembre 2004 IFRS, hors 32 et 39

(en millions d'euros)	31/12/2004 FR	Retraitements	Reclassements	31/12/2004 IFRS (hors 32 et 39)
Intérêts et produits assimilés	1 364,7		- 3,5	1 361,2
Intérêts et charges assimilées	- 710,0	- 0,9	5,0	- 705,9
Dividendes sur titres à revenu variable	2,6			2,6
Commissions (produits)	597,9			597,9
Commissions (charges)	- 35,4			- 35,4
Résultat net des opérations financières	69,0		20,7	89,7
Marge des activités d'assurance	18,0		- 18,0	0,0
Produits des autres activités	10,9		9,4	20,3
Charges des autres activités	- 8,9		- 7,7	- 16,6
Produit net bancaire	1 308,8	- 0,9	5,9	1 313,8
Frais de personnel	- 554,0	- 2,5	- 1,8	- 558,3
Impôts et taxes	- 23,9			- 23,9
Autres charges	- 244,8			- 244,8
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	- 53,9	- 0,2		- 54,1
Total frais généraux	- 876,6	- 2,7	- 1,8	- 881,1
Résultat brut d'exploitation	432,2	- 3,6	4,1	432,7
Coût du risque	- 69,7			- 69,7
Résultat d'exploitation	362,5	- 3,6	4,1	363,0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1,6			1,6
Pertes et gains nets sur autres actifs	1,0	- 0,3		0,7
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	- 4,1	4,1		0,0
Résultat avant impôt	361,0	0,2	4,1	365,3
Résultat exceptionnel	4,1		- 4,1	0,0
Impôts sur les bénéfices	- 126,1	0,4		- 125,7
Intérêts minoritaires	- 5,8			- 5,8
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	233,2	0,6	0,0	233,8

Retraitements du résultat du 31 décembre 2004 FR au résultat du 31 décembre 2004 IFRS, hors 32 et 39

(en millions d'euros)	Plan Épargne Entreprise et stock-options	Amortiss. immeubles Hausmann et Anjou	Amortiss. réserves de réévaluation 1976	Actualisation provisions pour litiges	Écarts d'acquisition	TOTAL
Intérêts et produits assimilés						0,0
Intérêts et charges assimilées				- 0,9		- 0,9
Dividendes sur titres à revenu variable						0,0
Commissions (produits)						0,0
Commissions (charges)						0,0
Résultat net des opérations financières						0,0
Marge des activités d'assurance						0,0
Produits des autres activités						0,0
Charges des autres activités						0,0
Produit net bancaire	0,0	0,0	0,0	- 0,9	0,0	- 0,9
Frais de personnel	- 2,5					- 2,5
Impôts et taxes						0,0
Autres charges						0,0
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		- 0,2				- 0,2
Total frais généraux	- 2,5	- 0,2	0,0	0,0	0,0	- 2,7
Résultat brut d'exploitation	- 2,5	- 0,2	0,0	- 0,9	0,0	- 3,6
Coût du risque						0,0
Résultat d'exploitation	- 2,5	- 0,2	0,0	- 0,9	0,0	- 3,6
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence						0,0
Pertes et gains nets sur autres actifs			- 0,3			- 0,3
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition					4,1	4,1
Résultat avant impôt	- 2,5	- 0,2	- 0,3	- 0,9	4,1	0,2
Résultat exceptionnel						0,0
Impôts sur les bénéfices			0,1	0,3		0,4
Intérêts minoritaires						0,0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	- 2,5	- 0,2	- 0,2	- 0,6	4,1	0,6

Annexes aux comptes consolidés

Reclassements du résultat du 31 décembre 2004 FR au résultat du 31 décembre 2004 IFRS, hors 32 et 39

(en millions d'euros)	Prêts au personnel	Résultat exceptionnel Europe Lafayette	Immo- bilisations temporairement non louées	Marge brute des activités d'assurance	TOTAL
Intérêts et produits assimilés	1,8		- 5,3		- 3,5
Intérêts et charges assimilés			5,0		5,0
Dividendes sur titres à revenu variable					0,0
Commissions (produits)					0,0
Commissions (charges)					0,0
Résultat net des opérations financières				20,7	20,7
Marge des activités d'assurance				- 18,0	- 18,0
Produits des autres activités		4,1	5,3		9,4
Charges des autres activités			- 5,0	- 2,7	- 7,7
Produit net bancaire	1,8	4,1	0,0	0,0	5,9
Frais de personnel	- 1,8				- 1,8
Impôts et taxes					0,0
Autres charges					0,0
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles					0,0
Total frais généraux	- 1,8	0,0	0,0	0,0	- 1,8
Résultat brut d'exploitation	0,0	4,1	0,0	0,0	4,1
Coût du risque					0,0
Résultat d'exploitation	0,0	4,1	0,0	0,0	4,1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0,0
Pertes et gains nets sur autres actifs					0,0
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition					0,0
Résultat avant impôt	0,0	4,1	0,0	0,0	4,1
Résultat exceptionnel		- 4,1			- 4,1
Impôts sur les bénéfices					0,0
Intérêts minoritaires					0,0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NOTE 3 ● PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Crédit du Nord 28, place Rihour – 59800 Lille	Globale	Société consolidante		Globale	Société consolidante	
Banque Rhône-Alpes 20-22, bd Édouard-Rey 38000 Grenoble	Globale	99,9905	99,9905	Globale	99,9905	99,9905
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot – 87000 Limoges	Globale	79,9967	79,9967	Globale	79,9967	79,9967
Banque Courtois 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	Globale	99,8700	99,8700	Globale	99,7972	99,7972
Banque Laydernier 10, av. – 74000 Annecy	Globale	99,9997	100,0000	Globale	99,9997	100,0000
Banque Nuger 7, place Michel-de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	Globale	64,6977	64,6979	Globale	64,6977	64,6979
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Star Lease 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
S.P.T.F. 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Norfinance Gilbert Dupont et Associés 42, rue Royale – 59000 Lille	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Norimmo 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Turgot Gestion 2-6, rue Turgot – 87000 Limoges	Globale	79,9968	100,0000	Globale	79,9968	100,0000
Fimmogest 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Crédinord Cidize 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Étoile Gestion 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	96,9806	99,9000	Globale	96,9806	99,9000

Annexes aux comptes consolidés

	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Anna Purna 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Nice Broc 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Nice Carros 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Kolb Investissement 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Nord Assurances Courtage 28, place Rihour – 59800 Lille	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Norbail Sofergie 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
SFAG 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Partira 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	100,0000	100,0000	Globale	100,0000	100,0000
Europe Lafayette 20-22, bd Édouard-Rey 38000 Grenoble	Globale	99,9906	100,0000	Globale	99,9906	100,0000
SCI Fort de Noyelles 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Globale	99,9000	99,9000	Non intégrée		
Banque Pouyanne 12, place d'Armes – 64300 Orthez	Équivalence	35,0020	35,0020	Équivalence	35,0020	35,0020
Dexia-CLF Banque Tour Cristal 7 à 11, quai André-Citröen 75015 Paris	Équivalence	20,0000	20,0000	Équivalence	20,0000	20,0000
Antarius ⁽¹⁾ 59, bd Haussmann – 75008 Paris	Proportionnelle	50,0000	50,0000	Proportionnelle	50,0000	50,0000

(1) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

Le périmètre de consolidation a peu évolué en 2005 : la société SCI Fort de Noyelles a été consolidée pour la première fois en 2005 ; cette opération n'a eu aucune incidence significative, tant sur le résultat que sur les capitaux propres consolidés.

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe (réunion des trois critères suivants pendant deux exercices consécutifs : total de bilan inférieur à dix millions d'euros, résultat inférieur à un million d'euros et aucune participation dans une entreprise consolidée) n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation, bien que détenues à plus de 99 % par le Crédit du Nord.

Il s'agit entre autre des sociétés suivantes : Starhuit, Starquatorze, Starquinze, Starseize, Stardixsept, Stardixhuit, Stardixneuf, Starvingt, Nord Gérance, Immovalor Service. En effet aucune de ces sociétés n'a de total de bilan supérieur à 700 000 euros.

Par ailleurs, deux autres sociétés ne sont pas consolidées : il s'agit de Cofipro et de la « Banque Clément », respectivement détenues à 33,2 % et 96,6 % par le Crédit du Nord. La société Cofipro a été dissoute à fin 2002 et un liquidateur a été nommé, la « Banque Clément » est également en liquidation.

NOTE 4 ● GESTION DES RISQUES

Cette note présente les principaux risques engendrés par les activités bancaires du Groupe, à savoir :

- les risques de crédit : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- les risques structurels : risques de perte ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- le risque de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- les risques de marché : risques de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

LES RISQUES DE CRÉDIT

La distribution de crédit est une composante majeure du développement et des résultats du Groupe Crédit du Nord. Elle expose le Groupe aux risques de crédit ou de contrepartie c'est-à-dire à la défaillance partielle ou totale de l'emprunteur.

C'est pourquoi, elle s'appuie sur une organisation spécifique, la filière risque, indépendante de la filière commerciale, dont la tutelle est assurée par la Direction Centrale des Risques (DCR) et sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de suivi des risques, d'identification et de classification des risques dégradés et de dépréciation.

Organisation

Placée sous la responsabilité du Président du Groupe Crédit du Nord, la Direction Centrale des Risques a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques soit solide et efficace. Pour réaliser cet objectif, cette direction :

- contribue à la définition de la politique de crédit du Groupe et veille à sa mise en oeuvre ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- contribue à l'appréciation des risques au titre du process d'octroi en prenant position sur les opérations proposées par la Filiale Commerciale ;
- est en charge du contrôle et provisionnement des risques, ainsi que du recouvrement des créances douteuses ou litigieuses ;
- effectue le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ;
- assure la cohérence et l'adéquation des systèmes d'information risques.

La Direction Centrale des Risques rend compte de ses activités et de l'évolution générale des risques à la Direction Générale du Groupe dans le cadre du Comité des Risques mensuel. Ce comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologie de mesures, analyses de portefeuille et de coût du risque, détection des concentration de crédit,...

Chaque Région du Crédit du Nord Social et chaque Filiale bancaire du Crédit du Nord possèdent une Direction des Risques placée sous l'autorité du Directeur de la Région ou du Président de la Filiale qui assure la mise en oeuvre de la politique de crédit du Groupe et le pilotage des risques à l'échelon de la Région ou Filiale. Ces Directions sont fonctionnellement rattachées à la Direction Centrale des Risques.

Annexes aux comptes consolidés

Règles et procédures

Octroi de crédit

L'octroi de crédit est réalisé dans un cadre précis :

- étude préalable du dossier pour parfaire la connaissance de la contrepartie avant toute prise de risque ;
- analyse et décision prises au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des filières commerciales d'une part et de la filière risques d'autre part ;
- obligation de formaliser les décisions d'engagement par un écrit daté et signé comportant les limites de l'engagement et la validité de l'autorisation, ces décisions font l'objet parallèlement d'un compte-rendu mensuel ;
- prise en compte de la notion de Groupe pour l'appréciation du risque et désignation pour chaque Groupe identifié d'un chef de file interne à qui appartient la décision finale sur l'ensemble des entités du Groupe ;
- dispositif de notation des contreparties et concours mis en place pour apporter une aide à la décision sur le marché des Entreprises.

Il s'appuie également sur quelques principes essentiels de la politique de crédit du Groupe dans le but de limiter le risque de contrepartie :

- interventions essentiellement axées sur les financements d'opérations et de clients à l'intérieur du territoire métropolitain avec toutefois, dans un cadre précis et restreint, possibilité d'action sur certains pays limitrophes ou sur des pays OCDE ;
- division et partage des risques ;
- recherche de la contre-garantie d'organismes spécialisés comme le CREDIT LOGEMENT pour le crédit acquéreur, ou OSEO BDPME - SOFARIS pour le financement des Professionnels et des Entreprises ;
- financement du cycle d'exploitation privilégiant dans la mesure du possible l'adossement sur le poste clients sous ses différentes formes ;
- priorité donnée au financement par crédit-bail des investissements matériels et immobiliers de nos clients Professionnels et Entreprises ;
- obtention le plus souvent possible de garanties et collatéraux.

Suivi des risques

Le suivi des risques incombe à l'ensemble des acteurs des filières commerciales et risques. Il impose de respecter les limites et les termes de la décision d'octroi, de faire preuve de vigilance et de réactivité pour détecter la dégradation de la situation financière d'une contrepartie et prendre les mesures appropriées pour réduire le risque encouru par la Banque.

Identification et classification des risques dégradés

Le Contrôle des Risques a pour objectif de vérifier en permanence la qualité des risques de contrepartie pris par le Groupe Crédit du Nord dans ses opérations de crédit, et de veiller à la classification des engagements dans les catégories de risques appropriées.

En ce qui concerne les « douteux », leur gestion est dans la majorité des cas confiée à des équipes dédiées (recouvrement amiable des particuliers, affaires spéciales...) sachant que la gestion des créances douteuses virées à contentieux est assurée par les équipes de recouvrement contentieux.

Dépréciation

Les dossiers « douteux » font l'objet, en général dès leur déclassement, d'une analyse pour apprécier les possibilités de recouvrement de nos créances et déterminer le niveau de provisionnement approprié. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une revue trimestrielle, sous le contrôle de la DCR, pour s'assurer de leur pertinence.

Le Groupe Crédit du Nord a par ailleurs constitué des provisions générales sur base portefeuille, revues trimestriellement, dans le but de prendre en compte des risques de crédit avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que les dépréciations ne soient constatées sur des contreparties identifiées.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Actifs à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	1 681,1	1 483,4	197,7	13,3
Instruments financiers dérivés de couverture	245,6	319,6	- 74,0	- 23,2
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	28,7	714,4	- 685,7	- 96,0
Prêts et créances émis sur établissements de crédit	5 164,1	3 555,5	1 608,6	45,2
Prêts et créances émis sur la clientèle	18 806,9	16 993,6	1 813,3	10,7
Opérations de location-financement et assimilées	1 326,0	1 158,8	167,2	14,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	224,0	471,6	- 247,6	- 52,5
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	27 476,4	24 696,9	2 779,5	11,3
Engagements de financement donnés	3 176,0	2 875,3	300,7	10,5
Engagements de garantie donnés	3 647,2	3 101,3	545,9	-17,6
Provisions pour engagements par signature	0,0	0,0	0,0	-
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations	6 823,2	5 976,6	846,6	14,2
TOTAL	34 299,6	30 673,5	3 626,1	11,8

LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres et les investissements).

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessous, et de réduire autant que possible ces risques structurels.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en microcouverture ou en macrocouverture.

Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux dans la mesure du possible. Au Crédit du Nord, elles ne supportent aucun risque de change.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

Annexes aux comptes consolidés

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion sont définies et encadrées par l'actionnaire majoritaire pour son groupe. Toutefois, les entités sont responsables de la gestion de ces risques et c'est à ce titre que le Groupe Crédit du Nord applique les normes qui ont été définies mais développe également les modèles, mesure les risques et met en place des couvertures.

La Direction de la gestion du bilan de l'actionnaire majoritaire exerce ensuite un contrôle de second niveau sur la gestion réalisée par les entités.

Au sein du Crédit du Nord, c'est la cellule ALM, rattachée à la Direction Financière, qui a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux, de taux, de liquidité et de transformation.

Un comité de gestion de bilan se réunit par ailleurs chaque mois sous l'égide du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe.

A noter que le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette délégation est assortie de limites qui encadrent l'exposition à la variation des taux monétaires, et la valeur actuelle nette des sensibilités mensuelles de l'impasse court terme (instruments de maturité à l'origine inférieure à un an). Ces limites sont vérifiées lors du Comité Hebdomadaire de Trésorerie.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir. L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité fixées par le Comité Financier de l'actionnaire majoritaire.

La mesure de l'exposition au risque global de taux repose notamment sur l'actualisation des sensibilités annuelles à une variation homogène de la courbe des taux de plus ou moins un pour cent.

La limite du Groupe Crédit du Nord est fixée à 63 millions d'euros (représentant environ 5 % des fonds propres). Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire majoritaire.

En moyenne sur 2005, le bilan conserve une sensibilité très faible. La valeur actuelle nette de l'exposition globale du bilan, à une variation homothétique de la courbe des taux d'intérêt de plus ou moins 1 %, reste très largement inférieure à 5 % des fonds propres consolidés sur les quatre trimestres de l'année.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées par la centrale financière à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 %.

De l'analyse du risque structurel de taux du Crédit du Nord il ressort que :

- Chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par la cellule ALM (« bilan notionnel ») permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes au bilan des banques du Groupe.
- Les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe, même dans un contexte de baisse des taux de marchés comme pour l'année 2005. Afin d'améliorer la prise en compte des risques de taux liés aux encours directement indexés ou corrélés à l'Euribor, de légères modifications du modèle d'écoulement ont été apportées en fin d'année.
- Le risque optionnel est analysé, puis neutralisé par des produits financiers appropriés. La forte croissance des encours de crédits à taux plafonnés (« capés »), a fait l'objet d'un suivi particulier. Ces encours ont été couverts tout au long de l'exercice par la poursuite de la mise en place de couvertures par achats de caps.

Risque structurel de change

Le montant global de la position de change est maintenu dans des limites conservatrices et reste limité en regard des fonds propres nets de la banque.

La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir certains risques de marché, le Groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès la mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert. Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 % - 125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

Annexes aux comptes consolidés

Le risque de liquidité

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque sont définis au niveau de l'actionnaire majoritaire. Le Crédit du Nord est toujours responsable de la gestion de sa liquidité et du respect des contraintes réglementaires.

Il applique les normes définies au niveau du Groupe, développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité, et se refinance ou remplace ses excédents auprès de centres de trésorerie.

Il applique un système communautaire pour transmettre un reporting sur le risque de liquidité au Groupe.

Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif du suivi de la liquidité prévoit l'analyse des besoins de financement du Groupe issus de prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financements adaptées.

Le Crédit du Nord joue le rôle de centrale de refinancement pour les banques et sociétés financières filiales du Groupe. Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; elle est assortie de limites (obligation pour la filiale d'être suffisamment liquide).

Bien que la production de crédits accordée à sa clientèle ait continué de croître, le Groupe Crédit du Nord est resté prêteur sur le marché interbancaire en 2005, en raison d'une politique régulière d'émission de titres de créances négociables à court et moyen terme, de la mise en place d'opérations de financement à long terme, et de la croissance des ressources émanant de la clientèle.

Le Crédit du Nord a été amené à refinancer certaines de ses filiales tout en conservant un niveau élevé de liquidité. Dans le cadre du suivi réglementaire sur la liquidité (CRB 88-01 modifié), le coefficient de liquidité du Crédit du Nord s'est établi à 113 % en moyenne sur l'année 2005, niveau supérieur à l'exigence réglementaire.

Le risque de transformation

Les encours de crédits immobiliers et d'équipement du Groupe Crédit du Nord ont continué de croître à un rythme soutenu tout au long de l'année 2005 : le taux de croissance des encours de crédits moyen long terme s'est établi en 2005 à 16,5 %.

Afin de permettre le développement des crédits consentis à moyen et long terme et de maintenir le coefficient de fonds propres et ressources permanentes à niveau réglementaire, le Groupe Crédit du Nord a mis en place en 2005 plusieurs opérations de financement pour un montant total de 518 millions d'euros.

A cet effet, deux émissions « Institutionnel » à 7 et 10 ans ont été mises en place, pour un montant total de 250 millions d'euros, et une émission privée de titres subordonnés remboursables de 100 millions d'euros à 10 ans a été réalisée.

Par ailleurs, a eu lieu en 2005 le premier décaissement du protocole de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (50 millions d'euros sur 12 ans, pour une enveloppe totale de 100 millions d'euros).

Le Crédit du Nord a également obtenu un financement auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat pour un montant de 100 millions d'euros sur 10 ans, visant à financer les productions de crédits immobiliers.

Enfin, la salle des marchés a mis en place un programme de produits structurés à moyen et long terme pour 18 millions d'euros.

Le coefficient réglementaire de fonds propres et ressources permanentes du Crédit du Nord, centrale financière du Groupe, calculé sur base sociale, s'est établi à 60,5 % au 31 décembre 2005, reflet de la gestion maîtrisée de la politique de transformation du Groupe.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire majoritaire.

LES RISQUES DE MARCHÉ LIÉS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION

L'ensemble des activités de marché conduites au Crédit du Nord est commandé par l'intérêt clientèle. Tant sur le plan des produits traités que sur celui des zones géographiques concernées, la banque n'intervient pour compte propre que sur les segments d'activité où elle dispose d'intérêts clientèle significatifs. Ses interventions ont pour objet essentiel de pouvoir offrir à la clientèle, grâce à une présence régulière sur les marchés, des cotations compétitives.

Dans le cadre de cette stratégie fondamentale :

- le Crédit du Nord entretient peu de position de fond sur les produits dérivés et adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de la Société Générale et/ou DEXIA Banque, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie ;
- sur les autres instruments, les limites d'intervention accordées à la trésorerie, en termes de zones géographiques, de volumes autorisés et de durée des positions ouvertes sont déterminées en accord avec l'actionnaire principal de la banque ; elles sont maintenues à des niveaux faibles au regard des fonds propres du Crédit du Nord.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front office, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante au sein de la Direction Trésorerie Change, en charge notamment :

- du suivi permanent des positions et du résultat, en dialogue avec le front office ;
- de la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Méthodes d'évaluation des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- **la Valeur en Risque (VaR) à 99 %**, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché, en particulier sur le périmètre réglementaire des activités en portefeuille de « trading ».

Quotidiennement un outil de calcul, développé par la Société Générale (TRAAB : taux de rendement actuariel annuel brut) et mis à la disposition de la Direction Trésorerie Change depuis le 30 juin 1998 intègre toutes les informations nécessaires aux calculs à partir du système opératoire de la Direction Trésorerie Change. Ces informations sont consolidées par la Société Générale quotidiennement pour son propre suivi de risques. Le modèle est fondé sur l'observation de l'historique des évolutions journalières d'un instrument de taux ou de change qui, appliqué à la position du jour, donne la mesure du risque de Valeur à Risque (VaR) 99 % et la sensibilité à 10 points de base.

Méthode de calcul de la VaR

Cette méthode a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Les nouveaux paramètres de risques ainsi que le périmètre des portefeuilles sont incorporés par la Société Générale dans l'outil TRAAB dont le Crédit du Nord reçoit les nouvelles versions pour mise à jour. A partir des fichiers envoyés par le Crédit du Nord sous format TRAAB, la Société Générale effectue les calculs de VaR.

Annexes

aux comptes consolidés

La méthode retenue est celle de la "simulation historique". Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédit, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

- **des mesures en stress-tests**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal sont établies et communiquées par la Société Générale pour une intégration dans le suivi de nos limites.
- **des limites complémentaires** (en sensibilité, en nominal...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risques et les limites opérationnelles utilisées au front office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress-tests.

Attribution des limites et organisation de leur suivi

Un reporting de dépassement de limites est adressé quotidiennement à la Société Générale

Les limites de marchés sont attribuées de la façon suivante : une proposition est élaborée en interne et présentée au Comité Exécutif. Si ce dernier donne son accord, elle est transmise pour avis au Contrôle des Risques de la Société Générale (équipe suivi des risques de marché). La mise à jour est revue au minimum tous les deux ans, la dernière ayant été réalisée en août 2005.

Après avis définitif, ces limites font l'objet d'une notification adressée à la Présidence par la Société Générale et sont formalisées dans un recueil et intégrées dans le système de suivi quotidien.

Les limites de contreparties sont attribuées de la façon suivante :

- dans le cas où la contrepartie est une banque, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change et reprend les demandes de lignes par produit et durée. Ce dossier est soumis aux équipes concernées de la Société Générale et à l'approbation et validation de la Direction Centrale de Risques. En retour les limites attribuées sont intégrées dans les systèmes informatiques pour suivi quotidien et reporting.
- dans le cas où la contrepartie est un client, le responsable commercial du compte demande les limites à la Direction des Risques des Régions et des Filiales. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et sont intégrées dans les systèmes pour suivi.

La Direction financière est informée chaque semaine par la Direction Trésorerie Change par le biais d'un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement par un rapport qui retrace l'évolution des risques et des résultats. Le Président et le Directeur Général Délégué reçoivent également de la Direction Trésorerie Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des risques.

NOTE 5 ● CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Caisse	114,7	104,1	10,6	10,2
Banques centrales	1 451,3	1 896,9	- 445,6	- 23,5
Office des chèques postaux	0,5	0,0	0,5	-
Créances rattachées	0,8	0,9	- 0,1	- 11,1
TOTAL	1 567,3	2 001,9	- 434,6	- 21,7
Juste valeur	1 567,3	2 001,9		

NOTE 6 ● INSTRUMENTS FINANCIERS (hors instruments financiers dérivés)

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 959,7	2 188,2	771,5	35,3
Actifs financiers disponibles à la vente	202,4	885,0	- 682,6	- 77,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	224,0	471,6	- 247,6	- 52,5
TOTAL	3 386,1	3 544,8	- 158,7	- 4,5

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 6A ● ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
ACTIFS FINANCIERS DE TRANSACTION				
Effets publics et valeurs assimilées	1,0	0,0	1,0	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	119,5	137,0	– 17,5	– 12,8
Cotés	22,2	13,0	9,2	70,8
Non cotés	97,3	124,0	– 26,7	– 21,5
Actions et titres à revenu variable ⁽¹⁾	160,0	97,8	62,2	63,6
Cotés	119,9	97,8	22,1	22,6
Non cotés	40,1	0,0	40,1	–
Sous-total actifs financiers de transaction	280,5	234,8	45,7	19,5
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 560,6	1 346,4	214,2	15,9
Actions et titres à revenu variable	1 118,6	607,0	511,6	84,3
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option	2 679,2	1 953,4	725,8	37,2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT ⁽²⁾	2 959,7	2 188,2	771,5	35,3

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Dont 2 338,4 millions d'euros de juste valeur déterminée à partir d'un cours coté sur un marché actif, 620,9 millions d'euros de juste valeur déterminée sur la base de paramètres observables et 0,4 million d'euros sur la base de paramètres non observables au 31 décembre 2005.

NOTE 6B ● ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
ACTIVITÉ COURANTE				
Effets publics et valeurs assimilées	0,0	181,5	- 181,5	- 100,0
Cotés	0,0	177,5	- 177,5	- 100,0
Non cotés	0,0	0,0	0,0	-
Créances rattachées	0,0	4,0	- 4,0	- 100,0
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	28,7	532,9	- 504,2	- 94,6
Cotés	2,4	10,1	- 7,7	- 76,2
Non cotés	25,6	521,5	- 495,9	- 95,1
Créances rattachées	0,7	1,8	- 1,1	- 61,1
Dépréciations	0,0	- 0,5	0,5	- 100,0
Actions et titres à revenu variable ⁽¹⁾	58,6	61,3	- 2,7	- 4,4
Cotés	2,5	2,6	- 0,1	- 3,8
Non cotés	60,6	63,2	- 2,6	- 4,1
Créances rattachées	0,0	0,0	0,0	-
Dépréciations	- 4,5	- 4,5	0,0	-
Sous-total	87,3	775,7	- 688,4	- 88,7
TITRES À REVENU VARIABLE DÉTENUS À LONG TERME				
Cotés	22,9	12,2	10,7	87,7
Non cotés	97,0	102,0	- 5,0	- 4,9
Créances rattachées	0,0	0,0	0,0	-
Dépréciations	- 4,8	- 4,9	0,1	- 2,0
Sous-total	115,1	109,3	5,8	5,3
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	202,4	885,0	- 682,6	- 77,1

(1) Y compris les OPCVM.

Annexes aux comptes consolidés

Mouvements du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)

Solde d'ouverture au 01/01/2005	885,0
Acquisitions	152,7
Cessions/remboursements	- 836,4
Reclassements	0,0
Gains et pertes sur variations de juste valeur	6,9
Variation des dépréciations	0,0
Pertes de valeur	- 0,7
Variation des créances rattachées	- 5,1
SOLDE DE CLÔTURE AU 31/12/2005	202,4

Les actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent au 31 décembre 2005 à 202,4 millions d'euros, en baisse de 77,1 % par rapport au 1^{er} janvier 2005. Cette forte baisse est liée au remboursement d'un TCN souscrit auprès de la Société Générale pour 500 millions d'euros et d'un bon du Trésor arrivé à échéance pour 175 millions d'euros.

NOTE 6C ● ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				
Effets publics	216,3	462,6	- 246,3	- 53,2
Cotés	214,3	458,0	- 243,7	- 53,2
Non cotés	0,0	0,0	0,0	-
Créances rattachées	2,0	4,6	- 2,6	- 56,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	7,7	9,0	- 1,3	- 14,4
Cotés	7,6	8,8	- 1,2	- 13,6
Non cotés	0,0	0,0	0,0	-
Créances rattachées	0,1	0,2	- 0,1	- 50,0
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	224,0	471,6	- 247,6	- 52,5
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	226,7	484,8		

Mouvements du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	
Solde d'ouverture au 01/01/2005	471,6
Acquisitions	2,7
Remboursements (maturité 2005)	- 258,2
Variation des dépréciations	0,0
Reclassements	0,0
Autres	7,9
SOLDE DE CLÔTURE AU 31/12/2005	224,0

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 7 ● INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(en millions d'euros)	Déc. 2005		Janv. 2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DE TRANSACTION				
Instruments de taux d'intérêt	49,1	11,2	13,0	44,5
<i>Instruments fermes</i>	45,3	7,1	7,5	39,5
Swaps	45,3	7,1	7,5	39,5
FRA	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Instruments conditionnels</i>	3,8	4,1	5,5	5,0
Options sur marché organisé	0,0	0,0	0,0	0,0
Options de gré à gré	0,0	0,0	0,0	0,0
Caps, floors, collars	3,8	4,1	5,5	5,0
Futures	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments de change	0,8	0,8	1,8	1,8
<i>Options de change</i>	0,8	0,8	1,8	1,8
Instruments sur actions et indices	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres instruments financiers à terme	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Instruments de gré à gré</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total dérivés de transaction	49,9	12,0	14,8	46,3
INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR ⁽¹⁾	245,6	28,5	319,6	53,4
Instruments de taux d'intérêt	245,6	28,5	319,6	53,4
<i>Instruments fermes</i>	243,0	28,2	316,7	53,3
Swaps	243,0	28,2	316,7	53,3
<i>Instruments conditionnels</i>	2,6	0,3	2,9	0,1
Caps, floors, collars	2,6	0,3	2,9	0,1
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total dérivés de couverture	245,6	28,5	319,6	53,4
TOTAL	295,5	40,5	334,4	99,7

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

NOTE 8 ● PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Comptes à vue	1 211,2	743,5	467,7	62,9
Comptes et prêts au jour le jour et autres	767,0	364,2	402,8	110,6
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0,0	0,0	0,0	–
Créances rattachées	1,2	0,9	0,3	33,3
Total des créances à vue et au jour le jour	1 979,4	1 108,6	870,8	78,5
Comptes et prêts à terme	547,7	413,0	134,7	32,6
Valeurs reçues en pension à terme	0,0	0,0	0,0	–
Titres reçus en pension livrée à terme	2 504,0	1 902,5	601,5	31,6
Prêts subordonnés et titres participatifs	113,5	117,3	–3,8	–3,2
Créances rattachées	19,5	14,1	5,4	38,3
Total des créances à terme	3 184,7	2 446,9	737,8	30,2
TOTAL	5 164,1	3 555,5	1 608,6	45,2
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	5 164,1	3 555,5		

Il faut noter que, sur le total au 31 décembre 2005 des créances sur établissements de crédit, 975,4 millions d'euros représentent des opérations avec le groupe Société Générale.

Les créances sur établissements étrangers représentent 17,8 % du montant global inscrit au bilan. Il s'agit essentiellement d'établissements situés dans l'Espace Économique Européen. Les autres pays représentent 0,1 % de l'encours du bilan.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 9 ● PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	en %
Créances commerciales	812,7	902,7	-90,0	-10,0
Créances rattachées	0,6	1,2	-0,6	-50,0
Total créances commerciales	813,3	903,9	-90,6	-10,0
Autres crédits à la clientèle	16 544,3	14 349,1	2 195,2	15,3
Prêts subordonnés, titres participatifs	15,3	15,5	-0,2	-1,3
Titres reçus en pension livrée	258,2	355,4	-97,2	-27,3
Valeurs non imputées	28,6	7,6	21,0	276,3
Créances rattachées	44,8	41,8	3,0	7,2
Total autres concours à la clientèle	16 891,2	14 769,4	2 121,8	14,4
Comptes ordinaires débiteurs	1 691,2	2 012,5	-321,3	-16,0
Créances rattachées	29,0	26,1	2,9	11,1
Total comptes ordinaires débiteurs	1 720,2	2 038,6	-318,4	-15,6
TOTAL BRUT	19 424,7	17 711,9	1 712,8	9,7
Provisions pour dépréciation	-614,7	-722,0	107,3	-14,9
Provisions individualisées pour dépréciation des créances	-585,3	-693,3	108,0	-15,6
Provisions sur groupe d'actifs homogènes	-29,4	-28,7	-0,7	2,4
Réévaluation des éléments couverts	-3,1	3,7	-6,8	-183,8
TOTAL NET	18 806,9	16 993,6	1 813,3	10,7
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	19 275,0	17 333,8		

Les encours de crédits accordés par le Groupe s'accroissent globalement de 10 % par rapport au 1^{er} janvier 2005.

Concernant les concours à la clientèle, on note une vive progression des crédits à l'habitat (+18,4 %) et, dans une moindre mesure, des crédits d'équipements (+9,7 %) et crédits de trésorerie (+10 %).

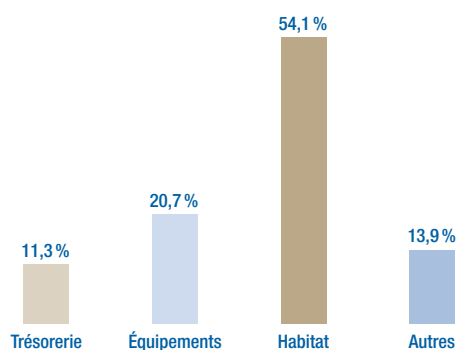
Le taux de provisionnement des créances douteuses est de 57,9 % contre 61,8 % au 1^{er} janvier 2005.

Analyse des concours à la clientèle

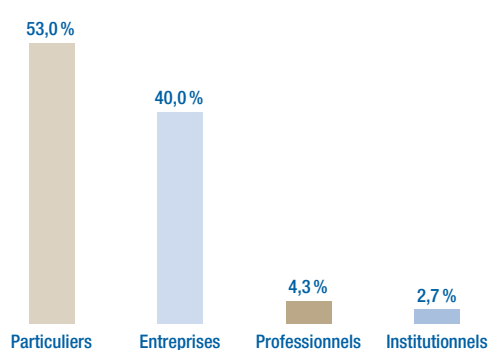
Les concours à la clientèle sont essentiellement concentrés sur la France (97 % du total). Le solde est représenté en majeure partie par des clients ayant la nationalité d'un des états membres de l'Espace Économique Européen ou de Monaco (1,6 % pour cet ensemble).

Les **autres crédits à la clientèle sains** atteignent 15 892,7 millions d'euros. Ils s'analysent ainsi :

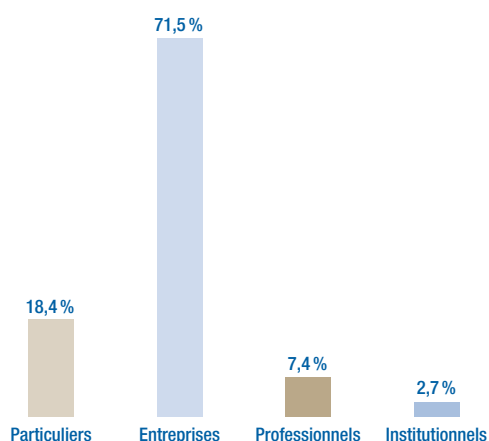
NATURE DES CRÉDITS



TYPE DE CLIENTÈLE

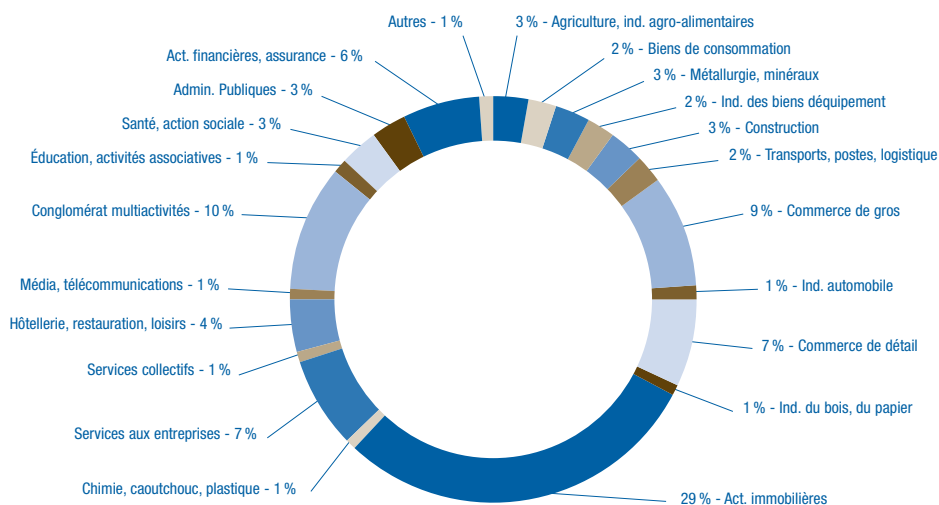


Les **comptes ordinaires débiteurs sains**, qui s'élèvent à 1 419,45 millions d'euros, se répartissent par type de clientèle comme suit :



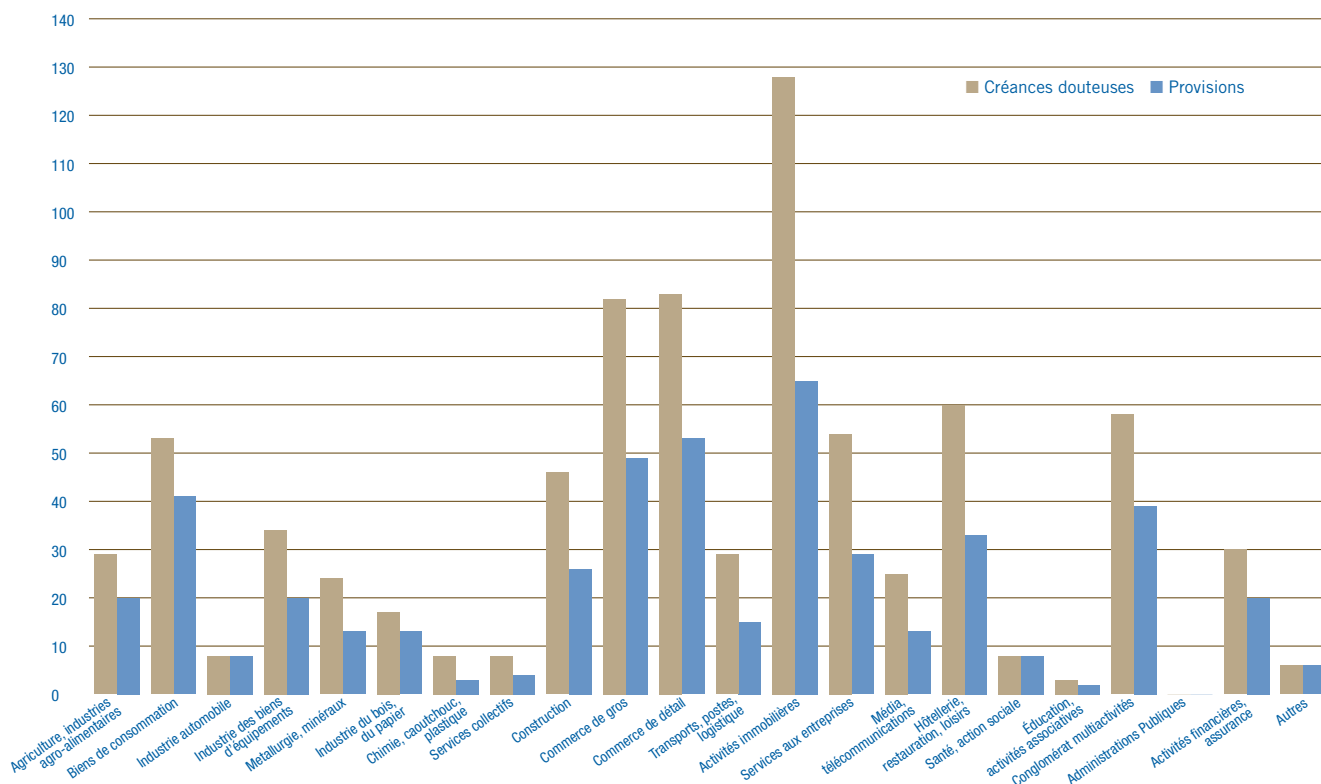
Annexes aux comptes consolidés

Les concours à la clientèle, hors crédits aux particuliers, présentent la ventilation sectorielle suivante :



RÉPARTITION DES CRÉANCES DOUTEUSES / DOUTEUSES COMPROMISES, ET DES PROVISIONS Y AFFÉRANT

(en millions d'euros)



NOTE 10 ● OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Location-financement mobilier	936,0	776,4	159,6	20,6
Location-financement immobilier	402,4	394,4	8,0	2,0
Créances rattachées	2,9	2,1	0,8	38,1
Sous-total	1 341,3	1 172,9	168,4	14,4
Provisions individualisées pour dépréciation des créances	- 14,6	- 12,5	- 2,1	16,8
Provisions pour dépréciation d'actifs de location-financement	- 0,7	- 1,6	0,9	- 56,25
Sous-total	- 15,3	- 14,1	- 1,2	8,5
TOTAL NET	1 326,0	1 158,8	167,2	14,4
Juste valeur des créances de location financement	1 331,0	1 152,1		

Les encours de location-financement augmentent de 14,4 % par rapport au 1er janvier 2005, poursuivant ainsi la tendance des derniers exercices. Star Lease, société de crédit-bail mobilier du Groupe Crédit du Nord, est à l'origine de cette hausse des encours. Ainsi, la part du crédit-bail dans le total des encours à la clientèle, même si elle demeure modeste, reste stable à 6,6 % en 2005 (6,4 % au 1er janvier 2005).

Ventilation des encours sur les opérations de location-financement (hors douteux)

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005
Montant des investissements bruts	1 365,9	1 189,2
À moins d'1 an	380,9	329,8
De 1 à 5 ans	761,9	673,7
À plus de 5 ans	223,1	185,7
Dont valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	39,2	32,5
Produits financiers non acquis	79,4	76,2
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	1 251,1	1 083,9
À moins d'1 an	367,3	308,1
De 1 à 5 ans	684,3	608,2
À plus de 5 ans	199,5	167,6

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 11 ● CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Créances d'impôts exigibles	194,9	NB	–	–
Actifs d'impôts différés	150,4	175,7	– 25,3	– 14,4
TOTAL CRÉANCES D'IMPÔTS	345,3	175,7	169,6	96,5
Dettes d'impôts exigibles	217,7	NB	–	–
Passifs d'impôts différés	170,3	175,6	– 5,3	– 3,0
TOTAL DETTES D'IMPÔTS	388,0	175,6	212,4	121,0

NB : les créances et dettes d'impôts exigibles au 1^{er} janvier 2005 étaient incluses dans les rubriques « Comptes de régularisation et divers » actifs et passifs pour respectivement 197,7 millions d'euros et 201,1 millions d'euros.

Les deux postes d'impôts différés sont analysés par nature ci-après. Leur contrepartie en résultat est détaillée dans la note 39.

(en millions d'euros)

Déc. 2005

Janv. 2005

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

Provisions sur engagements sociaux	31,8	35,1
Autres provisions non déductibles	38,1	36,5
Déficits fiscaux reportables	0,0	0,0
Autres différences temporaires	9,4	8,0
Impacts IAS (dérivés, éléments couverts, BMTN, titres DAV)	71,1	96,1
Total	150,4	175,7

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS

Réserve latente de crédit-bail	50,0	37,2
Résultats des sociétés fiscalement transparentes	32,6	24,6
Écarts d'évaluation	2,8	2,9
Résultats imposés ultérieurement	6,5	7,1
Autres différences temporaires	4,4	5,4
Impacts IAS (dérivés, éléments couverts, BMTN, titres DAV)	74,0	98,4
Total	170,3	175,6

IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS

19,9 **-0,1**

Dont impôts différés passif des plus-values latentes sur titres disponibles à la vente imputés en capitaux propres

2,5 2,2

La baisse des impôts différés actifs liés aux provisions sur engagements sociaux est notamment liée à la reprise de provisions due à la liquidation de certains régimes d'assistance médicale.

L'augmentation de l'activité de crédit-bail du Groupe a provoqué une hausse importante du stock d'impôts différés passifs.

Les impôts différés liés aux impacts IAS se neutralisent en globalité : ils font ressortir une provision passive de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 2,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005, constituée à plus de 80 % par les impôts différés latents sur titres disponibles à la vente.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 12 ● AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
ACTIF				
Chèques et effets à l'encaissement	13,2	15,4	- 2,2	- 14,3
Opérations sur titres	2,4	1,3	1,1	84,6
Gestion collective des Codevi	71,9	67,4	4,5	6,7
Dépôts de garantie versés	2,3	1,5	0,8	53,3
Comptes de régularisation et divers	318,2	641,5	- 323,3	- 50,4
Dépréciations	- 2,4	- 3,0	0,6	- 20,0
Autres actifs d'assurance	212,2	198,3	13,9	7,0
TOTAL ACTIF	617,8	922,4	- 304,6	- 33,0
PASSIF				
Comptes exigibles après encaissement	647,6	247,5	400,1	161,7
Opérations sur titres	26,1	14,4	11,7	81,3
Dépôts de garantie reçus	0,8	0,7	0,1	14,3
Charges payées sur engagements sociaux	87,0	80,1	6,9	8,6
Comptes de régularisation et divers	710,2	775,1	- 64,9	- 8,4
Autres passifs d'assurance	5,8	15,0	- 9,2	- 61,3
TOTAL PASSIF	1 477,5	1 132,8	344,7	30,4

NOTE 13 ● IMMOBILISATIONS

Immobilisations d'exploitation

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2005	Amortiss. et dépréciations cumulés au 31/12/2005	Valeur nette au 31/12/2005	Valeur nette au 01/01/2005
Immobilisations incorporelles	173,1	- 80,4	92,7	78,6
Dont logiciels créés	102,5	- 23,8	78,7	67,8
Dont logiciels acquis	65,5	- 56,6	8,9	10,0
Dont autres immobilisations incorporelles	5,1	0,0	5,1	0,8
Terrains et constructions	147,3	- 45,6	101,7	104,8
Équipements informatiques	105,2	- 86,2	19,0	20,8
Autres immobilisations corporelles	374,2	- 238,7	135,5	119,5
TOTAL DES IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	799,8	- 450,9	348,9	323,7

VALEUR BRUTE COMPTABLE

(en millions d'euros)

	Montant au 01/01/2005	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Montant au 31/12/2005
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels acquis	61,7	5,1	- 2,1	0,8	65,5
Logiciels créés	78,7	23,8	0,0	0,0	102,5
Autres immobilisations incorporelles	25,2	5,9	- 0,4	- 25,6	5,1
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165,6	34,8	- 2,5	- 24,8	173,1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et constructions	147,3	1,1	- 0,5	- 0,6	147,3
Équipements informatiques	106,7	7,4	- 10,4	1,5	105,2
Autres immobilisations corporelles	351,0	41,6	- 16,5	- 1,9	374,2
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	605,0	50,1	- 27,4	- 1,0	626,7

Annexes aux comptes consolidés

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en millions d'euros)	Montant au 01/01/2005	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2005
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels acquis	- 51,7	- 7,0	2,1	0,0	- 56,6
Logiciels créés	- 10,9	- 12,9	0,0	0,0	- 23,8
Autres immobilisations incorporelles	- 24,4	0,0	0,0	24,4	0,0
TOTAL	- 87,0	- 19,9	2,1	24,4	- 80,4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et constructions	- 42,5	- 3,6	0,3	0,2	- 45,6
Équipements informatiques	- 85,9	- 10,6	10,3	0,0	- 86,2
Autres immobilisations corporelles	- 231,5	- 23,6	16,3	0,1	- 238,7
TOTAL	- 359,9	- 37,8	26,9	0,3	- 370,5

Les principaux projets informatiques du Groupe Crédit du Nord sont ci-dessous détaillés :

Projet n° 1

Ce projet a pour objectifs de :

- moderniser la gestion informatique de la relation clientèle « particuliers » en développant un poste de travail permettant aux exploitants d'améliorer leur efficacité commerciale et le niveau du service rendu au client ;
- doter le Groupe Crédit du Nord d'une architecture basée sur les nouvelles technologies de type Internet, permettant ainsi d'assurer la pérennité technique du poste de travail et de favoriser le développement des nouveaux projets du Groupe.

À fin 2005, le projet est décomposé en quatre chantiers, dont trois sont terminés :

- chantier 1 – mise à disposition d'un nouveau portail sur le poste de travail, avec consultation de la synthèse des informations relatives à la clientèle des particuliers ;
- chantier 2 – sur ce même marché des particuliers, mise à disposition des fonctionnalités concernant l'entrée en relation avec un client, la souscription de contrats de base (compte courant, compte titres, etc.) et le montage de crédits immobiliers ;
- chantier 3 – enrichissement de la gamme des contrats souscrits (épargne-logement, produits d'assurance, carte bancaire, etc.) et déploiement dans le réseau du Groupe ;

- chantier 4 – ce chantier a été initié dans le but d'enrichir les fonctionnalités de la gamme des contrats souscrits (prêts à la consommation, crédit revolving, prêts immobiliers, etc.) et de permettre le traitement de la clôture des comptes clients au travers du nouveau portail, avec des échéances prévisionnelles de déploiement en 2005 et 2006. D'autres fonctionnalités viendront se rajouter en 2006 et 2007.

Les mises en service des trois premiers chantiers sont intervenues courant 2004. Une partie du dernier chantier a été mise en service au 4^e trimestre 2005. Ils sont amortis sur 5 ans.

Un nouveau projet s'étalant sur la période 2006/2009 viendra prendre la suite avec l'objectif de terminer la mise en place du poste de travail en agence.

Projet n° 2

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'évolution réglementaire du traitement des chèques, et vise à la refonte du processus et des outils techniques concernant le traitement du chèque avec emploi de la scannérisation en agence. Les travaux réalisés ont abouti à l'interconnexion de la scannérisation en agence avec les applications existantes du système d'information. Ce projet a été mis en service courant 2002, et est amorti sur 3 ans.

Projet n° 3

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- mise en œuvre d'une base de données marketing (entrepôt de données) pour le marché des particuliers ;
- mise à disposition d'outils et d'informations au service de :
 - la relation client (par exemple, prévision du risque quotidien, segmentation, propension à acheter des produits et services...),
 - l'efficacité commerciale au travers de la mise en œuvre de score, ciblage, mailing, etc.,
 - la gestion des entités du réseau (par exemple, aide à l'élaboration du budget commercial, allocation des moyens, tableaux de bord).

Ce projet est terminé dans sa phase d'innovation et a été mis en service courant 2002. Il est amorti sur 4 ans.

Projet n° 4

Les objectifs de ce projet sont de mettre en œuvre :

- l'architecture de synthèse décisionnelle pour les marchés professionnels et entreprises en réutilisant les technologies du projet n° 3 ;
- un processus d'octroi de crédits aux entreprises, allégé et automatisé, cohérent avec les exigences du nouvel accord Bâle II ;
- l'ensemble des restitutions de synthèse nécessaires aux besoins du marché des entreprises et institutionnels, des autres entités du Groupe et des autorités de tutelle.

Ce projet est décomposé en grands chantiers concernant les travaux d'octroi de crédit aux entreprises et de notation de contrepartie, de restitutions commerciales et, concernant les risques, de restitutions destinées à la consolidation des engagements chez l'actionnaire majoritaire, et enfin d'alimentation et de mise en œuvre de l'entrepôt de données.

La majeure partie des chantiers initiés dans ce projet a été mise en service en 2003, le dernier lot ayant été mis en service en février 2004. Ce projet est terminé. Il est amorti sur 4 ans.

Projet n° 5

Ce projet a pour objectif la refonte des traitements des cartes bancaires en externalisant le système de production. Il est décomposé en grands chantiers concernant les bascules des contrats « porteur », « commerçant » et des opérations de la clientèle.

Ce projet est terminé et a été mis en service en juillet 2003. Il est amorti sur 5 ans.

Projet n° 6

Ce projet a pour objectif de passer les systèmes d'exploitation sous Windows XP et Windows 2003 Server pour l'ensemble des postes de travail et des serveurs Agence du Groupe Crédit du Nord.

Ce projet a été mis en service au 2^e semestre 2004 dans les agences du réseau bancaire, et est amorti sur 3 ans.

Projet n° 7

Ce projet a pour objectif la refonte des traitements des opérations et des échanges clients-banque selon les normes Etebac, permettant au Crédit du Nord d'améliorer le service rendu et de se doter d'une solution modulaire basée sur les standards du marché. Un premier lot concernant la bascule des échanges clients aux normes Etebac 3 a été mis en service en juillet 2004. Un lot supplémentaire permettant de traiter ces échanges en mode Etebac 5 a été livré en mai 2005. Un dernier lot permettant d'étendre l'utilisation de la plateforme Nortrans à des remises envoyées par Internet a été mis en service en novembre 2005. Le projet est terminé. La durée d'amortissement est de 4 ans.

Projet n° 8

Ce projet a pour objectif la mutualisation de notre activité « Titres » en externalisant une partie du système de production informatique à la Société Générale.

Ce projet a été mis en service au 1^{er} janvier 2006. Il est amorti sur 5 ans.

Annexes aux comptes consolidés

Projet n° 9

Ce projet a pour objectif de moderniser la gestion informatique de la relation clientèle « Entreprises » en développant un poste de travail permettant aux exploitants d'améliorer leur efficacité commerciale et le niveau du service rendu au client. Il est décomposé en deux chantiers concernant la mise à disposition du « poste de travail », mis en service en février 2005, et la révision du processus d'octroi de crédit, qui a été livré en novembre 2005. Le projet est amorti sur 5 ans.

Projet n° 10

Ce projet concerne l'extension à de nouvelles fonctionnalités du système d'information décisionnel mis en place par les projets nos 3 et 4 : ajout des engagements, des produits d'assurance vie, des comptes à terme, des titres et de la notation des clients. Cette extension s'accompagne de travaux d'architecture du système, notamment sur l'historisation des données.

Une première série de quatre lots a été livrée en 2005. Deux nouveaux lots devraient être livrés courant 2006. Le projet sera amorti sur 5 ans.

Projet n° 11

Ce projet couvre la dotation d'outils pour permettre la notation de contreparties sur l'ensemble des marchés de la Banque, ainsi que la création d'une base de notations.

Ce projet sera mis en service au 1^{er} semestre 2006 et amorti sur 4 ans.

Projet n° 12

Ce projet a pour objectif de mettre en œuvre un système informatisé de gestion des sûretés qui couvre l'ensemble du cycle de vie de la sûreté et d'automatiser les processus transversaux (information aux garants, comptabilisation...).

La mise en service est prévue au 1^{er} semestre 2006. Le projet sera amorti sur 4 ans.

Projet n° 13

Ce projet couvre la mise en place d'un environnement et d'outils permettant de gérer le portefeuille de crédits de la Banque, de suivre et d'anticiper les risques au sein de ce portefeuille.

Le projet sera mis en service début 2007 et amorti sur 4 ans.

Projet n° 14

Ce projet a pour but de fournir une vision risque sur la contrepartie (limites et positions) pour le processus d'octroi et le suivi du risque. Il permettra également d'assurer la notation des concours au moment de leur mise en place, notation imposée par Bâle II pour les entreprises.

La mise en service est prévue en deux lots, mi-2006 et mi-2007. Le projet sera amorti sur 4 ans.

Projet n° 15

Ce projet a pour objet la migration d'une partie du parc applicatif vers une nouvelle technologie, à la fois plus pérenne et plus économique (J2EE).

La mise en service est prévue fin 2007-début 2008.

Les montants immobilisés au titre de ces projets se déclinent ainsi :

VALEUR NETTE COMPTABLE (en millions d'euros)	Montant net au 01/01/2005	Montant immobilisé en 2005	Montant amorti en 2005	Autres mouvements	Montant net au 31/12/2005
PROJETS INFORMATIQUES					
Projet n° 1	39,3	8,6	-7,5	0,0	40,4
Projet n° 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projet n° 3	0,8	0,0	-0,7	0,0	0,1
Projet n° 4	1,2	0,0	-0,5	0,0	0,7
Projet n° 5	6,1	0,0	-1,7	0,0	4,4
Projet n° 6	2,2	0,0	-0,9	0,0	1,3
Projet n° 7	3,2	0,8	-0,8	0,0	3,2
Projet n° 8	9,3	7,4	0,0	0,0	16,7
Projet n° 9	3,7	0,5	-0,6	0,0	3,6
Projet n° 10	1,7	2,9	-0,2	0,0	4,4
Projet n° 11	0,3	0,7	0,0	0,0	1,0
Projet n° 12	0,0	1,1	0,0	0,0	1,1
Projet n° 13	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5
Projet n° 14	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4
Projet n° 15	0,0	0,9	0,0	0,0	0,9
TOTAL	67,8	23,8	- 12,9	0,0	78,7

Annexes aux comptes consolidés

Immobilisations de placement

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2005	Amortiss. et dépréciations cumulés au 31/12/2005	Valeur nette au 31/12/2005	Valeur nette au 01/01/2005
Immeubles hors exploitation	35,1	- 19,1	16,0	16,6
Activité de location simple	28,2	- 16,6	11,6	14,8
Dont location immobilière	12,9	- 9,5	3,4	5,7
Dont location mobilière	15,3	- 7,1	8,2	9,1
TOTAL IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT	63,3	- 35,7	27,6	31,4

VALEUR BRUTE COMPTABLE (en millions d'euros)	Montant au 01/01/2005	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Montant au 31/12/2005
Immeubles hors exploitation	31,6	0,5	0,0	3,0	35,1
Activité de location simple	30,1	0,0	0,0	- 1,9	28,2
Dont location immobilière	14,8	0,0	0,0	- 1,9	12,9
Dont location mobilière	15,3	0,0	0,0	0,0	15,3
TOTAL	61,7	0,5	0,0	1,1	63,3

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en millions d'euros)	Montant au 01/01/2005	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2005
Immeubles hors exploitation	- 15,0	- 4,9	1,1	- 0,3	- 19,1
Activité de location simple	- 15,3	- 3,1	1,8	0,0	- 16,6
Dont location immobilière	- 9,1	- 0,4	0,0	0,0	- 9,5
Dont location mobilière	- 6,2	- 2,7	1,8	0,0	- 7,1
TOTAL	- 30,3	- 8,0	2,9	- 0,3	- 35,7

NOTE 14 ● ÉCARTS D'ACQUISITION ACTIFS

(en millions d'euros)

Valeur brute au 01/01/2005	48,6
Acquisitions et autres augmentations	0,0
Cessions et autres diminutions	0,0
VALEUR BRUTE AU 31/12/2005	48,6
Dépréciations au 01/01/2005	0,0
Pertes de valeur	0,0
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2005	0,0
Valeur nette au 01/01/2005	48,6
VALEUR NETTE AU 31/12/2005	48,6

Principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2005

Banque Courtois	10,2
Banque Laydernier	12,8
Banque Kolb	22,3
Banque Tarneaud	3,3

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation réalisé une fois par an.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 15 ● SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

(en millions d'euros)	Notes annexes	Stock au 01/01/2005	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2005
Établissements de crédit	8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	9	693,3	183,8	- 123,1	- 167,9	- 0,8	585,3
Provisions sur groupes d'actifs homogènes	9	28,7	20,2	- 19,5	0,0	0,0	29,4
Location-financement et assimilées	10	14,1	6,5	- 4,2	- 0,1	- 1,0	15,3
Actifs disponibles à la vente	6B	9,9	0,7	0,0	0,0	- 1,3	9,3
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	6C	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations	13	6,7	3,3	- 0,1	- 0,3	0,0	9,6
Autres	12	3,0	0,0	- 0,6	0,0	0,0	2,4
TOTAL		755,7	214,5	- 147,5	- 168,3	- 3,1	651,3

Les provisions sur groupes d'actifs homogènes, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent trois natures de risques latents :

- 1 - les provisions sur risque sectoriel régional qui sont calculées de la façon suivante : la Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré d'augmentation des défaillances à court terme. L'encours global de ces créances est ensuite provisionné au niveau de chaque banque du Groupe par application de taux estimés à dire d'expert à partir des taux moyens de défaut pour ces catégories ;
- 2 - les provisions sur des contreparties saines, mais mises « sous surveillance » en raison d'une constatation d'une dégradation de leur risque. Le calcul est effectué à partir des taux historiques de défaut et de pertes constatés sur les créances de cette catégorie ;
- 3 - les provisions sur les créances détenues sur des pays généralement classés à risque par la profession (risques souverains).

NOTE 16 ● PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	en %
Passifs financiers de transaction	40,1	0,1	40,0	–
Dettes sur titres empruntés	0,0	0,0	0,0	–
Titres vendus à découvert	40,1	0,1	40,0	–
Passifs financiers à la juste valeur sur option	488,5	197,1	291,4	147,8
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	528,6	197,2	331,4	168,1

	Déc. 2005			Janv. 2005		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Total passifs financiers à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	488,5	454,4	34,1	197,1	224,9	–27,8

(1) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre est non significative sur la période.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 17 ● DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Comptes à vue	1 113,6	1 476,4	- 362,8	- 24,6
Dont banques centrales	757,7	1 220,8	- 463,1	- 37,9
Comptes et emprunts au jour le jour	819,0	31,5	787,5	2 500,0
Valeurs données en pension au jour le jour	0,0	0,0	0,0	-
Titres donnés en pension au jour le jour	0,0	27,0	- 27,0	- 100,0
Dettes rattachées	2,0	1,1	0,9	81,8
Total des dettes à vue	1 934,6	1 536,0	398,6	26,0
Comptes et emprunts à terme	676,4	606,1	70,3	11,6
Valeurs données en pension à terme	183,8	275,8	- 92,0	- 33,4
Titres donnés en pension à terme	162,0	282,7	- 120,7	- 42,7
Dettes rattachées	9,4	7,9	1,5	19,0
Total des dettes à terme	1 031,6	1 172,5	- 140,9	- 12,0
Réévaluation des éléments couverts	- 4,9	4,6	- 9,5	- 206,5
TOTAL	2 961,3	2 713,1	248,2	9,1
Juste valeur des comptes à vue des banques centrales	757,7	1 220,8		
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	2 211,9	1 498,7		

Il faut noter que, sur le total au 31 décembre 2005 des dettes envers les établissements de crédit, 229,4 millions d'euros représentent des opérations avec le groupe Société Générale.

NOTE 18 ● DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	3 370,6	3 231,0	139,6	4,3
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	2 304,1	2 364,7	-60,6	-2,6
Comptes à vue et au jour le jour	8 561,7	7 778,2	783,5	10,1
Comptes à terme	691,1	474,2	216,9	45,7
Valeurs données en pension livrée à terme	88,0	0,0	88,0	-
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	128,7	115,2	13,5	11,7
Titres donnés en pension livrée à terme	860,5	888,4	-27,9	-3,1
Dettes rattachées	135,6	137,6	-2,0	-1,5
Dépôts de garantie	0,9	0,8	0,1	12,5
Réévaluation des éléments couverts	136,5	176,2	-39,7	-22,5
TOTAL	16 277,7	15 166,3	1 111,4	7,3
Juste valeur des dettes envers la clientèle	16 237,8	15 130,3		

Les dépôts de la clientèle ont nettement augmenté en 2005 (+ 7,3 %), mais profitent surtout aux placements de court terme : les comptes d'épargne à régime spécial à vue approchent les 3,4 milliards d'euros, tandis que les comptes à vue progressent de 10,1 % à plus de 8,5 milliards d'euros, reflétant en partie la bonne situation de trésorerie de nos clients particuliers et entreprises.

NOTE 19 ● DETTES RÉPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Bons de caisse et bons d'épargne	23,7	27,5	-3,8	-13,8
Titres de créances négociables	5 345,8	5 378,0	-32,2	-0,6
Obligations	0,0	0,0	0,0	-
Dettes rattachées	97,9	88,6	9,3	10,5
Réévaluation des éléments couverts	0,1	0,0	0,1	-
TOTAL	5 467,5	5 494,1	-26,6	-0,5
Juste valeur des dettes représentées par un titre	5 472,4	5 500,6		

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 20 ● COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	729,0	606,0	123,0	20,3
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	171,0	176,0	- 5,0	- 2,8
Ancienneté de plus de 10 ans	1 184,5	1 322,0	- 137,5	- 10,4
Sous-total	2 084,5	2 104,0	- 19,5	- 0,9
Comptes d'épargne-logement	310,6	320,6	- 10,0	- 3,1
TOTAL	2 395,1	2 424,6	- 29,5	- 1,2

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Ancienneté de moins de 4 ans	34,1	37,3	- 3,2	- 8,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	38,4	55,9	- 17,5	- 31,3
Ancienneté de plus de 10 ans	5,8	10,0	- 4,2	- 42,0
TOTAL	78,3	103,2	- 24,9	- 24,1

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	0,9	1,0	-0,1	-10,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,0	0,0	0,0	-
Ancienneté de plus de 10 ans	33,4	32,1	1,3	4,0
Sous-total	34,3	33,1	1,2	3,6
Comptes d'épargne-logement	5,5	0,0	5,5	-
Prêts tirés	2,3	3,0	-0,7	-23,3
TOTAL	42,1	36,1	6,0	16,6

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation, dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois à la date d'évaluation, moyennés sur une période de 12 mois.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 21 ● SYNTHÈSE DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF DU BILAN

	Stock au 01/01/2005	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Effet d'actua- lisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31/12/2005
Provisions pour avantages postemploi	97,3	27,7	- 28,9	- 3,0	0,0	0,0	93,1
Provisions pour avantages long terme	29,3	2,8	- 0,1	0,0	0,0	0,0	32,0
Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail	4,7	0,0	- 4,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Provisions pour autres engagements sociaux	7,0	3,5	- 2,2	- 1,0	0,0	- 0,3	7,0
Provisions pour risques immobiliers	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2
Provisions pour litiges	24,3	4,6	- 10,3	- 2,9	0,5	0,0	16,2
Provisions sur engagements hors bilan	15,1	7,3	- 6,9	0,0	0,0	0,7	16,2
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	36,9	12,3	- 0,8	- 0,1	0,0	11,0	59,3
TOTAL	215,5	58,5	- 53,2	- 7,0	0,5	11,4	225,7

(1) Dont la provision épargne-logement.

Les provisions maintenues au passif du bilan sont détaillées ci-dessus. Les provisions pour risques immobiliers couvrent des pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers.

Les provisions pour avantages sociaux ainsi que leurs couvertures sont détaillées dans la note 22.

NOTE 22 ● AVANTAGES AU PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe Crédit du Nord applique depuis le 1^{er} janvier 2004 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définies par la norme IAS 19.

Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode comptable. Le Groupe Crédit du Nord a donc imputé sur ses capitaux propres l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode comptable, pour un montant de 19,5 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôts de 23,5 millions d'euros, ainsi que du provisionnement d'écarts actuariels non encore constatés en résultat (« corridor ») pour un montant avant impôts de 6,7 millions d'euros.

La norme IAS 19 définit quatre catégories d'avantages :

- les avantages à court terme pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charges (voir note 34 « Frais de personnel ») : rémunérations, intéressement, participation, congés payés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes nationaux obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charges, voir note 34 « Frais de personnel ») : engagements résiduels des régimes de retraite professionnelle, indemnités de fin de carrière, plans de retraite supplémentaire, régimes de retraite concernant la prévoyance et l'assistance médicale ;
- les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail et le compte épargne-temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail, constituées exclusivement des prestations à la charge des sociétés du Groupe entre la date du départ effectif du salarié et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Le Groupe Crédit du Nord, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement ou des actifs, sur la durée estimative résiduelle d'activité des participants au régime.

Par ailleurs, le Groupe comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime. Pour l'exercice 2004, il s'agit notamment des impacts de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, et amendée par l'accord de branche du 26 juillet 2005. À cette date, les effets se neutralisant dans leur globalité, un traitement exceptionnel pour l'exercice 2005 d'amortissement total des coûts des services passés a été comptabilisé.

Aussi, le Groupe a enregistré en 2005 les effets de liquidation de certains régimes d'assistance médicale signés par des filiales du Groupe.

Comme le coût des services rendus, le coût financier de désactualisation des engagements, le versement des prestations non assurées et le rendement attendu des actifs de régime, l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ainsi que les effets de liquidation sont comptabilisés en frais de personnel, soit en charges de retraite pour les régimes à prestations définies, soit en salaires pour les autres régimes (voir note 34 « Frais de personnel »).

Le montant des engagements a été déterminé par des actuaires qualifiés, avec, pour l'exercice 2005, les hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'actualisation : selon la durée de chacun des régimes (2,74 % à 3 ans ; 3,07 % à 5 ans ; 3,86 % à 10 ans ; 4,08 % à 15 ans ; 4,30 % à 20 ans) ;
- taux d'inflation : selon la durée de chacun des régimes (1,70 % à 3 ans ; 2,10 % à 5 ans ; 2,10 % à 10 ans ; 2,13 % à 15 ans ; 2,15 % à 20 ans) ;
- taux de rendement attendu des actifs de régime : + 2,73 % ;
- taux de croissance des salaires attendu : taux d'inflation + 2,0 % ;
- durée moyenne du régime : déterminée individuellement par avantage pour chaque entité du Groupe.

Annexes aux comptes consolidés

Seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe. La ventilation de ces fonds par nature est la suivante au 31 décembre 2005 :

- actions : 61,2 % ;
- obligations : 25,1 % ;
- actif général : 13,7 %.

Le rendement réel de ces actifs a été de 18,3 % en 2005 et de 9,4 % en 2004.

Enfin, le Groupe Crédit du Nord applique également depuis le 1^{er} janvier 2004 la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions.

En effet, dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, une augmentation de capital de notre société mère et réservée aux salariés du Groupe Crédit du Nord a été réalisée en 2004 et 2005. Le Groupe Crédit du Nord reconnaît donc, sur l'exercice au cours duquel les actions sont souscrites, une charge de personnel égale à la différence entre la juste valeur des actions attribuées et leur prix de souscription par les salariés (voir note 34 « Frais de personnel »).

De même, le coût des plans d'options à la date de leur attribution est imputé linéairement sur la période dite de « vesting », comprise entre la date d'attribution et la date de premier exercice des options (voir note 34 « Frais de personnel »).

A. Régimes à cotisations définies

(en millions d'euros)	31.12.2005			01.01.2005		
	Régimes à cotisations définies	Régimes multi- employeurs	TOTAL DES RÉGIMES	Régimes à cotisations définies	Régimes multi- employeurs	TOTAL DES RÉGIMES
Charges portées au compte de résultat	27,9	23,9	51,8	28,7	23,3	52,0

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat de travail	TOTAL ENGA- GEMENTS SOCIAUX
SITUATION BILANTIELLE AU 1^{ER} JANVIER 2005					
Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier 2005	165,2	23,2	29,3	4,7	222,4
Couverture de l'obligation au 1^{er} janvier 2005					
Juste valeur des actifs du régime	69,1				69,1
Écarts actuariels inclus dans le corridor	-0,3	-1,0			-1,3
Écarts actuariels à amortir (excédant le corridor)	-5,2	-0,3			-5,5
Coût des services passés non comptabilisés	28,8				28,8
Provisions au passif du bilan	72,8	24,5	29,3	4,7	131,3
TOTAL	165,2	23,2	29,3	4,7	222,4
SITUATION BILANTIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2005					
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2005	147,7	17,7	32,0	0,7	198,1
Couverture de l'obligation au 31 décembre 2005					
Juste valeur des actifs du régime	80,0				80,0
Écarts actuariels inclus dans le corridor	-8,8	1,1			-7,7
Écarts actuariels à amortir (excédant le corridor)	-0,1	0,2			0,1
Coût des services passés non comptabilisés					0,0
Provisions au passif du bilan	76,6	16,4	32,0	0,7	125,7
TOTAL	147,7	17,7	32,0	0,7	198,1
VARIATION DES STOCKS DE PROVISIONS AU COMPTE DE RÉSULTAT					
Stock au 1^{er} janvier 2005	72,8	24,5	29,3	4,7	131,3
Coût des services rendus	5,9	0,5	3,4	2,4	12,2
Coût financier	6,8	0,8	1,2	0,1	8,9
Prestations versées non assurées	-6,2	-0,6	-4,0	-6,5	-17,3
Rendement attendu des actifs du régime	-1,8				-1,8
Externalisation de l'engagement	-3,3				-3,3
Amortissement du coût des services passés	5,9				5,9
Amortissement des écarts actuariels	-1,3		2,1		0,8
Liquidation de régime	-2,2	-8,8			-11,0
Sous-total net des charges du régime	3,8	-8,1	2,7	-4,0	-5,6
STOCK AU 31 DÉCEMBRE 2005	76,6	16,4	32,0	0,7	125,7

Annexes aux comptes consolidés

(en pourcentage de l'élément mesuré)

	Régimes de retraite	Autres régimes
ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES		
Variation de + ou – 1 point du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2005	6,8 %	12,6 %
Impact sur le total net des charges des régimes	11,2 %	20,0 %
Variation de + ou – 1 point du rendement attendu des actifs de régime		
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre 2005	1,0 %	–
Impact sur le total net des charges des régimes	18,2 %	–
Variation de + ou – 1 point du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2005	6,9 %	16,7 %
Impact sur le total net des charges des régimes	14,7 %	28,1 %

(en millions d'euros)

	Valeur actualisée de l'obligation	Coût des services passés non comptabilisés	Écarts actuariels non comptabilisés	Provisions	Actifs du régime
ÉVOLUTION DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI					
Solde au 1^{er} janvier 2005	188,4	28,8	– 6,8	97,3	69,1
Coût des services rendus	6,4	–	–	6,4	–
Coût financier	7,6	–	–	7,6	–
Prestations versées non assurées	– 6,8	–	–	– 6,8	–
Rendement attendu des actifs	–	–	–	– 1,8	1,8
Externalisation de l'engagement	–	–	–	– 3,3	3,3
Génération de coût des services passés	– 22,9	– 22,9	–	–	–
Amortissement du coût des services passés	–	– 5,9	–	5,9	–
Génération d'écarts actuariels	5,0	–	– 2,8	–	7,8
Amortissement des écarts actuariels	–	–	1,3	– 1,3	–
Liquidation de régime	– 10,3	–	0,7	– 11,0	–
Prestations versées assurées	– 2,0	–	–	–	– 2,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2005	165,4	0,0	– 7,6	93,0	80,0

NOTE 23 ● DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Encours au 1^{er} janvier	426,6			
Nouveaux emprunts	100,0			
Remboursements des emprunts	- 10,9			
Variations du périmètre de consolidation	0,0			
Encours	515,7	426,6	89,1	20,9
Dont :				
Titres participatifs	0,0	10,9	- 10,9	- 100,0
Titres subordonnés remboursables	507,7	407,7	100,0	24,5
Titres subordonnés à durée indéterminée	8,0	8,0	0,0	-
Intérêts à payer	9,5	9,3	0,2	2,2
Réévaluation des éléments couverts	37,5	42,9	- 5,4	- 12,6
TOTAL	562,7	478,8	83,9	17,5

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 549,2 millions d'euros, entièrement calculée par référence à un prix coté sur un marché actif.

Les caractéristiques des dettes subordonnées au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

DÉTAIL DES TITRES PARTICIPATIFS ÉMIS PAR LE CRÉDIT DU NORD

Émission par offre publique d'échange des obligations 15,10 % mars 1983 contre des titres participatifs : 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2004

Première tranche : émission de juillet 1985

- Émission de 87 850 titres de 5 600 francs (853,71 euros) nominal.
- Titres remboursables seulement en cas de liquidation ou, sur proposition du Crédit du Nord, à l'une quelconque des échéances annuelles à compter de celle du 17 juin 1997, pour un prix de 7 280 francs (1 109,83 euros), majoré du coupon payable à cette date.

- Rémunération annuelle globale composée, pour chaque titre
 - d'une partie fixe, calculée en appliquant au nominal du titre un taux égal à 75 % de la moyenne arithmétique des TMO de l'exercice civil précédant l'échéance ;
 - d'une partie variable obtenue en appliquant :
 - a) un coefficient multiplicateur de dix fois le TMO à 1/640 000^e du bénéfice consolidé (part du Groupe),
 - b) un coefficient de correction de 0,298103 à ce même bénéfice consolidé à partir du 1^{er} janvier 2001, à la suite des modifications intervenues en 2001 dans le périmètre de consolidation (décision de l'Assemblée Générale des porteurs de titres participatifs du 29 avril 2002).

La rémunération globale est au minimum de 90 % du taux de référence (TMO) et au maximum de 130 % de ce taux.

Deuxième tranche : émissions de juin 1986, juin 1987, juin 1989, juin 1990

- Émission de 10 820 titres de 5 600 francs (853,71 euros) nominal.

Annexes aux comptes consolidés

Pendant la durée d'exercice des bons de souscription attachés aux titres de la première tranche, ont été émis 452 titres participatifs en juin 1986, 67 en juin 1987, 2 103 en juin 1989 et 8 198 en juin 1990. Les titres nouvellement émis sont intégralement assimilés aux titres de la première tranche.

Rachats de titres

Les titres participatifs ont été rachetés en totalité le 17 juin 2005 à 130 % de leur nominal. Depuis cette date, ils ne figurent donc plus au bilan de la Banque.

Rémunération effective

Le coupon payé le 17 juin 2005 s'est élevé à 48,44 euros, soit un taux de 5,68 % calculé par application de 130 % du taux de référence.

DÉTAIL DES TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES ÉMIS PAR LE CRÉDIT DU NORD

Émission d'octobre 1997 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	101,353 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	6 % du nominal
Remboursable au pair le :	10 octobre 2009

Émission de juin 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	100,87 % du nominal

Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,40 % du nominal
Remboursable au pair le :	5 juin 2010

Émission d'octobre 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	100,18 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,55 % du nominal
Remboursable au pair le :	12 octobre 2010

Émission de juin 1999 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	30 juin 2011

Émission d'octobre 1999 pour un montant global de 30 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	30 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	30 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,45 % du nominal
Remboursable au pair le :	22 octobre 2011

Émission de mai 2000 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission : 40 millions d'euros
Nominal : 1 000 euros
Nombre de titres : 40 000
Prix d'émission : 100,15 % du nominal
Durée totale : 10 ans
Intérêts : 5,5 % du nominal
Remboursable au pair le : 5 mai 2010

Émission de novembre 2000 pour un montant global de 20 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission : 20 millions d'euros
Nominal : 1 000 euros
Nombre de titres : 20 000
Prix d'émission : 100,47 % du nominal
Durée totale : 10 ans
Intérêts : 5,75 % du nominal
Remboursable au pair le : 3 novembre 2010

Émission de mai 2001 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission : 40 millions d'euros
Nominal : 1 000 euros
Nombre de titres : 40 000
Prix d'émission : 100,04 % du nominal
Durée totale : 10 ans
Intérêts : 5,75 % du nominal
Remboursable au pair le : 23 mai 2011

Émission de novembre 2001 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission : 50 millions d'euros
Nominal : 1 000 euros
Nombre de titres : 50 000
Prix d'émission : 100,08 % du nominal
Durée totale : 10 ans
Intérêts : 5,30 % du nominal
Remboursable au pair le : 14 novembre 2011

Émission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission : 50 millions d'euros
Nominal : 300 euros
Nombre de titres : 166 667
Prix d'émission : 99,87 % du nominal
Durée totale : 12 ans
Intérêts : 4,70 % du nominal
Remboursable au pair le : 14 juin 2016

Émission de juillet 2005 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission : 100 millions d'euros
Nominal : 10 000 euros
Nombre de titres : 10 000
Prix d'émission : 100 % du nominal
Durée totale : 10 ans et 25 jours
Intérêts : nominal *[(1 + CNO-TEC 10 - 0,48 %)^(1/4) - 1]
Remboursable au pair le : 25 juillet 2015

Annexes aux comptes consolidés

Pour toutes les émissions de titres subordonnés remboursables, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par des rachats en Bourse ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables.

Le solde créditeur non amorti de la prime d'émission de ces emprunts s'élève à 0,4 million d'euros.

DÉTAIL DES TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE ÉMIS PAR ANTARIUS

Émission de janvier 1996 pour un montant global de 80 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	80 millions de francs (12,20 millions d'euros)
Nominal :	1 000 francs (152,45 euros)
Nombre de titres :	80 000
Prix d'émission :	100 % du nominal

Titres remboursables seulement en cas de liquidation, à un prix égal au pair ou sur proposition d'Antarius, et à un prix égal au pair, le 8 janvier de chaque année à compter de 2006. Le Conseil d'Administration d'Antarius du 2 décembre 1999 a décidé leur remboursement le 8 janvier 2006 et mandaté le Directeur Général de la société à cet effet, respectant ainsi le préavis de 5 ans. Le remboursement est effectif à ce jour.

Antarius s'interdit tout rachat de titres en vue de les annuler, sauf accord préalable de la Commission de Contrôle des Assurances.

La rémunération est calculée annuellement, au taux fixe de 8,50 %, et payable à terme le 8 janvier de chaque année. Toutefois, le Conseil d'Administration d'Antarius du 8 novembre 2000 a décidé de porter cette rémunération à 8,80 % à compter du 21 décembre 2000.

Émission de mai 1997 pour un montant global de 50 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions de francs (7,62 millions d'euros)
Nominal :	1 000 francs (152,45 euros)
Nombre de titres :	50 000
Prix d'émission :	100 % du nominal

Titres remboursables seulement en cas de liquidation, à un prix égal au pair ou sur proposition d'Antarius, et à un prix égal au pair, le 12 mai de chaque année à compter de 2007, le remboursement étant précédé d'un préavis de 5 ans.

Antarius s'interdit tout rachat de titres en vue de les annuler, sauf accord préalable de la Commission de Contrôle des Assurances.

La rémunération est calculée trimestriellement, et payable à terme fixe, sur des périodes commençant les 12 mai, 12 août, 12 novembre et 12 février de chaque année. Les formules de calcul sont les suivantes :

- les 10 premières années, l'intérêt trimestriel est calculé ainsi : nominal x $[(1 + \text{TECi}10 - 0,72\%)^{(1/4)} - 1]$. Toutefois, le Conseil d'Administration d'Antarius du 8 novembre 2000 a décidé de majorer à compter du 21 décembre 2000 la rémunération des TSDI de 0,30 % ;
- à compter de la onzième année, l'intérêt trimestriel est calculé ainsi : nominal x $[(1 + \text{P3Ri} + 2\%) \times \text{nombre de jours exact de la période} / 360]$. Toutefois, le Conseil d'Administration d'Antarius, du 8 novembre 2000, a décidé de majorer cette rémunération de 0,30 %.

Il convient de noter que le Crédit du Nord a souscrit à une partie des TSDI émis par Antarius. De ce fait, ces titres, à la fois émis et souscrits à l'intérieur du Groupe, sont éliminés lors de l'élaboration des comptes consolidés conformément à la réglementation. Il s'agit de 25 000 titres de l'émission de mai 1997, acquis au prix d'émission.

Dans l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ces TSDI sont classés en dettes subordonnées, et non en capitaux propres, au regard de l'obligation implicite de remboursement.

NOTE 24 ● ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE				
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	977,8	695,8	282,0	40,5
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	1 503,3	1 323,2	180,1	13,6
Dont provisions pour participation aux bénéfices différés	20,5	19,7	0,8	4,1
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1,2	0,4	0,8	200,0
TOTAL	2 482,3	2 019,4	462,9	22,9
Part des réassureurs	189,8	189,7	0,1	0,1
Provisions techniques nettes de la part des réassureurs	2 292,5	1 829,7	462,8	25,3

Tableau de variation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture au 01/01/2005	695,8	1 323,2	0,4
Charges des provisions d'assurance	159,1	190,6	0,8
Revalorisation des contrats	104,8	0,0	0,0
Chargements prélevés sur les contrats	7,1	0,0	0,0
Transferts et arbitrages	11,0	- 10,3	0,0
Entrées de portefeuilles	0,0	0,0	0,0
Participation aux résultats	0,0	- 0,2	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
PROVISIONS DE CLÔTURE AU 31/12/2005	977,8	1503,3	1,2

Annexes aux comptes consolidés

PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Effets publics et valeurs assimilées	347,4	340,9	6,5	1,9
Obligations et autres instruments de dettes	1 210,3	1 001,6	208,7	20,8
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 118,6	607,1	511,5	84,3
Actifs financiers disponibles à la vente	NA	NA	NA	NA
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres instruments de dettes				
Actions et autres instruments de capitaux propres				
Prêts et avances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	NA	NA	NA	NA
Placements immobiliers	NA	NA	NA	NA
TOTAL	2 676,3	1 949,6	726,7	37,3

Les placements financiers des sociétés d'assurance sont couverts par la norme IAS 39 pour les aspects de classification et de valorisation. Les actifs financiers de la compagnie d'assurance Antarius ont été classifiés dans la catégorie « Trading » et sont valorisés sur la base de la « Fair Value Option ». Cette classification a les incidences suivantes :

- au 1^{er} janvier 2005, les plus ou moins-values latentes sur les titres hors unités de compte ont été figées en capitaux propres ;
- les variations des plus ou moins-values latentes sur les titres de trading génèrent une volatilité accrue des résultats.

Enfin, ces placements ont été ventilés par nature et par intention de gestion. Le poste « Actifs représentatifs de contrats en unités de compte » a été ventilé entre les postes « Effets publics et valeurs assimilées », « Obligations et autres instruments de dettes » et « Actions et autres instruments de capitaux propres » selon la composition des OPCVM.

RÉSULTAT TECHNIQUE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Primes	454,7	355,9	98,8	27,8
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	-621,5	-430,8	-190,7	44,3
Produits nets des placements	187,6	89,8	97,8	108,9
Autres produits (charges) nets techniques	-8,4	-5,6	-2,8	50,0
CONTRIBUTION DES ENTREPRISES D'ASSURANCE AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12,4	9,3	3,1	33,3

(1) IAS, hors 32 et 39.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS (en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
COMMISSIONS ET HONORAIRES REÇUS				
Chargements d'acquisition	11,8	8,4	3,4	40,5
Chargements de gestion	18,8	15,2	3,6	23,7
Autres	0,0	0,0	0,0	-
COMMISSIONS ET HONORAIRES PAYÉS				
Chargements d'acquisition	-10,3	-7,0	-3,3	47,1
Chargements de gestion	-6,5	-5,4	-1,1	20,4
Autres	-1,0	-0,5	-0,5	100,0
TOTAL DES COMMISSIONS ET HONORAIRES	12,8	10,7	2,1	19,6

(1) IAS, hors 32 et 39.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 25 ● ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

Au 31/12/2005	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	TOTAL
(en millions d'euros)						
EMPLOIS						
Caisse et banques centrales	1 567,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1 567,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	303,2	0,0	2,6	2 653,9	0,0	2 959,7
Instruments dérivés	295,5	0,0	0,0	0,0	0,0	295,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 780,0	1 069,7	210,9	103,5	0,0	5 164,1
Prêts et créances sur la clientèle	3 811,8	2 288,1	6 661,1	6 045,9	0,0	18 806,9
Opérations de location- financement et assimilées	113,2	268,0	727,5	217,3	0,0	1 326,0
Actifs financiers disponibles à la vente	75,0	5,3	11,9	44,5	65,7	202,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	190,4	33,6	0,0	0,0	224,0
RESSOURCES						
Banques centrales	757,7	0,0	0,0	0,0	0,0	757,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	74,2	0,0	254,6	199,8	0,0	528,6
Instruments dérivés	40,5	0,0	0,0	0,0	0,0	40,5
Dettes envers les établissements de crédit	1 478,8	54,5	391,2	279,1	0,0	2 203,6
Dettes envers la clientèle	5 285,1	1 001,9	3 954,5	6 036,2	0,0	16 277,7
Dettes représentées par un titre	4 136,5	646,6	81,7	602,7	0,0	5 467,5
Dettes subordonnées	44,6	8,6	197,5	310,0	2,0	562,7

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

Au 31/12/2005 (en millions d'euros)	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		TOTAL	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt								
Swaps	4 428,1	4 428,0	4 894,5	4 894,5	1 902,7	1 902,7	11 225,3	11 225,2
Contrats à terme	30,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0	30,0
Options	602,2	425,4	922,0	483,8	215,7	39,1	1 739,9	948,3
Instruments de change								
Contrats à terme de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Options de change	32,3	32,3	4,7	4,7	0,0	0,0	37,0	37,0
Instruments sur actions et indices								
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres instruments financiers à terme								
Autres instruments à terme	0,0	16,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,3
Autres options	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 26 ● ENGAGEMENTS

A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit	257,5	374,3	- 116,8	- 31,2
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 918,5	2 501,0	417,5	16,7
Engagements de garantie donnés en faveur d'établissements de crédit	124,1	114,7	9,4	8,2
Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle	2 780,2	2 228,7	551,5	24,7
Engagements donnés par les entreprises d'assurance	377,1	326,5	50,6	15,5
Autres engagements donnés en garantie	365,8	431,4	- 65,6	- 15,2
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	4 922,6	3 852,0	1 070,6	27,8
Engagements de garantie reçus de la clientèle	65,8	57,6	8,2	14,2
Engagements reçus par les entreprises d'assurance	240,0	219,8	20,2	9,2
Autres engagements reçus en garantie	15,2	23,4	- 8,2	- 35,0

Au 31 décembre 2005, aucun engagement de financement ou de garantie n'était reçu du groupe Société Générale.

B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Janv. 2005	Variation en valeur	Variation en %
Opérations sur titres				
Titres à recevoir	45,5	0,9	44,6	4 955,6
Titres à livrer	165,4	97,3	68,1	70,0
Opérations de change				
Monnaies à recevoir	5 779,0	7 515,6	- 1 736,6	- 23,1
Monnaies à livrer	5 748,7	7 542,2	- 1 793,5	- 23,8

Au 31 décembre 2005, les engagements de ce type avec le groupe Société Générale s'élèvent à 304,3 millions d'euros. Rappelons que l'encours de « Titres à livrer » provient en grande partie de l'activité de la Société de Bourse Gilbert Dupont sur le SRD.

C. Instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	Déc. 2005		Janv. 2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de transaction				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	4 619,6	4 619,5	3 170,7	3 170,5
FRA	30,0	30,0	70,0	70,0
Instruments conditionnels				
Options de gré à gré	107,3	223,7	50,3	65,8
Caps, floors, collars	617,6	662,7	652,1	621,5
Instruments de change				
Options de change	37,0	37,0	55,8	55,8
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	0,0	16,3	0,0	7,8
Sous-total instruments de transaction	5 411,5	5 589,2	3 998,9	3 991,4
Instruments de couverture				
Couverture de juste valeur ⁽¹⁾				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	6 605,7	6 605,7	6 165,5	6 165,5
Instruments conditionnels				
Caps, floors, collars	1 015,0	61,9	669,7	2,9
Sous-total instruments de couverture	7 620,7	6 667,6	6 835,2	6 168,4
TOTAL	13 032,2	12 256,8	10 834,1	10 159,8

(1) Y compris dérivés de macrocouverture en juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2005, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 6 640,4 millions d'euros (contre 5 934,9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005).

Il faut rappeler que, conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie « Transaction », alors que leur éventuelle couverture est classée en couverture de juste valeur par résultat.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 27 ● OPÉRATIONS EN DEVISES

(en millions d'euros)	Euro	Franc suisse	Livre sterling	Dollar	Yen	Autres devises	TOTAL 31/12/2005
ACTIF							
Trésorerie	6 221,0	84,9	56,4	351,8	7,8	9,5	6 731,4
Crédits clientèle	19 984,9	50,4	10,1	80,4	0,4	6,7	20 132,9
Autres actifs	5 072,6	0,2	1,9	2,4	1,0	0,2	5 078,3
Total	31 278,5	135,5	68,4	434,6	9,2	16,4	31 942,6
PASSIF							
Trésorerie	2 343,9	135,8	147,4	308,4	2,4	23,4	2 961,3
Dépôts clientèle	15 763,7	4,4	162,5	332,9	3,4	10,8	16 277,7
Dettes représentées par un titre	5 284,7	0,0	182,8	0,0	0,0	0,0	5 467,5
Autres passifs	7 233,0	0,1	0,3	2,5	0,0	0,2	7 236,1
TOTAL	30 625,3	140,3	493,0	643,8	5,8	34,4	31 942,6
ENGAGEMENTS (NET)							
TOTAL	- 657,5	2,7	425,0	211,5	- 0,8	19,1	0,0
POSITION NETTE							
(en millions d'euros)	Euro	Franc suisse	Livre sterling	Dollar	Yen	Autres devises	TOTAL 31/12/2005
Actif	31 278,5	135,5	68,4	434,6	9,2	16,4	31 942,6
Passif	30 625,3	140,3	493,0	643,8	5,8	34,4	31 942,6
Engagements	- 657,5	2,7	425,0	211,5	- 0,8	19,1	0,0
Solde	- 4,3	- 2,1	0,4	2,3	2,6	1,1	0,0

Les positions par devise sont maintenues dans des limites très conservatrices, au regard des fonds propres prudentiels, qui s'élèvent à 1 564,5 millions d'euros. Ainsi, la position nette la plus importante, en yen, représente 0,2 % de ces fonds propres.

Il convient de noter que l'euro représente une part prépondérante dans l'ensemble des opérations du Groupe. L'exposition sur les devises les plus significatives demeure marginale. Ainsi, la livre sterling et le dollar représentent respectivement 1,3 % et 0,7 % du total du bilan.

NOTE 28 ● PRODUIT NET BANCAIRE

(en millions d'euros)	Notes	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Intérêts et résultats assimilés	29	758,3	655,3	103,0	15,7
Commissions	30	608,5	562,5	46,0	8,2
Revenus des titres à revenu variable		2,9	2,6	0,3	11,5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	47,2	89,7	- 29,0	- 32,3
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32	13,5			
Produits et charges des autres activités	33	- 49,2	3,7	- 52,9	- 1 429,7
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		1 381,2	1 313,8	67,4	5,1
Part des commissions dans le PNB		44,1 %	42,8 %		

(1) IFRS, hors 32 et 39.

La nouvelle progression du produit net bancaire enregistrée en 2005 s'explique par plusieurs facteurs :

- les intérêts et résultats assimilés augmentent fortement (+ 15,7 %). En effet, la production de certains types de crédits (notamment habitat et équipement) est repartie à la hausse en 2005 et a permis un essor des marges dégagées sur ces produits. Par ailleurs, le très faible niveau du coût de refinancement des comptes débiteurs et des crédits à court terme a eu un effet favorable sur les taux de marge de ces concours. Concernant les dépôts à la clientèle, les volumes très bien orientés ont compensé un certain effritement des taux de marge ;
- les commissions ont enregistré une vive croissance en 2005 (+ 8,2 %) par rapport à 2004. Les commissions financières ont bénéficié de la bonne tenue des marchés. Quant aux commissions bancaires, elles continuent de progresser en raison de l'équipement toujours croissant de nos clients, mais aussi grâce au développement du fonds de commerce. Ces commissions ont cependant connu une progression moins importante que les autres années en raison de la modération dont font preuve les banques en terme de hausse des tarifs ;
- il faut enfin remarquer que, hors impact de la provision dotée au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne-logement, le PNB aurait connu une progression de 5,6 %.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 29 ● INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR				
Opérations avec les établissements de crédit	116,6	128,7	- 12,1	- 9,4
Opérations avec la clientèle	1 008,1	847,7	160,4	18,9
Opérations sur instruments financiers	32,3	44,3	- 12,0	- 27,1
Actifs financiers disponibles à la vente	11,7	19,5	- 7,8	- 40,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20,6	24,8	- 4,2	- 16,9
Prêts de titres	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location-financement	127,5	340,5	- 213,0	- 62,6
Location-financement immobilier	60,1	56,3	3,8	6,8
Location-financement mobilier	67,4	284,2	- 216,8	- 76,3
Autres intérêts et produits assimilés	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total	1 284,5	1 361,2	- 76,7	- 5,6
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR				
Opérations avec les établissements de crédit	- 64,7	- 87,8	23,1	- 26,3
Opérations avec la clientèle	- 250,1	- 190,8	- 59,3	31,1
Opérations sur instruments financiers	- 149,8	- 143,3	- 6,5	4,5
Dettes représentées par un titre	- 140,8	- 134,0	- 6,8	5,1
Dettes subordonnées et convertibles	- 9,0	- 9,3	0,3	- 3,2
Emprunts de titres	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location-financement	- 61,1	- 284,0	222,9	- 78,5
Location-financement immobilier	- 42,0	- 38,6	- 3,4	8,8
Location-financement mobilier	- 19,1	- 245,4	226,3	- 92,2
Autres intérêts et charges assimilées	- 0,5	0,0	- 0,5	0,0
Sous-total	- 526,2	- 705,9	179,7	- 25,5
PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) SUR				
Opérations avec les établissements de crédit	51,9	40,9	11,0	26,9
Opérations avec la clientèle	758,0	656,9	101,1	15,4
Opérations sur instruments financiers	- 117,5	- 99,0	- 18,5	18,7
Opérations de location-financement	66,4	56,5	9,9	17,5
Autres	- 0,5	0,0	- 0,5	0,0
TOTAL INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS	758,3	655,3	103,0	15,7

(1) IFRS, hors 32 et 39.

NOTE 30 ● COMMISSIONS

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
PRODUITS DE COMMISSIONS SUR				
Opérations avec les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations avec la clientèle	172,2	163,4	8,8	5,4
Opérations sur titres	12,9	8,4	4,5	53,6
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1,6	1,6	0,0	0,0
Engagements de financement et de garantie	18,7	17,5	1,2	6,9
Prestations de services	490,0	407,0	83,0	20,4
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total	695,4	597,9	97,5	16,3
CHARGES DE COMMISSIONS SUR				
Opérations avec les établissements de crédit	-0,5	-0,5	0,0	0,0
Opérations sur titres	-6,6	-4,8	-1,8	37,5
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	-0,4	-0,3	-0,1	33,3
Engagements de financement et de garantie	-0,4	-0,4	0,0	0,0
Autres	-79,0	-29,4	-49,6	168,7
Sous-total	-86,9	-35,4	-51,5	145,5
TOTAL COMMISSIONS NETTES	608,5	562,5	46,0	8,2

(1) IFRS, hors 32 et 39.

Les commissions nettes augmentent de 8,2 % par rapport au 31 décembre 2004, grâce à des commissions bancaires en progression constante et à une conjoncture boursière et financière plus favorable.

Ainsi, la hausse des prestations de services de 83 millions d'euros s'explique principalement par l'augmentation :

- des commissions de gestion sur OPCVM et des commissions liées à l'assurance vie, qui ont bénéficié de l'amélioration du contexte boursier ;
- des commissions packages et monétiques, signe du succès de certains produits et services auprès de notre clientèle ;
- des commissions bancaires, grâce à la poursuite de l'enrichissement de la gamme de produits, et notamment du lancement des cartes American Express Personnelle et American Express Gold, dont plus de 13 000 exemplaires ont été vendus lors de cette première année de commercialisation.

On constate également une hausse des opérations avec la clientèle de 8,8 millions d'euros, liée pour partie à la progression des commissions de mouvement de 7,7 %, signe du développement de nos relations au quotidien avec les professionnels et les entreprises.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 31 ● GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Déc. 2005
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	5,6
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	69,7
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0,0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	- 63,7
Résultat sur instruments financiers dérivés et réévaluation des éléments couverts	18,5
Résultat net sur opérations de change	17,1
TOTAL	47,2

NOTE 32 ● GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	Déc. 2005
ACTIVITÉ COURANTE	
Plus-value de cession	14,2
Moins-value de cession	- 0,2
Perte de valeur des titres à revenu variable	- 0,4
Autres	0,0
Sous-total	13,6
TITRES À REVENU VARIABLE DÉTENUS À LONG TERME	
Plus-value de cession	0,2
Moins-value de cession	0,0
Perte de valeur des titres à revenu variable	- 0,3
Autres	0,0
Sous-total	- 0,1
TOTAL	13,5

Les plus-values de cession de l'activité courante concernent pour plus de 60 % des titres de l'activité de portefeuille de notre filiale S.P.T.F., société de capital-risque du Groupe Crédit du Nord.

NOTE 33 ● PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS				
Opérations de promotion immobilière	0,7	0,5	0,2	40,0
Activité de location immobilière ⁽²⁾	2,0	1,9	0,1	5,3
Activité de location mobilière	3,5	5,0	- 1,5	- 30,0
Autres activités ⁽³⁾	9,1	12,9	- 3,8	- 29,5
Sous-total	15,3	20,3	- 5,0	- 24,6
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS				
Opérations de promotion immobilière	- 0,5	- 0,9	0,4	- 44,4
Activité de location immobilière	- 1,1	- 1,5	0,4	- 26,7
Activité de location mobilière	- 3,1	- 3,6	0,5	- 13,9
Autres activités ⁽⁴⁾	- 59,8	- 10,6	- 49,2	464,2
Sous-total	- 64,5	- 16,6	- 47,9	288,6
TOTAL NET	- 49,2	3,7	- 52,9	- 1 429,7

(1) IFRS, hors 32 et 39.

(2) Dont loyers sur immeubles de placement : 1,6 million d'euros au 31 décembre 2005.

(3) Dont 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2004, relatifs à l'écart de première consolidation de la société Europe Lafayette.

(4) Dont résultat net sur activités d'assurance : - 49,3 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les résultats de l'activité de promotion immobilière proviennent essentiellement du groupe Norimmo (filiales au statut de marchand de biens) et de la société Partira.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 34 ● FRAIS DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Salaires	- 324,8	- 326,6	1,8	- 0,6
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	- 97,9	- 96,9	- 1,0	1,0
Charges de retraite – Régimes à cotisations définies	- 51,8	- 52,0	0,2	- 0,4
Charges de retraite – Régimes à prestations définies	- 10,8	- 11,4	0,6	- 5,3
Autres charges sociales et fiscales	- 37,5	- 36,9	- 0,6	1,6
Participation, intéressement et abondements	- 53,4	- 39,8	- 13,6	34,2
Transfert de charges	5,7	5,3	0,4	7,5
TOTAL	- 570,5	- 558,3	- 12,2	2,2

(1) IFRS, hors 32 et 39.

	Déc. 2005	Déc. 2004	Variation en valeur	Variation en %
Effectif inscrit ⁽²⁾	8 542	8 445	97	1,1
Effectif moyen net présent ⁽²⁾	7 791	7 759	32	0,4

(2) Hors effectif Banque Pouyanne

Les différentes rubriques se décomposent ainsi :

- les « Salaires » regroupent les rémunérations, les mouvements de provisions sur passifs sociaux hors compléments de retraite ainsi que les charges nettes provenant des plans d'options liées à la norme IFRS 2 ;
- les « Charges sociales et fiscales sur rémunérations » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires hors retraite ;
- les « Charges de retraite – Régimes à cotisations définies » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires de retraite et complémentaires d'assurance vieillesse ainsi que les prestations versées au titre des préretraites ou des retraites ;
- les « Charges de retraite – Régimes à prestations définies » comprennent les mouvements de provisions concernant les régimes complémentaires de retraite et préretraite ainsi que les primes et versements d'assurance des indemnités de retraite ;
- les « Autres charges sociales et fiscales » regroupent l'ensemble des autres charges sur salaires, versées à des organismes spécialisés ;
- la ligne « Participation, intéressement et abondements » comprend les sommes versées au titre de la participation des salariés, de l'intéressement, et les abondements des entreprises du Groupe sur les versements effectués par les salariés sur les Plans d'Épargne Entreprise, ainsi que les charges nettes provenant des plans d'achat d'actions liées à la norme IFRS 2.

L'évolution des frais de personnel (+ 2,2 %) s'explique par plusieurs facteurs d'ampleurs différentes :

- les rémunérations ont augmenté de 0,8 % (pour un effectif moyen en hausse de 0,4 %), compensées par des mouvements de diverses provisions pour passifs sociaux, notamment liés aux liquidations de régimes d'assistance maladie. En conséquence, le poste salaires baisse de 0,6 % ;
- les résultats des différentes entités du Groupe Crédit du Nord conduisent à comptabiliser une somme de 53,4 millions d'euros au titre de l'intéressement et de la participation, abondements et décote sur plan d'achat d'actions compris, en augmentation de 34,2 % par rapport à 2004.

Plans d'avantages en actions

RÉCONCILIATION DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	- 1,5	- 0,5	- 1,0	200,0
Charges nettes provenant des plans d'options	- 3,4	- 2,0	- 1,4	70,0
TOTAL	- 4,9	- 2,5	- 2,4	96,0

(1) IFRS, hors 32 et 39.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres.

Annexes aux comptes consolidés

DESCRIPTION DES PLANS

Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2005 sont brièvement décrits ci-dessous.

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2005	2004	2003
Autorisation des actionnaires	29/04/2004	23/04/2002	23/04/2002
Décision du Conseil d'Administration	13/01/2005	14/01/2004	22/04/2003
Nombre d'options attribuées	282 500	272 000	198 500
Cours du titre à l'attribution (euros) (moyenne des 20 dernières cotations)	75,00	70,00	52,00
Décote	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (euros)	75,00	70,00	52,00
Options non attribuées	0	0	0
Options exercées	0	0	0
Options perdues au 31 décembre 2005	1 700	2 600	0
Options restantes au 31 décembre 2005	280 800	269 400	198 500
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2005	280 800	269 400	198 500
Cours des actions réservées (euros)	65,95	51,17	52,00
Valeur des actions réservées	19	14	10
Première date de cession	13/01/2009	14/01/2008	22/04/2007
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	17 %	21 %	25 %
Méthode de valorisation utilisée	binomiale	binomiale	binomiale

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2005 ont les caractéristiques suivantes :

	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution	Nombre d'options		
			Plan 2005	Plan 2004	Plan 2003
Options existantes au 01/01/2005			0	272 000	198 500
Options attribuées durant la période			282 500	0	0
Options perdues durant la période			1 700	2 600	0
Options exercées durant la période			0	0	0
Options échues durant la période			0	0	0
Options existantes au 31/12/2005	60 mois	13,68	280 800	269 400	198 500
Options exerçables au 31/12/2005			0	0	0

LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR L'ENSEMBLE DES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SONT LES SUIVANTES :

	2005	2002-2004
Taux d'intérêt sans risque	3,3 %	3,8 %
Volatilité future de l'action	21,0 %	27,0 %
Taux de perte de droits	0,0 %	0,0 %
Taux de distribution des dividendes	4,3 %	4,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui, sur des options à 7 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 21 % en 2005. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre que la volatilité historique.

La juste valeur reflète les conditions de performance reliées au cours du titre.

ATTRIBUTIONS D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AVEC DÉCOTE

La Société Générale a attribué en 2005 des actions à un cours décoté de 20 % à ses salariés au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe. Le nombre d'actions attribuées aux salariés du Groupe Crédit du Nord a été de 392 483, représentant une charge de 1,5 million d'euros pour le Groupe Crédit du Nord après prise en compte de la durée d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme à la publication du Conseil National de la Comptabilité sur les Plans d'Épargne Entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et la charge notionnelle que représente pour lui leur blocage sur 5 ans et qui est valorisée pour 4,35 millions d'euros.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 35 ● FRAIS GÉNÉRAUX

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Loyers et charges locatives	- 29,8	- 28,9	- 0,9	3,1
Redevances location-financement	- 0,3	- 0,3	0,0	0,0
Services extérieurs et divers	- 159,5	- 149,6	- 9,9	6,6
Intérimaires et contractants extérieurs	- 63,8	- 59,4	- 4,4	7,4
Dépenses de télécommunication	- 12,5	- 14,1	1,6	- 11,3
Transports et déplacements	- 16,7	- 16,6	- 0,1	0,6
Charges refacturées à des tiers	1,5	3,6	- 2,1	- 58,3
Transfert de charges	18,0	20,5	- 2,5	- 12,2
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	- 263,1	- 244,8	- 18,3	7,5

(1) IFRS, hors 32 et 39.

Les frais généraux sont en hausse de 7,5 % par rapport au 31 décembre 2004. Cette évolution est liée :

- au programme de développement commercial du Groupe Crédit du Nord (ouverture de 33 agences en 2005 pour 0,9 million d'euros, et campagne de communication pour 2,8 millions d'euros) ;
- à la modernisation du système d'information pour la mise en application des nouvelles normes réglementaires (Bâle II et IAS).

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Groupe Crédit du Nord a immobilisé en 2005 des charges, provenant de la rubrique « Intérimaires et contractants extérieurs », pour 18 millions d'euros (contre 20,5 millions à fin 2004). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Groupe. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant une éventuelle immobilisation ; lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

En 2005, le budget global d'audit du Groupe par les Commissaires aux Comptes et les membres de leurs réseaux s'est élevé, pour les sociétés consolidées par intégration globale, à 843,9 milliers d'euros hors taxes. Ces sommes sont inscrites dans la rubrique « Services extérieurs et divers » et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	DELOITTE	ERNST & YOUNG	AUTRES CABINETS
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés, pour les sociétés consolidées par intégration globale	420,9	194,7	138,1
Missions accessoires (y compris comités techniques IAS)	42,7	47,5	0,0
TOTAL	463,6	242,2	138,1

NOTE 36 ● DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Immobilisations d'exploitation

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Immobilisations incorporelles	- 19,9	- 17,6	- 2,3	13,1
Immobilisations corporelles	- 37,8	- 36,5	- 1,3	3,6
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- 57,7	- 54,1	- 3,6	6,7
Dont équipements informatiques et logiciels	- 30,5	- 27,7	- 2,8	10,1

(1) IFRS, hors 32 et 39.

Les dotations aux amortissements progressent de 6,7 % d'une année sur l'autre. Il faut noter que, sur une dotation globale de 57,7 millions d'euros, la charge d'amortissement des équipements informatiques et des logiciels représente 30,5 millions d'euros (soit 52,9 % de l'ensemble) ; ceci reflète bien l'effort d'investissement effectué depuis maintenant plusieurs années au niveau tant de l'équipement informatique du réseau commercial du Groupe que de certains systèmes opératoires centraux. Ce phénomène devrait d'ailleurs s'accroître dans les années à venir, avec la mise en service, et donc l'amortissement, de grands projets informatiques (cf. note 13).

NOTE 37 ● COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
RISQUES DE CONTREPARTIE				
Dotations nettes aux provisions sur risques	- 61,9	- 68,0	6,1	- 9,0
Pertes non couvertes par des provisions	- 10,6	- 10,7	0,1	- 0,9
Récupération sur créances amorties	10,0	9,0	1,0	11,1
Sous-total	- 62,5	- 69,7	7,2	- 10,3
Dotations nettes aux autres provisions	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL	- 62,5	- 69,7	7,2	- 10,3

(1) IFRS, hors 32 et 39.

La charge nette de l'exercice 2005 baisse de 10,3 % par rapport à 2004. Rapportée au total des crédits consentis par le Groupe, elle représente 0,31 % (contre 0,38 % en 2004). L'amélioration de ce ratio s'explique, d'une part, par la progression des encours de crédits et, d'autre part, par la baisse du coût du risque. Rappelons que le Groupe dispose d'une provision pour « risques de crédit » sur groupe d'actifs homogènes de 29,4 millions d'euros (cf. note 9).

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 38 ● RÉSULTAT SUR SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Financières	1,3	1,6	-0,3	-18,8
Non financières	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL	1,3	1,6	-0,3	-18,8

(1) IFRS, hors 32 et 39.

Aucune société non financière n'est consolidée par mise en équivalence. Concernant les sociétés financières, le résultat de 1,3 million d'euros en 2005 s'explique par la quote-part du Groupe dans les bénéfices de la Banque Pouyanne (0,4 million d'euros contre 0,5 million d'euros en 2004) et de Dexia-CLF Banque (0,9 million d'euros contre 1,1 million d'euros en 2004).

NOTE 39 ● IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Impôt courant	-119,0	-100,4	-18,6	18,5
Impôt différé	-19,5	-25,3	5,8	-22,9
TOTAL IMPÔTS	-138,5	-125,7	-12,8	10,2

1) IFRS, hors 32 et 39.

L'impôt courant représente l'impôt exigible au titre du résultat de l'exercice. L'impôt différé représente la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires (y compris déficits reportables) valorisées au taux de l'impôt en vigueur l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

La charge d'impôts différés s'analyse par nature comme suit :

CHARGE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS (en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾
Provisions sur engagements sociaux	- 3,3	- 3,9
Autres provisions	1,6	- 3,4
Réserve latente sur opération de crédit-bail	- 12,8	- 12,7
Résultats des sociétés transparentes fiscalement	- 8,0	- 3,3
Déficits fiscaux reportables	0,0	0,0
Écarts d'évaluation	0,1	0,8
Résultats imposés ultérieurement	0,6	0,0
Autres différences temporaires	2,6	- 2,8
Impacts IAS	- 0,3	0,0
TOTAL	- 19,5	- 25,3

(1) IFRS, hors 32 et 39.

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	394,1	363,5
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises	34,93 %	35,43 %
Différences permanentes	0,85 %	0,65 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 0,34 %	- 0,05 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	- 0,53 %	- 0,53 %
Gain d'intégration fiscale	- 0,17 %	- 0,35 %
Redressements et avoirs fiscaux	0,53 %	-
Changement de taux d'impôt	- 0,03 %	- 0,31 %
Autres éléments	- 0,10 %	- 0,26 %
Taux effectif d'imposition du Groupe	35,14 %	34,58 %
CHARGE D'IMPÔTS EFFECTIVEMENT COMPTABILISÉE	138,5	125,7

(1) IFRS, hors 32 et 39.

Le montant des reports déficitaires non activés est de 1,8 million d'euros.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 40 ● INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
PART DES MINORITAIRES DANS LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	6,8	5,8	1,0	17,2

(1) IFRS, hors 32 et 39.

La part des intérêts minoritaires dans le résultat net consolidé provient essentiellement des banques Tarneaud et Nuger.

NOTE 41 ● TABLEAU DE JUSTE VALEUR

Au 31/12/2005 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable				Total VNC	Juste valeur pour les opérations à taux fixe de plus de 1 an
	Taux variable	Taux fixe Moins d'1 an	Plus d'1 an	Non ventilé		
Juste valeur des actifs						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 702,3	265,8	196,0		5 164,1	196,0
Prêts et créances sur la clientèle	7 666,5	165,3	10 975,1		18 806,9	11 443,2
Opérations de location- financement et assimilées	218,2	0,4	1 107,4		1 326,0	1 112,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	2,1	221,9		224,0	224,6
Participations dans les entreprises mises en équivalence				8,5	8,5	8,5
Immobilisations (hors incorporelles)				283,9	283,9	514,3
Juste valeur des passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	1 748,1	173,6	281,9		2 203,6	290,2
Dettes envers la clientèle	10 181,3	4 026,9	2 069,5		16 277,7	2 029,6
Dettes représentées par un titre	4 753,5	492,4	221,6		5 467,5	226,5
Dettes subordonnées	109,1	8,5	445,1		562,7	431,6

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan à la juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme le montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

NOTE 42 ● TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. Principaux dirigeants

Le Crédit du Nord a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part, les Filiales contrôlées exclusivement ou conjointement.

1.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Ont été pris en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004	Variation en valeur	Variation en %
Avantages du personnel à court terme	1,4	1,3	0,1	7,7 %
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	NS	0,2	–
Avantages à long terme	NS	NS	–	–
Indemnités de fin de contrat de travail	0,0	0,0	0,0	0,0 %
Paievements en actions	0,7	0,4	0,3	75,0 %
TOTAL	2,3	1,7	0,6	35,3 %

Une description des rémunérations des dirigeants du Crédit du Nord figure en page 195 du document de référence.

1.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2005 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

Annexes aux comptes consolidés

2. Entités associées ⁽²⁾

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Encours actifs avec les parties liées				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 676,2	1 949,6	726,6	37,3
Autres actifs	154,5	165,0	- 10,5	- 6,4
TOTAL ENCOURS ACTIFS	2 830,7	2 114,6	716,1	33,9

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Encours passifs avec les parties liées				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	-
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0	0,0	-
Autres passifs	2 830,7	2 114,6	716,1	33,9
TOTAL ENCOURS PASSIFS	2 830,7	2 114,6	716,1	33,9

Déc. 2005

PNB avec les parties liées	
Intérêts et assimilés	- 0,7
Commissions	- 0,4
Résultat net sur opérations financières	71,3
Produit net des autres activités	- 49,3
PNB	20,9

(en millions d'euros)	Déc. 2005	Déc. 2004 ⁽¹⁾	Variation en valeur	Variation en %
Engagements avec les parties liées				
Engagements de financement donnés	0,0	0,0	0,0	-
Engagements de garantie donnés	377,1	326,5	50,6	15,5
Engagements sur instruments financiers à terme	0,0	0,0	0,0	-

(1) IFRS, hors 32 et 39.

(2) Entités consolidées en intégration proportionnelle.

NOTE 43 ● CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS ET DES SOCIÉTÉS AU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Compte tenu des retraitements inhérents au processus de consolidation, les différentes sociétés du Groupe contribuent au résultat consolidé pour des montants qui peuvent être très différents des résultats sociaux. Le tableau ci-dessous indique donc la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés au résultat consolidé en part du Groupe, ces sociétés étant regroupées par type d'activité.

(en millions d'euros)	Contribution au résultat consolidé (part du Groupe)	
	31/12/2005 (IFRS)	31/12/2004 (FR)
Crédit du Nord	112,8	117,0
Banque Rhône-Alpes ⁽¹⁾	23,9	22,4
Banque Tarneaud ⁽¹⁾	15,6	13,6
Banque Courtois ⁽¹⁾	31,1	24,6
Banque Laydernier	14,3	8,9
Banque Nuger	4,2	3,4
Banque Kolb	7,7	6,8
Norbail Immobilier	2,0	1,9
Société de Bourse Gilbert Dupont	1,6	0,7
Star Lease	4,1	3,8
Dexia-CLF Banque	1,0	1,1
Autres sociétés	10,6	6,1
Sous-total activité bancaire	228,9	210,3
Étoile Gestion	13,2	16,9
Sous-total activité gestion d'actifs	13,2	16,9
Antarius ⁽²⁾	8,0	6,0
Sous-total activité assurance	8,0	6,0
TOTAL TOUTES ACTIVITÉS	250,1	233,2
Part des activités dans le résultat d'ensemble		
Activité bancaire	91,5 %	90,2 %
Gestion d'actifs	5,3 %	7,2 %
Assurance	3,2 %	2,6 %

(1) Comptes consolidés.

(2) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 44 ● ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les données 2003 et 2004 sont en normes françaises.

Les chiffres de 2005 sont en IFRS.

1. Banques

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
BANQUE RHÔNE-ALPES (100,0 %)	31/12/05	2 293,2	1 164,5	1 716,8	23,9	Grâce au développement de son activité et à la croissance limitée de ses frais généraux, la Banque Rhône-Alpes est parvenue à augmenter encore son résultat brut d'exploitation. Le coût du risque est en forte baisse, si bien que le résultat net augmente fortement par rapport à 2004, et ce, malgré une charge exceptionnelle de 1 million d'euros essentiellement due à l'application du CRC 2002-03 sur l'actualisation des encours douteux.
	31/12/04	1 883,4	1 073,7	1 468,2	18,0	
	31/12/03	1 783,8	1 005,3	1 420,4	18,0	
BANQUE TARNEAUD (80,0 %)	31/12/05	1 981,7	1 049,8	1 463,8	22,1	La Banque Tarneaud enregistre un très bon résultat 2005, et ce malgré une sensible hausse du coût du risque. Cette évolution est liée à une bonne maîtrise des frais généraux. Le PNB progresse fortement en raison d'une activité commerciale soutenue. Il convient de rappeler que l'exercice 2003 avait enregistré une opération financière non récurrente.
	31/12/04	1 664,3	972,3	1 280,2	17,6	
	31/12/03	1 603,4	924,0	1 186,8	21,8	
BANQUE COURTOIS (100,0 %)	31/12/05	2 317,1	1 430,5	1 862,5	31,1	Les résultats 2005 de la Banque Courtois sont marqués par une vive augmentation du résultat brut d'exploitation, tiré par un produit net bancaire en hausse et des frais généraux en très légère hausse. La charge du risque demeure modérée et, malgré une charge exceptionnelle de 1 million d'euros liée à l'actualisation des encours douteux, le résultat est en forte progression.
	31/12/04	2 000,4	1 292,7	1 597,6	22,7	
	31/12/03	1 816,6	1 211,8	1 436,5	22,2	
BANQUE LAYDERNIER (100,0 %)	31/12/05	986,2	575,6	720,1	14,6	Le résultat de la Banque Laydernier a plus que doublé entre 2004 et 2005. Cette progression significative s'explique par une croissance continue du PNB et des frais généraux en baisse en raison de la liquidation du régime d'assistance médicale, qui s'est traduit par une reprise de provision de 5,2 millions d'euros sur 2005.
	31/12/04	896,5	526,0	657,1	5,8	
	31/12/03	817,3	504,9	603,0	8,3	

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
BANQUE KOLB ⁽¹⁾ (99,9 %)	31/12/05	1 053,1	577,3	853,7	8,0	Suite à l'apport au 1er janvier 2005 de la région Champagne-Ardenne à la Banque Kolb, l'activité progresse fortement. Le résultat brut d'exploitation suit la même tendance. La hausse du coût du risque limite cependant la progression du résultat net.
	31/12/04	575,7	303,9	494,7	7,0	
	31/12/03	597,2	334,7	515,9	5,0	
BANQUE NUGER ⁽¹⁾ (64,7 %)	31/12/05	458,8	359,6	349,6	6,7	La hausse des crédits à l'habitat et des commissions financières ainsi qu'une maîtrise des frais généraux font progresser le résultat brut d'exploitation. Le résultat net affiche une belle croissance.
	31/12/04	420,2	343,1	308,8	5,4	
	31/12/03	383,6	317,9	288,9	5,3	
BANQUE POUYANNE (35,0 %)	31/12/05	175,0	156,5	116,5	1,2	Le produit net bancaire de la Banque Pouyanne diminue légèrement. La stabilité des frais généraux et la hausse du coût du risque entraînent une baisse du résultat net.
	31/12/04	158,2	139,5	116,9	1,6	
	31/12/03	140,5	122,7	107,9	1,6	

(1) Le résultat et les encours retenus sont tirés de la comptabilité financière (pour les sociétés distribuant du crédit-bail), plus représentative de la réalité économique.

2. Banques ou établissements financiers spécialisés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT (100,0 %)	31/12/05	173,8	NS	NS	2,4	La bonne tenue des marchés financiers sur l'exercice 2005 permet à la Société de Bourse Gilbert Dupont d'enregistrer une forte hausse de son activité et un doublement de son résultat net par rapport à 2004. Il convient de rappeler que le résultat net 2003 avait enregistré un gain de cession de titres immobilisés non récurrent pour 3,1 millions d'euros. La charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
	31/12/04	120,3	NS	NS	1,2	
	31/12/03	127,6	NS	NS	3,8	
NORBAIL IMMOBILIER ⁽¹⁾ (100,0 %)	31/12/05	405,3	20,6	389,0	2,4	Norbail Immobilier, société de crédit-bail immobilier, a connu une activité assez stable en 2005 et enregistre un résultat net équivalent à celui de 2004.
	31/12/04	398,3	21,9	387,1	2,4	
	31/12/03	379,3	19,1	372,7	3,2	
TURGOT GESTION ⁽¹⁾ (80,0 %)	31/12/05	1,7	NS	NS	1,5	L'activité de crédit-bail de la Banque Tarneaud a été réorientée de Turgot Gestion vers Star Lease, société de crédit-bail du Groupe Crédit du Nord. Le résultat dégagé en 2005 provient essentiellement d'une plus-value de cession de titres de participation.
	31/12/04	6,7	NS	NS	1,1	
	31/12/03	9,3	NS	4,5	2,0	

(1) Le résultat et les encours retenus sont tirés de la comptabilité financière (pour les sociétés distribuant du crédit-bail), plus représentative de la réalité économique.

Annexes aux comptes consolidés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
NORFINANCE G. DUPONT ET ASSOCIÉS (100,0 %)	31/12/05 31/12/04 31/12/03	15,7 11,9 10,6	3,8 3,1 2,8	NS NS NS	0,7 1,3 -0,5	Norfinance est une société de gestion de patrimoine. La baisse de son activité par rapport à 2004 (chute du PNB de 32 %) est liée au transfert de sa clientèle au Crédit du Nord.
DEXIA-CLF BANQUE (20,0 %)	31/12/05 31/12/04 31/12/03	3 333,6 3 447,9 4 397,6	852,3 300,5 200,3	1 108,9 1 383,7 1 414,6	4,8 5,3 10,0	Le résultat net de Dexia-CLF Banque, filiale commune du groupe Dexia et du Crédit du Nord, s'établit à 4,8 millions d'euros, en baisse par rapport à 2004.
NORBAIL SOFERGIE ⁽¹⁾ (100,0 %)	31/12/05 31/12/04 31/12/03	45,7 28,9 9,7	2,2 1,2 NS	36,3 23,9 8,1	-0,2 0,1 0,1	Norbail Sofergie a enregistré une forte activité en 2005. Le résultat net financier avant impact des IFRS (-0,3 million d'euros) est stable par rapport à l'année précédente, l'essentiel des nouveaux dossiers n'ayant été décaissé qu'en toute fin d'année.
STAR LEASE ⁽¹⁾ (100,0 %)	31/12/05 31/12/04 31/12/03	956,3 763,3 649,8	2,8 1,5 1,0	871,3 710,5 557,6	4,0 3,0 9,7	Star Lease, société de crédit-bail mobilier, a continué en 2005 à accroître sa production. Elle enregistre un résultat de 4 millions d'euros, en hausse par rapport à l'année précédente.

(1) Le résultat et les concours retenus sont tirés de la comptabilité financière (pour les sociétés distribuant du crédit-bail), plus représentative de la réalité économique.

3. Autres sociétés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Résultat net	Observations
ÉTOILE GESTION (97,0 %)	31/12/05 31/12/04 31/12/03	60,1 41,9 35,0	20,3 26,3 17,2	Étoile Gestion, société de gestion des OPCVM du Groupe Crédit du Nord, a connu un excellent exercice 2005, porté notamment par l'amélioration du contexte boursier (CAC 40 en progression de 16,2 % en moyenne annuelle). Les commissions de gestion ont ainsi progressé de 13,9 % par rapport à 2004. Après comptabilisation d'une provision de 13,9 millions d'euros, dans l'attente d'un retour de l'administration fiscale sur l'interprétation des nouvelles règles relatives aux commissions de gestion rétrocédées aux placeurs, le résultat net avant impôt ressort en baisse apparente de 23 %. La charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
ANTARIUS (50,0 %)	31/12/05 31/12/04 31/12/03	5 163,1 4 177,7 3 587,1	16,1 10,6 10,9	Antarius est la société d'assurance du Groupe. 2005 marque la première année complète du partenariat entre le Crédit du Nord et Aviva. Le bon fonctionnement opérationnel entre les deux entités a créé un contexte favorable à la qualité du service à la clientèle et au développement de l'activité : en progression de 26 % par rapport à 2004, la production en épargne individuelle a atteint le chiffre record de 943,7 millions d'euros, et le résultat technique avant impôt s'est élevé à 21,4 millions d'euros en 2005, en hausse de 52 %.

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Résultat net	Observations
S.P.T.F. (100,0 %)	31/12/05	30,9	5,6	S.P.T.F., société de capital-risque du Groupe Crédit du Nord, tire l'essentiel de son résultat de plus-values de cession et de revenus sur titres. En 2005, S.P.T.F. a enregistré un quasi-doublement de son résultat net, provenant essentiellement de cessions de titres.
	31/12/04	24,2	2,9	
	31/12/03	23,4	2,2	
SFAG (100,0 %)	31/12/05	0,1	0,0	L'activité de cette société demeure très marginale et n'est pas réellement significative. Son résultat net est équilibré.
	31/12/04	0,0	0,0	
	31/12/03	0,0	0,0	
CRÉDINORD CIDIZE (100,0 %)	31/12/05	1,3	0,0	Cette société, spécialisée dans certaines activités de marché, n'a pas dégagé de résultat en 2005. L'essentiel de son actif est composé de titres de placement.
	31/12/04	2,0	0,0	
	31/12/03	7,3	0,0	
NORIMMO (100,0 %)	31/12/05	7,9	0,8	Norimmo, société au statut de marchand de biens, a une activité de promotion immobilière. Le résultat net de ses filiales étant à l'équilibre (0,3 million d'euros), elle enregistre un gain de 0,8 million d'euros. À noter que la charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
	31/12/04	7,5	0,0	
	31/12/03	10,0	-1,6	
ANNA PURNA (100,0 %)	31/12/05	0,0	0,0	Ces trois sociétés sont des filiales de Norimmo et traitent d'opérations immobilières. Leurs résultats courants sont globalement à l'équilibre. Si Nice Broc dégage un bénéfice de 0,7 million d'euros, Nice Carros enregistre une perte de 0,4 million d'euros.
	31/12/04	0,0	0,0	
	31/12/03	0,0	0,0	
NICE BROC (100,0 %)	31/12/05	7,7	0,7	
	31/12/04	7,5	0,5	
	31/12/03	7,5	0,6	
NICE CARROS (100,0 %)	31/12/05	1,2	-0,4	
	31/12/04	1,6	-0,3	
	31/12/03	3,8	-0,7	
FIMMOGEST (100,0 %)	31/12/05	0,1	0,0	Fimmogest est une filiale de la Banque Courtois. Son activité est très marginale et dégage un résultat net proche de l'équilibre.
	31/12/04	0,1	0,0	
	31/12/03	0,1	0,0	
NORD ASSURANCES COURTAGE (100,0 %)	31/12/05	4,1	4,0	Nord Assurances Courtage a connu un exercice particulièrement bon. Cette société, dont l'objet est d'effectuer des opérations de courtage en assurances, dégage un résultat avant impôt de 4 millions d'euros. La charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
	31/12/04	3,3	3,3	
	31/12/03	1,8	1,8	
PARTIRA (100,0 %)	31/12/05	1,7	0,1	Partira gère un stock résiduel d'actifs à caractère immobilier, notamment dans la région Rhône-Alpes.
	31/12/04	1,5	0,1	
	31/12/03	1,5	0,0	
KOLB INVESTISSEMENTS (100,0 %)	31/12/05	4,8	2,1	Cette société a été acquise en 2001. Il s'agit d'une société holding, qui détient 21,4 % de la Banque Kolb. Son résultat provient presque exclusivement des dividendes versés par cet établissement.
	31/12/04	5,7	3,0	
	31/12/03	3,2	0,5	
SNC EUROPE LAFAYETTE (100,0 %)	31/12/05	1,8	-0,4	Cette société, filiale de la Banque Rhône-Alpes n'est consolidée que depuis 2004. Ses actifs sont essentiellement composés de biens immobiliers loués à la Banque Rhône-Alpes. La charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
	31/12/04	1,6	0,6	
SCI FORT DE NOYELLES (100,0 %)	31/12/05	0,1	0,0	Cette SCI est une société de promotion immobilière créée en 2005 et dont l'activité n'a pas encore démarré.

Rapport des Commissaires aux Comptes

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Crédit du Nord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par le Crédit du Nord qu'à compter du 1er janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

- Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre société pour les domaines qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne (traitement des dettes subordonnées à durée indéterminée) et nous sommes assurés que la note 1 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Comme indiqué dans le chapitre « Principes comptables » de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles ou collectives.
- Comme indiqué en annexe, votre société constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre des contrats épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces modalités.
- Comme indiqué en annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des émissions structurées de bons moyen terme négociables. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans le chapitre « Principes comptables » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits en annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

José-Luis Garcia



BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Isabelle Santenac



Les comptes sociaux

Sommaire

**RAPPORT
FINANCIER
2005**

172	RAPPORT DE GESTION
174	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION
184	RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES
185	BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS
186	BILANS COMPARÉS
188	COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS
189	ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
190	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
192	INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX
197	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
199	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
200	RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Rapport de gestion

EXERCICE 2005

Dans une conjoncture économique française en timide amélioration, l'année 2005, pour des raisons identiques à celles des années précédentes, aura encore été favorable au monde bancaire : augmentation de la consommation des ménages, bonne tenue du marché boursier et maintien des taux longs à des niveaux bas.

Dans ce contexte, le Crédit du Nord a poursuivi ses investissements pour développer son fonds de commerce : ouverture d'agences, campagne de communication, enrichissement de la gamme des produits, etc.

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Tout d'abord, il faut noter que les comparaisons d'encours et de résultats d'une année sur l'autre sont réalisées sur des périmètres légèrement différents, puisque le secteur Champagne-Ardenne a été apporté le 1^{er} Janvier 2005 à la Banque Kolb. Les chiffres n'ont toutefois pas été retraités, eu égard au relativement faible impact de cette modification.

Au bilan, les encours de crédits à la clientèle ont progressé de 5,5 % d'une année sur l'autre pour atteindre 12 milliards d'euros. Comme les années passées, les crédits accordés aux particuliers affichent une forte progression, tirée essentiellement par les crédits à l'habitat (+ 12,4 %) qui ont bénéficié d'un marché immobilier toujours très dynamique.

Les encours des dépôts de la clientèle continuent leur progression pour atteindre 11 milliards d'euros, soit une hausse de 5,4 % qui s'explique essentiellement par l'augmentation des dépôts à vue (+ 6,7 %).

Par ailleurs, l'ensemble de la conservation de valeurs mobilières gérée par la Banque pour le compte de sa clientèle, atteint 20,8 milliards d'euros contre 20,5 milliards d'euros en 2004. La part des OPCVM représente 56,41 % de ce total contre 49,8 % en 2004.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2005

Les intérêts nets, en baisse de -3,9 %, enregistrent à la fois une stabilité des marges sur crédits et dépôts (la progression des encours de crédits et dépôts ayant compensé la baisse des

taux de marge) et une baisse des dividendes et revenus versés par les filiales (-14,1 %). Par ailleurs, les commissions financières (+ 10,1 %) comme, dans une moindre mesure, les commissions de services (+ 0,4 %) ont bénéficié d'un contexte favorable : amélioration du marché boursier, activité soutenue sur les produits d'assurance vie comme en matière d'OPCVM moyen et long terme, équipement croissant des clients en produits et services. Dans ces conditions, le produit net bancaire baisse légèrement en 2005 (-0,9 %) à 903 millions d'euros.

Les frais généraux s'élèvent à 598,6 millions d'euros, en augmentation de 2,4 %. Cette évolution résulte de la mise en œuvre de programmes de développement commercial et d'investissements informatiques, notamment réglementaires. En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'établit à 304,4 millions d'euros (-6,8 %).

Sous l'effet d'une gestion efficace des risques, le coût du risque diminue de 30,7 % par rapport à celui de l'année dernière.

La Banque a décidé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2005 les règlements n° 2002-03, n° 2002-06 et n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable, et a donc comptabilisé pour 11,1 millions d'euros, en charges exceptionnelles, les conséquences de ces changements de méthode. En 2005, la Banque a aussi choisi de changer le mode de comptabilisation des opérations de change à terme et de retenir la méthode d'actualisation des flux prévisionnels pour le calcul des provisions pour risques et charges ; ces changements de méthode ont été comptabilisés en résultat exceptionnel pour respectivement -0,9 million d'euros et +0,7 million d'euros.

Après prise en compte de ces éléments, des dotations aux provisions sur titres de filiales et de l'impôt sur les bénéfices pour 72,3 millions d'euros, le bénéfice net s'élève à 180,8 millions d'euros.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2005

Participation à la création

En 2005, le Crédit du Nord a participé à la création du FCP Étoile Multi Gestion Croissance pour 1 million d'euros, de la SCI

Fort de Noyelles pour un montant non significatif et a souscrit à hauteur de 50 % à l'émission d'Obsar Unilog pour 10,8 millions d'euros. Par ailleurs, le Crédit du Nord a créé des sociétés, sans activité à ce jour, dont il détient soit 99,99 % (Starvingtetun, Starvingtdeux, Starvingttrois, Starvingtquatre, Starvingtcinq, Starvingtsix, Starvingtsept), soit 100 % (Starvingthuit, Starvingtneuf et Startrente).

Renforcement de la participation

Le Crédit du Nord a renforcé sa participation dans une de ses filiales, la Banque Kolb, par acquisition de 96 453 titres pour 15,7 millions d'euros suite à l'apport par le Crédit du Nord à cette Banque du secteur Champagne-Ardenne. Le taux de contrôle de cet établissement est passé de 66,89 % à 78,44 %.

Acquisitions

Le Crédit du Nord a acquis 1 160 titres de la société Finorpa Financement pour 0,1 million d'euros et 26 titres du GIE Locos 13Bis pour un montant non significatif.

Souscription aux augmentations de capital

Le Crédit du Nord a souscrit aux augmentations de capital de ses filiales Antarius pour 15 millions d'euros et d'Étoile Gestion pour 1,9 million d'euros sans que le taux de contrôle de ces établissements ne change. Par ailleurs, le Crédit du Nord a aussi souscrit aux augmentations de capital de la société financière Porte-Monnaie Électronique Interbancaire pour 0,2 million d'euros et de la société Swift pour un montant non significatif, sans toutefois que le taux de détention de ces sociétés ne franchisse un seuil réglementaire. Enfin, le Crédit du Nord a libéré 10 % de son engagement dans le capital du FCPR PME France Investissement, soit 0,4 million d'euros, portant le capital libéré à 1,2 million d'euros, soit 30 % de son engagement.

Cession totale de la participation

Les titres Dagrís, Finorpa, Participex, ainsi que les lignes Etoile Multi Gestion Épargne A, B, C, D et E, Étoile Sectorielle Europe et Antarius Rotation Sectorielle (tous antérieurement détenus à moins de 5 %) sont sortis du portefeuille. Le Crédit du Nord a aussi procédé à la liquidation et dissolution de la société

Crédinord España, dont il était actionnaire à 100 %. Par ailleurs, certaines lignes à très faible prix de revient ont été cédées : il s'agit de divers titres d'OPCVM.

Allègement de la participation

Le Crédit du Nord a allégé sa participation, sans franchise de seuils réglementaires, pour les titres Caisse de Refinancement de l'Habitat et FCPR PME France Investissement.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2005 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %, 67 %, 100 % :

Franchissement en hausse

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31/12/2005	Antérieur
100 %	Starvingthuit	100,00 %	0,00 %
100 %	Starvingtneuf	100,00 %	0,00 %
100 %	Startrente	100,00 %	0,00 %
67 %	Starvingtetun	99,99 %	0,00 %
67 %	Starvingtdeux	99,99 %	0,00 %
67 %	Starvingttrois	99,99 %	0,00 %
67 %	Starvingtquatre	99,99 %	0,00 %
67 %	Starvingtcinq	99,99 %	0,00 %
67 %	Starvingtsix	99,99 %	0,00 %
67 %	Starvingtsept	99,99 %	0,00 %
67 %	SCI Fort de Noyelles	99,90 %	0,00 %
67 %	Banque Kolb	78,44 %	66,89 %
20 %	GIE Locos 13Bis	26,00 %	0,00 %

Franchissement en baisse

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31/12/2005	Antérieur
100 %	Crédinord España	0,00 %	100,00 %

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux du Crédit du Nord ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF.

CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Les méthodes de comptabilisation ont été modifiées en 2005 sur les points suivants :

- Le Crédit du Nord a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003), relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et le règlement n° 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 novembre 2004, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les composants significatifs d'un actif sont désormais comptabilisés et amortis distinctement dès lors que leurs durées d'utilisation sont significativement différentes de celle de l'actif pris dans son ensemble. Cette approche par composants a été appliquée à l'ensemble des immeubles dont le Crédit du Nord est propriétaire, le poids des composants et les durées d'amortissement ayant été définis en relation avec un cabinet externe indépendant et en conformité avec la position de place de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières.

Ce changement de méthode a impliqué, en première application, la reconnaissance d'un surplus de dotation qui a été comptabilisé en résultat exceptionnel pour un montant de -0,2 million d'euros. Ce changement n'a pas d'incidence significative sur le résultat de la période.

- Le Crédit du Nord a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005 les dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Ces dispositions requièrent l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels pour le calcul des provisions pour dépréciation relatives au risque de crédit.

L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée en résultat exceptionnel pour un montant de -10,95 millions d'euros. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur le résultat de la période.

- Le Crédit du Nord a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2005 le règlement n° 2005-03 du 3 novembre 2005 du Comité de la Réglementation Comptable, modifiant le règlement n° 2002-03. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005.

- Le Crédit du Nord a décidé de retenir à compter du 1^{er} janvier 2005 la méthode d'actualisation des flux prévisionnels pour le calcul des provisions pour risques et charges. Cette décision vise à assurer la cohérence avec les principes retenus, d'une part, pour l'établissement des comptes consolidés (norme IAS 37) et, d'autre part, pour le calcul des provisions sur engagements sociaux. Cette décision s'inscrit en conformité avec la position arrêtée par la Commission des études comptables de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ce changement de méthode, qui n'a pas d'incidence significative sur le résultat de la période, s'est matérialisé en première application par une diminution du montant des provisions qui a été comptabilisée en résultat exceptionnel à hauteur de +0,7 million d'euros.

- Le Crédit du Nord a décidé de valoriser ses opérations de change à terme en valeur de marché et non plus selon la méthode du report/déport, conformément aux dispositions du règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. La comptabilisation dans les comptes sociaux est ainsi conforme à celle pratiquée dans les comptes consolidés.
Ce changement de méthode, qui n'a pas d'incidence significative sur le résultat de la période, a été comptabilisé en résultat exceptionnel à hauteur de – 0,9 million d'euros.
- Enfin, le Crédit du Nord a appliqué par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement n° 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005, modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Aucun impact significatif n'a été identifié.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

PROVISIONNEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le montant de la provision pour dépréciation des créances est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « coût du risque », ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation liées au passage du temps.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

TITRES

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. À la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée *prorata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation sont provisionnées ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée *prorata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, éventuellement réestimé dans le cadre de la réévaluation de 1976.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes sont provisionnées ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme les investissements réalisés par le Crédit du Nord dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes sont provisionnées ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation sont provisionnées ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont sortis des postes de l'actif du bilan auxquels ils figuraient. Une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est alors inscrite. À la clôture de l'exercice, cette créance est évaluée selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres prêtés.

Les titres empruntés sont comptabilisés à l'actif sous la rubrique concernée, tandis qu'une dette de titres à l'égard du prêteur est inscrite au passif. À la clôture de l'exercice, les titres empruntés, à l'actif, suivent les règles applicables aux titres de transaction. Inversement, au passif, la dette est évaluée au prix du marché. Les rémunérations relatives à ces prêts ou emprunts sont enregistrées *pro rata temporis* en compte de résultat.

Pensions sur titres

La pension est enregistrée pour son montant (prix de cession des titres) à l'actif (titres reçus en pension) ou au passif (titres donnés en pension) du bilan. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées *pro rata temporis* en compte de résultat.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille. Parallèlement, les titres pris en pension ne figurent pas dans le portefeuille titres de la Banque.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits *pro rata temporis* en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par le Crédit du Nord qui en attend des bénéfices futurs. Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, le Crédit du Nord a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre :	50 ans
Étanchéité, toiture :	20 ans
Façades :	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Au Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Les provisions comprennent également :

- les provisions pour risques pays, déterminées sur la base de l'appréciation par le Crédit du Nord des risques portés sur des pays généralement classés à risques par la profession (risques souverains) ;
- les provisions pour risque de crédit.

Ces provisions, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite provisionné à partir de taux de provisionnement, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

a) Les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *prorata temporis*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

b) Les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents.

c) Les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *prorata temporis*. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.

d) Les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis *pro rata temporis* sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêt, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties *pro rata temporis* sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

OPÉRATIONS DE CHANGE

En date d'arrêt comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêt. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêt, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, États, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Crédit du Nord suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Cette recommandation définit trois catégories d'avantages.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, le Crédit du Nord n'est plus affilié à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses Arrco-Agirc du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité au Crédit du Nord avant le 31 décembre 1993).

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Ces engagements sont évalués, pour le Crédit du Nord, par un actuaire indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe au bilan.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt.

Les autres avantages à long terme

Le personnel du Crédit du Nord peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Les indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités sont constituées exclusivement des prestations à la charge du Crédit du Nord, entre la date du départ effectif des salariés et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Elles sont intégralement provisionnées dès la signature de l'accord. Il s'agit, pour le Crédit du Nord, d'accords « CATS », dont les bénéficiaires sont totalement connus. Ces engagements font l'objet d'une provision, calculée selon une méthode actuarielle.

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

L'impôt courant de l'exercice inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. Jusqu'au 31 décembre 2005, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 15 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises, sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une contribution instaurée en 1995 égale à 1,5 % pour l'exercice 2005 et nulle à partir de 2006. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ».

Le Crédit du Nord constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le Crédit du Nord a opté, depuis l'exercice 2000, pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Résultats financiers

DES 5 DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 décret sur les sociétés commerciales)	2005	2004	2003	2002	2001
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre d'actions émises	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Nombre d'obligations convertibles en actions	–	–	–	–	–
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires HT ⁽¹⁾	1 497 077	1 430 252	1 401 526	1 399 025	1 423 653
Produit net bancaire	903 044	911 113	851 425	824 692	790 030
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation	366 353	356 011	339 398	299 035	270 998
Impôts sur les bénéfices	–72 242	–62 101	–60 211	–40 831	–56 746
Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation	180 834	198 926	157 284	173 139	136 795
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	143 426	134 173	111 039	103 637	92 533
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	2,88	2,95	2,79	2,62	2,20
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation ⁽³⁾	1,95	2,15	1,70	1,87	1,48
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	1,55	1,45	1,20	1,12	1,00
Personnel					
Nombre de salariés	5 856	5 913	5 984	6 079	6 365
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	236 419	236 802	236 526	239 041	231 111
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	117 163	118 251	112 794	121 576	111 173

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur swaps.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

Bilans résumés comparés

AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	2005	2004	2003
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	1 353,4	1 811,6	1 803,3
Effets publics et valeurs assimilées	184,8	603,8	581,0
Créances sur les établissements de crédit	6 106,8	4 600,6	4 300,5
Opérations avec la clientèle, opérations de crédit-bail et assimilées	12 033,0	11 402,6	11 021,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 347,8	2 245,3	1 788,9
Actions et autres titres à revenu variable	2,3	5,0	3,5
Participations et parts dans les entreprises liées	583,8	562,3	547,3
Immobilisations	278,2	257,5	241,4
Autres actifs et comptes de régularisation	720,9	698,3	679,5
TOTAL	23 611,0	22 187,0	20 966,8

PASSIF (en millions d'euros)	2005	2004	2003
Banques centrales et comptes courants postaux	757,6	1 220,8	1 408,4
Dettes envers les établissements de crédit	2 776,8	2 081,4	2 122,2
Opérations avec la clientèle	11 027,4	10 463,6	9 977,9
Dettes représentées par un titre	5 907,7	5 760,0	4 970,1
Autres passifs et comptes de régularisation	1 191,8	842,8	810,3
Provisions pour risques et charges	154,7	158,0	155,8
Dettes subordonnées	516,2	426,9	376,0
Capital souscrit	740,3	740,3	740,3
Primes d'émission, réserves et provisions réglementées	357,6	294,3	247,9
Report à nouveau	0,1	0,0	0,6
Résultat de l'exercice	180,8	198,9	157,3
TOTAL	23 611,0	22 187,0	20 966,8

Bilans comparés

AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	2005	2004	2003
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	1 353,4	1 811,6	1 803,3
Effets publics et valeurs assimilées	184,8	603,8	581,0
Créances sur les établissements de crédit	6 106,8	4 600,6	4 300,5
Créances à vue	1 544,7	1 030,0	1 050,1
Créances à terme	4 562,1	3 570,6	3 250,4
Opérations avec la clientèle	12 023,6	11 392,5	11 010,7
Créances commerciales	390,9	522,2	492,2
Autres concours à la clientèle	10 597,6	9 873,6	9 387,9
Comptes ordinaires débiteurs	1 035,1	996,7	1 130,6
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 347,8	2 245,3	1 788,9
Actions et autres titres à revenu variable	2,3	5,0	3,5
Participations et autres titres détenus à long terme	63,6	64,7	59,7
Parts dans les entreprises liées	520,2	497,6	487,6
Crédit-bail et location avec option d'achat	9,4	10,1	10,7
Immobilisations incorporelles	96,6	77,9	61,5
Immobilisations corporelles	181,6	179,6	179,9
Actions propres	-	-	-
Autres actifs	375,5	383,9	347,7
Comptes de régularisation	345,4	314,4	331,8
TOTAL	23 611,0	22 187,0	20 966,8

HORS-BILAN (en millions d'euros)	2005	2004	2003
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit	259,7	407,9	380,5
Engagements en faveur de la clientèle	2 022,1	1 802,7	1 799,7
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	214,6	202,0	175,2
Engagements d'ordre de la clientèle	2 603,1	2 115,9	2 219,7
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-
Autres engagements donnés	4,2	-	60,0

PASSIF (en millions d'euros)	2005	2004	2003
Banques centrales et comptes courants postaux	757,6	1 220,8	1 408,4
Dettes envers les établissements de crédit	2 776,8	2 081,4	2 122,2
Dettes à vue	1 496,7	733,7	923,0
Dettes à terme	1 280,1	1 347,7	1 199,2
Opérations avec la clientèle	11 027,4	10 463,6	9 977,9
Comptes d'épargne à régime spécial	3 818,0	3 902,3	3 780,7
Comptes à vue	2 230,0	2 214,1	2 042,9
Comptes à terme	1 588,0	1 688,2	1 737,8
Autres dettes	7 209,4	6 561,3	6 197,2
Dettes à vue	5 773,5	5 404,2	5 025,3
Dettes à terme	1 435,9	1 157,1	1 171,9
Dettes représentées par un titre	5 907,7	5 760,0	4 970,1
Bons de caisse	23,7	27,0	34,1
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 884,0	5 733,0	4 936,0
Emprunts obligataires	–	–	–
Autres passifs	314,0	244,8	242,8
Comptes de régularisation	877,8	598,0	567,5
Provisions pour risques et charges	154,7	158,0	155,8
Dettes subordonnées	516,2	426,9	376,0
Capitaux propres hors FRBG	1 278,8	1 233,5	1 146,1
Capital souscrit	740,3	740,3	740,3
Primes d'émission	10,4	10,4	10,4
Réserves	346,1	282,7	236,2
Provisions réglementées	1,1	1,2	1,3
Report à nouveau	0,1	0,0	0,6
Résultat de l'exercice	180,8	198,9	157,3
TOTAL	23 611,0	22 187,0	20 966,8

HORS-BILAN (en millions d'euros)	2005	2004	2003
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit	–	45,7	68,6
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 383,0	2 747,1	2 469,9
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	–	–	–
Autres engagements reçus	4,1	–	–

Comptes de résultat comparés

(en millions d'euros)	2005	2004	2003	Variation 2005/2004	
				en valeur	en %
Intérêts nets et revenus divers	533,8	555,7	526,2	-21,9	-3,9
Commissions nettes	369,2	355,4	325,2	13,8	3,9
Produit net bancaire	903,0	911,1	851,4	-8,1	-0,9
Charges de personnel	-393,3	-386,6	-377,6	-6,7	1,7
Impôts et taxes	-14,6	-13,7	-14,4	-0,9	6,6
Autres charges	-145,6	-142,9	-149,4	-2,7	1,9
Amortissements	-45,1	-41,4	-35,8	-3,7	8,9
Frais généraux	-598,6	-584,6	-577,2	-14,0	2,4
Résultat brut d'exploitation	304,4	326,5	274,2	-22,1	-6,8
Coût du risque	-31,2	-45,0	-48,0	13,8	-30,7
Résultat d'exploitation	273,2	281,5	226,2	-8,3	-2,9
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-8,9	9,9	-8,9	-18,8	NS
Résultat courant avant impôt	264,3	291,4	217,3	-27,1	-9,3
Résultat exceptionnel	-11,3	-30,6	0,0	19,3	-63,1
Impôt sur les bénéfices	-72,3	-62,1	-60,2	-10,2	16,4
Provisions réglementées	0,1	0,2	0,2	-0,1	-50,0
RÉSULTAT NET	180,8	198,9	157,3	-18,1	-9,1

Évolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	2005	2004	2003	Variation 2005/2004	
				en valeur	en %
Capital	740,3	740,3	740,3	0,0	NS
Réserves	356,5	293,1	246,6	63,4	21,6
Prime d'émission	10,4	10,4	10,4	0,0	NS
Réserve légale	62,1	28,9	23,6	33,2	NS
Réserve légale de plus-values à long terme	0,0	23,2	20,7	-23,2	NS
Réserve de plus-values à long terme	0,0	11,2	11,2	-11,2	NS
Réserve ordinaire	282,0	217,0	178,0	65,0	30,0
Réserve réglementée	2,0	2,4	2,7	-0,4	-16,7
Report à nouveau	0,1	0,0	0,6	0,1	NS
Provisions réglementées	1,1	1,2	1,3	-0,1	-8,3
Sous-total réserves	357,7	294,3	248,5	63,4	21,5
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 098,0	1 034,6	988,8	63,4	6,1

La variation des capitaux propres peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2004	740,3	294,3	1 034,6
3 ^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19/05/2005 ⁽¹⁾		198,9	198,9
3 ^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19/05/2005 ⁽²⁾		-134,2	-134,2
4 ^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19/05/2005 ⁽³⁾		-0,8	-0,8
Reprise de provisions et réserves réglementées, conformément aux dispositions légales en vigueur		-0,5	-0,5
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2005	740,3	357,7	1 098,0

(1) Affectation du résultat de 2004 (profit de 198,9 millions d'euros).

(2) Attribution aux actions, à titre de dividende, de 134,2 millions d'euros.

(3) Taxe exceptionnelle de 2,5 % sur les réserves de plus-values à long terme virées en 2005 au compte de réserve ordinaire (Art. 39-IV de la Loi de finances 2004 rectificative).

La Société Générale détient 80 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2005 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Dexia détient 20 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2005 et reprend par mise en équivalence dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Renseignements concernant les filiales et participations

AU 31 DÉCEMBRE 2005

Au 31 décembre 2005	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit net bancaire	Résultat de l'exercice 2005	Dividendes encaissés en 2005	Observations
(en milliers d'euros)										
A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la banque										
Filiales (50 % au moins du capital détenu)										
Banque Courtois 33, rue Rémusat 31000 Toulouse	17 384	71 084	100,00	54 056	703	22 867	125 057	31 079	15 211	
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	26 529	80 718	80,00	74 881	181 430	82 072	99 402	22 094	7 295	
Banque Rhône-Alpes 20-22, bd Édouard-Rey 38000 Grenoble	11 917	73 266	98,34	93 886	7 804		111 564	23 862	17 726	
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou 75008 Paris	8 000	3 243	100,00	7 811	330 662	80 405	5 085	2 558	1 305	
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou 75008 Paris	1 950	6 741	99,99	8 062	118 254		12 763	2 350		(1)
Banque Nuger 7, place Michel-de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	11 445	22 850	63,19	13 921			28 425	6 810	2 150	
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	24 789	12 840	96,82	44 435	43 750	13 103	50 868	14 569	3 000	
Société de Participations Techniques et Financières (S.P.T.F) 59, bd Haussmann 75008 Paris	7 700	13 319	100,00	22 977			6 006	5 634	2 874	
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	14 099	32 862	78,44	46 606	65 337		52 450	9 533	4 214	
Kolb Investissement 59, bd Haussmann 75008 Paris	77	2 672	100,00	38 964			2 088	2 061	2 969	
Star Lease 59, bd Haussmann 75008 Paris	55 000	-11 589	100,00	44 220	839 687	238 703	15 969	-174		

Au 31 décembre 2005	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote- part de capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit net bancaire	Résultat de l'exercice 2005	Dividendes encaissés en 2005	Observations
(en milliers d'euros)										
Participations (moins de 50 % du capital détenu)										
Crédit Logement ⁽²⁾ 50, bd Sébastopol 75003 Paris	1 253 975	44 967	3,00	38 852	112 442	76 700	178 403	54 518	1 551	(3)
Sicovam Holding ⁽²⁾ 18, rue La Fayette 75009 Paris	10 265	584 481	6,10	14 889			9 584	9 317		(4)
Antarius 59, bd Haussmann 75008 Paris	119 060	3 540	49,99	59 907			72 167	16 083	1 781	

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble) 10 534 40 062 28 460

b) Filiales étrangères (ensemble)

Participations ⁽⁵⁾ non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises (ensemble dont SCI) 9 530 1 076

b) Participations étrangères (ensemble) 82

(1) Le résultat de l'exercice 2005 de la Société de Bourse Gilbert Dupont (SNC) est inclus en totalité dans le résultat du Crédit du Nord.

(2) Pour ses sociétés non bancaires, il est mentionné le chiffre d'affaires en 2005 et non pas le PNB.

(3) Données en italique afférentes au 31/12/2004 (2005 non disponibles).

(4) Données en italique arrêtées au 31/07/2005 (dernière clôture d'exercice).

(5) Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire.

NB : Le résultat de l'exercice 2005 et le PNB de cet exercice sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2006.

Informations sur les mandataires sociaux

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2005

ALAIN PY

- Président-Directeur Général : Crédit du Nord
- Président du Conseil d'Administration : Antarius
- Administrateur : SGAM, Banque Tarneaud
- Représentant Permanent du Crédit du Nord au Conseil de Surveillance : Banque Rhône-Alpes

BERNARD BEAUFILS

- Directeur Général Délégué : Crédit du Nord
- Président-Directeur Général : Banque Laydernier ⁽¹⁾
- Président du Conseil de Surveillance : Banque Courtois, Banque Rhône-Alpes, Banque Laydernier ⁽²⁾
- Administrateur : Norbail Sofergie, S.P.T.F.
- Membre du Comité de Surveillance : Étoile Gestion, Société de Bourse Gilbert Dupont

PHILIPPE CITERNE

- Président : STET
- Administrateur et Directeur Général Délégué : Société Générale
- Administrateur : Crédit du Nord, Généval, SG Hambros Bank and Trust Ltd, TCW Group, Unicredito Italiano ⁽¹⁾, Grosvenor Continental Europe
- Membre du Conseil de Surveillance : Sopra
- Représentant permanent de la Société Générale au Conseil de Surveillance : Accor

PATRICK DAHER

- Président-Directeur Général : Compagnie Daher
- Administrateur et Directeur Général : Sogemarco-Daher
- Administrateur : Crédit du Nord ⁽²⁾, Daher International Development, Daher Sawley Ltd
- Représentant permanent de Daher MTS, Administrateur : Océanide
- Représentant permanent de Daher FLS, Administrateur : Transports Angeleri ⁽¹⁾

CHRISTIAN DEWAVRIN

- Président du Directoire : Dewavrin SA
- Président-Directeur Général : Comptoir Blousses
- Président du Conseil d'Administration : FFM, Sasic
- Administrateur : Crédit du Nord ⁽¹⁾, Comtex, Carbonisage de Mouvaux

BRUNO FLICHY

- Administrateur : Crédit du Nord, Eiffage, Aviva Participations, Dexia Banque Belgique
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France

JACQUES GUERBER

- Président du Directoire : Dexia Crédit Local
- Président du Conseil de Surveillance : Dexia Municipal Agency
- Administrateur : Crédit du Nord, Dexia Insurance, Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA)
- Membre du Conseil de Surveillance : Financière Centuria
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local : Dexia Finance

MICHEL HERMAND

- Président du Conseil d'Administration : Union Biscuits
- Président : Finaler
- Directeur Général : Leroux
- Administrateur : Crédit du Nord ⁽¹⁾, Chicobel, Molabe

DANIEL JULIEN

- Président du Conseil de Surveillance : SR.TP
- Président du Conseil d'Administration : FST, MMCC Solutions (TP Canada), Tpusa Inc (filiales étrangères de SR.TP)
- Directeur Général : Teleperformance Group Inc (filiale étrangère de SR.TP)
- Administrateur :
 - Crédit du Nord
 - Americall de Mexico, Americall Group Inc, CRM Services India Private, IMC Marketing Inc (TP Korea), SPCC-Sao Paulo Contact Center ⁽²⁾, Teleperformance CRM SA, Teleperformance Brasil Telemarketing Ltda, Grandi Numeri, Inverpanamerica, Merkafon de Mexico, Merkafon International, Merkafon Management Corporation, MMCC Solutions Philippines, Noble Systems, Service 800, Teleperformance Australia, Telephilippines Inc, Telemarketing Asia (Singapore) PTE, Calltech Communications Llc ⁽¹⁾, Voice FX Llc, MCCI Multi-Channel Communications Inc ⁽²⁾, 3117131 Nova Scotia Company Inc ⁽²⁾ (filiales étrangères de SR.TP).

AXEL MILLER

- Président du Comité de Direction et Administrateur : Dexia Banque Belgique
- Membre du Comité de Direction : Dexia, Fonds de Protection des Dépôts et des Instruments Financiers
- Vice-Président du Conseil d'Administration : DWW/LAP, Dexia Insurance
- Administrateur : Crédit du Nord, Compagnie d'Investissement du Larzac

CHRISTIAN POIRIER

- Président : Sogéfinancement ⁽¹⁾
- Administrateur : Crédit du Nord, Généfinance, Sogébaill, Fidelity
- Représentant permanent de la Société Générale, Administrateur : Crédit Logement, ECS, Oseo-Sofaris ⁽²⁾
- Membre du Conseil de Surveillance : Groupama Banque, Komercni Banka

(1) Mandats terminés en 2005.

(2) Mandats débutés en 2005.

PIERRE RICHARD

- Administrateur Délégué et Président du Comité Exécutif : Dexia SA
- Président du Conseil de Surveillance : Dexia Crédit Local
- Vice-Président du Conseil d'Administration : Banque Internationale du Luxembourg, Dexia Banque
- Administrateur : Crédit du Nord, Le Monde, Air France, Generali France Holding, Financial Security Assurance, Banque Européenne d'Investissement

HERVÉ SAINT-SAUVEUR

- Président : Géninfo
- Administrateur : Crédit du Nord, Fimat Banque, Génébanque, Généfinance, SG Financial Services Holding (ex-Généfitec), Généal, Union Internationale de Banque
- Représentant permanent de SG Financial Services Holding, Administrateur : Sogécap
- Membre du Conseil de Surveillance : Sopra

PATRICK SUET

- Président du Conseil d'Administration : Generas SA
- Administrateur : Crédit du Nord, Sogéparticipations, Clickoptions
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management ⁽²⁾, Lyxor International Asset Management ⁽²⁾

YVETTE BODEVIN

- Administrateur : Crédit du Nord

MARIE-CHRISTINE REMOND

- Administrateur : Crédit du Nord

PATRICK ROUSSEAU

- Administrateur : Crédit du Nord

À la connaissance du Crédit du Nord, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre le Crédit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés.

Informations sur les mandataires sociaux

POLITIQUE DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des deux mandataires sociaux comprend :

- une rémunération fixe annuelle ;
- une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et qui est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe. Ce pourcentage a été fixé par décision des Conseils d'Administration des 14 octobre 2002 et 19 février 2004 à 45 % pour M. Alain PY et à 35 % pour M. Bernard BEAUFILS.

Le montant correspondant au pourcentage de la rémunération fixe indiqué ci-dessus n'est versé que sous réserve que le retour sur fonds propres atteigne un pourcentage déterminé, fixé par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2002 à 16,5% pour l'exercice 2005.

Si, pour un exercice donné, le retour sur fonds propres observé (RFPO) diffère du retour sur fonds propres attendu (RFPA), le montant de la rémunération variable exprimé en pourcentage de la rémunération fixe est modifié en proportion du rapport RFPO/RFPA.

Avantages postérieurs au mandat social

- M. PY bénéficie du régime surcomplémentaire de retraite des cadres de direction de la Société Générale qui lui est applicable en tant que salarié de la Société Générale.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'années prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe plus la rémunération variable retenue à hauteur de 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de la société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

M. PY ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses fonctions de mandataire social.

- M. BEAUFILS est titulaire d'un contrat de travail avec le Crédit du Nord, dont l'application a été suspendue pendant la durée de son mandat social. Il bénéficie du régime de retraite particulier mis en place le 5 septembre 1996.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette. La rémunération d'assiette est égale à la moyenne des 5 rémunérations globales annuelles (fixe + variable) les plus élevées du bénéficiaire. Le taux de la garantie de pension est égal à 50 % de la rémunération d'assiette, plafonné à 60 % de la moyenne des rémunérations fixes prises en compte dans la rémunération d'assiette. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée de l'intéressé. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

M. BEAUFILS ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses fonctions de mandataire social.

JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2000 à 75 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les Administrateurs, arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des Administrateurs ;
- le solde est réparti entre les Administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres Administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

**TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX
PERÇUES EN 2005 DU CRÉDIT DU NORD
(ART. L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)**

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable*	Jetons de présence	Total	Avantages en nature
Noms des mandataires					
Alain PY	330 000	207 054	5 000 ^(a)	542 054	Véhicule
Bernard BEAUFILS	275 000	140 276	–	415 276	Véhicule
Philippe CITERNE	600 000 ^(b)	1 150 000 ^(c)	4 167 ^(d)	1 754 167	–
Patrick DAHER	–	–	1 667	1 667	–
Christian DEWAVRIN	–	–	1 667	1 667	–
Bruno FLICHY	–	–	5 000	5 000	–
Jacques GUERBER	–	–	5 000 ^(e)	5 000	–
Michel HERMAND	–	–	1 667	1 667	–
Daniel JULIEN	–	–	4 167	4 167	–
Axel MILLER	–	–	3 333	3 333	–
Christian POIRIER	–	–	5 000 ^(a)	5 000	–
Pierre RICHARD	–	–	3 333 ^(f)	3 333	–
Hervé SAINT-SAUVEUR	–	–	3 333 ^(a)	3 333	–
Patrick SUET	–	–	5 000 ^(a)	5 000	–
Yvette BODEVIN	–	–	5 000 ^(g)	5 000	–
Marie-Christine REMOND	–	–	4 167 ^(h)	4 167	–
Patrick ROUSSEAU	–	–	5 000 ⁽ⁱ⁾	5 000	–

(*) Versée en 2005 au titre de 2004.

a) Versés à la Société Générale.

b) Versés par la Société Générale à Philippe Citerne qui est également mandataire social de la Société Générale.

c) Versés par la Société Générale et, à concurrence de 33 226 euros, sous forme de jetons de présence par d'autres sociétés du Groupe Société Générale.

d) Versés par le Crédit du Nord.

e) Versés à CLF Participations.

f) Versés à Dexia SA.

g) Versés au syndicat CFDT Crédit du Nord.

h) Versés au syndicat CGT Crédit du Nord.

i) Versés au syndicat SNB Crédit du Nord.

Montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux 10 personnes les mieux rémunérées et compris dans les charges effectivement déduites du bénéfice imposable de l'exercice 2005 : 2 524 680 euros.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Les mandataires sociaux et cadres du Crédit du Nord et de ses filiales ont vocation à se voir attribuer des options d'achat ou de souscription d'actions de la Société Générale.

Le 13 janvier 2005, le Conseil d'Administration de la Société Générale a procédé à une attribution d'options d'achat d'actions. Le prix de cession des titres a été fixé à 75 euros, sans décote par rapport à la moyenne des vingt cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre d'options	Prix	Date d'échéance	Plan
Options attribuées durant l'exercice 2005				Société Générale
Alain PY	34 500	75,00 euros	12 janvier 2012	13 janvier 2005
Bernard BEAUFILS	18 000	75,00 euros	12 janvier 2012	13 janvier 2005
Options levées durant l'exercice 2005				
Alain PY	28 000	48,50 euros	7 septembre 2006	8 septembre 1999
Bernard BEAUFILS	20 000	66,00 euros	11 janvier 2008	12 janvier 2001

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre d'options	Prix	Date d'échéance	Plan
				Société Générale
Options attribuées durant l'exercice 2005	56 000	75,00 euros	12 janvier 2012	13 janvier 2005
Options levées durant l'exercice 2005	27 000	66,00 euros	11 janvier 2008	12 janvier 2001
	29 000	48,50 euros	7 septembre 2006	8 septembre 1999
	3 200	45,35 euros	23 juin 2005	24 juin 1998

Rapport général des Commissaires aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit les principaux changements de méthodes comptables appliqués au 1er janvier 2005 et l'incidence sur les capitaux propres d'ouverture résultant de :

- l'application du règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07) du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement n° 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- la première application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable traitant de l'actualisation des flux prévisionnels dans le cadre du calcul des provisions pour dépréciation relatives au risque de crédit ;
- l'application par anticipation du règlement n° 2005-03 du 3 novembre 2005 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement n° 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CHANGEMENTS COMPTABLES

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en est faite.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Comme indiqué dans le chapitre « Principes comptables » de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions à l'actif et au passif du bilan.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et sur l'évaluation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits en annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

José-Luis Garcia



BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Isabelle Santenac



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Antarius

NATURE ET OBJET

TSDI émis par la société Antarius.

MODALITÉS

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2000 a mis fin à la garantie donnée par Chauchat Expansion (société absorbée par le Crédit du Nord) à des TSDI émis par la société Antarius.

En contrepartie, la société Antarius a augmenté de 0,30 % le taux de rémunération des TSDI.

Ce changement de rémunération des TSDI émis par la société Antarius a généré un profit supplémentaire de 11 282 euros au Crédit du Nord pour l'exercice 2005.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

José-Luis Garcia



BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Isabelle Santenac



Résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2006

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2005 et le compte de résultat de l'exercice 2005.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du groupe, à 250 067 000 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2005 et le compte de résultat de l'exercice 2005. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 180 833 833,19 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir, comme suit, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 180 833 833,19 euros :

- dotation à la réserve légale d'un montant de 9 041 691,66 euros.

Après cette affectation, le solde net disponible s'établit à 171 792 141,53 euros.

Ce montant, majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 136 286,53 euros, forme un total distribuable de 171 928 428,06 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 143 426 004,30 euros. Le dividende par action s'élève à 1,55 euro ;
- dotation d'une somme de 28 000 000 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 502 423,76 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire se trouve ainsi portée de 282 000 000 euros à 310 000 000 euros.

Il est précisé que le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2004 : 1,45 euro par action ⁽¹⁾ ;
- exercice 2003 : 1,20 euro par action ⁽²⁾ ;
- exercice 2002 : 1,12 euro par action ⁽²⁾.

(1) Ce dividende était éligible à l'abattement de 50 % au profit des personnes physiques.

(2) Ces dividendes ouvraient droit à un avoir fiscal égal à 50 % du dividende.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, et approuve ce rapport.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réélit Monsieur Axel MILLER dans ses fonctions d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Monsieur José-Luis GARCIA, pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de BARBIER FRINAULT & AUTRES - ERNST & YOUNG, représenté par Madame Isabelle SANTENAC, pour une période de six ans qui se terminera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société BEAS, représentée par Monsieur Didier TAUPIN, pour une période de six ans qui se terminera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le mandat de Monsieur Thierry GORLIN, Commissaire aux Comptes suppléant, est arrivé à expiration et que celui-ci n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat, nomme, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, la Société PICARLE et Associés, pour une période de six ans qui se terminera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

DIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

Les informations complémentaires

Sommaire

**RAPPORT
FINANCIER
2005**

- 204 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE CRÉDIT DU NORD
- 206 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL
- 208 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ
- 210 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES
- 211 TABLE DE CONCORDANCE

Renseignements de caractère général

CONCERNANT LE CRÉDIT DU NORD

DÉNOMINATION SOCIALE

Crédit du Nord

SIÈGE SOCIAL

28, place Rihour – 59000 LILLE

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ». Il a adopté le statut de société anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de service d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et 321-2 du Code Monétaire et Financier ;
- toutes prises de participation.

La société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION

SIREN 456 504 851 RCS Lille

CODE APE

651 C

DOCUMENT SOCIAUX

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes, peuvent être consultés au 59 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

AFFECTATION DES RÉSULTATS (article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Renseignements de caractère général

CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 740 263 248 euros. Il est divisé en 92 532 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

FORME DES ACTIONS

Les actions sont obligatoirement nominatives.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

DROIT D'AGRÉMENT

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la société.

PLAN D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord d'intéressement a été signé le 1^{er} juin 2004 et porte sur les exercices 2004 à 2006 inclus.

Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 6 % du résultat brut d'exploitation, corrigé de certains paramètres. Sa répartition est effectuée également à 33 % de la prime globale d'intéressement, assortie d'un plancher de 3 millions d'euros, et proportionnellement aux salaires bruts annuels perçus hors prime de performance pour le solde. Le montant de la prime globale d'intéressement est plafonné à 8 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Les sommes provenant de l'intéressement et versées sur le Plan d'Épargne Entreprise font l'objet d'un abondement de la part du Crédit du Nord.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre d'actions	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Nominal de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Capital social (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre maximal d'actions à créer ⁽¹⁾	–	–	–	–	–
Nombre total de titres potentiels	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Capital potentiel (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248

(1) Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2004

Société Générale	80 %
Dexia Crédit Local	10 %
Dexia Banque Belgique	10 %
Membres des Organes de Direction	–
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	–

DROIT DE VOTE DOUBLE

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS 3 ANS

Néant.

DIVIDENDES

- Un dividende de 1,00 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2001.
- Un dividende de 1,12 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2002.
- Un dividende de 1,20 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2003.
- Un dividende de 1,45 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2004.
- Un dividende de 1,55 euro par action sera distribué au titre de l'exercice 2005.

MARCHÉ DES TITRES

Sans objet: l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

Renseignements concernant l'activité

Dépendance éventuelle à l'égard de brevets et licences

Sans objet.

Les risques juridiques

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code Monétaire et Financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission Bancaire. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

Faits exceptionnels et litiges

En octobre 2005, le Commissaire à l'exécution du plan de cession de la société Moulinex, déclarée en redressement judiciaire en 2001, a assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex. Il demande leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les

créanciers, pour soutien abusif. Le Crédit du Nord, qui ne détenait qu'une part dans les crédits, entend vigoureusement contester cette assignation car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de la société Moulinex après avoir essayé de la soutenir sur le fondement d'un plan de redressement sérieux et crédible. La charge prévisible pour la gestion de ce contentieux a été prise en compte.

Il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

Autres risques particuliers

À la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

Assurances

Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale ; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

Les risques couverts dans le cadre du plan mondial centralisé

1 – Vol/fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

2 – Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du plan mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

3 – Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

4 – Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur rencontre et mettant en jeu leur responsabilité.

Les risques couverts en propre par le Crédit du Nord

1 – Assurance des immeubles et de leur contenu

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 76 500 000 euros.

2 – Assurance des risques informatiques

Cette assurance garantit toute perte ou dommage causé aux biens (matériel, support d'information) assurant le traitement de l'information.

3 – Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels...) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Alain PY, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

À notre connaissance, et après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit du Nord ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu de la part de nos contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

La lettre de fin de travaux des contrôleurs légaux ne contient pas d'observation.

Le Président-Directeur Général

Alain PY



RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG

Représenté par Isabelle Santenac

Adresse :

41, rue Ibry - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination :

4 mai 2000 pour six exercices

Suppléant :

Thierry Gorlin

DELOITTE & ASSOCIÉS

Représenté par José-Luis Garcia

Adresse :

185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination :

4 mai 2000 pour six exercices

Suppléant :

Société BEAS

Table de concordance

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 52 à 122, page 123 et pages 12 à 39 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2005 sous le n° D.05-0408 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, le rapport des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 50 à 118, page 119 et pages 12 à 37 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2004 sous le n° D.04-0374.

Les chapitres des documents de référence n° D.05-0408 et D.04-0374 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Rubriques	N° de page du document de référence
1. Personnes responsables	210
2. Contrôleurs légaux	210
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	4-5
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	–
4. Facteurs de risque	26 ; 95 à 102 ; 208
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	204
5.2. Investissements	6 ; 13-14 ; 117 à 121
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	15 à 20
6.2. Principaux marchés	30 ; 111-112
6.3. Événements exceptionnels	–
6.4. Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	208
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la société concernant sa position concurrentielle	30
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	10
7.2. Liste des filiales importantes	190-191

Table de concordance

Rubriques

N° de page
du document de référence

8. Propriétés immobilières, usines, équipements

8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	117 à 121
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	–

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1. Situation financière	21 à 28 ; 184 à 189
9.2. Résultat d'exploitation	21 à 24 ; 188

10. Trésorerie et capitaux

10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	28 ; 49 à 51 ; 74-75
10.2. Flux de trésorerie	52
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	109 ; 126-127 ; 135 à 138
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	–
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues	–

11. Recherche et développement, brevets et licences

–

12. Informations sur les tendances

12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	29
12.2. Tendances connues ou événements susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	29

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

–

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1. Organes d'administration	2
14.2. Conflits d'intérêts	193

15. Rémunérations et avantages

15.1. Rémunérations et avantages en nature	194-195
15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	161-162

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Date d'expiration des mandats actuels	2
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	–
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	2
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise	–

17. Salariés

17.1. Nombre de salariés	152
17.2. Participations et stock-options des dirigeants	196
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	207

18. Principaux actionnaires

18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	207
18.2. Droits de vote différents des actionnaire susvisés	207
18.3. Contrôle de l'émetteur	207
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	–

19. Opérations avec des apparentés 161-162**20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**

20.1. Informations financières historiques	46 à 167 ; 174 à 191
20.2. Informations financières pro forma	74 à 92
20.3. États financiers	46 à 167 ; 174 à 191
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	168-169 ; 197-198
20.5. Date des dernières informations financières	46
20.6. Informations financières intermédiaires – Rapports d'audit	–
20.7. Politique de distribution des dividendes	207
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	208
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	–

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social	206
21.2. Acte constitutif et statuts	204

22. Contrats importants –**23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts** –**24. Documents accessibles au public** 205**25. Informations sur les participations** 190-191

